

OBJET : Rapport d'activité 2020 de la Région Bourgogne-Franche-Comté

I- EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L 4132-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), chaque année la Présidente rend compte au Conseil régional, par un rapport spécial, de l'activité des différents services de la Région qu'elle préside.

Le rapport d'activité a pour but de donner une vision d'ensemble des actions de la collectivité territoriale, engagées ou conduites tout au long de l'année, et de mettre en perspective les nouvelles pistes de réflexion et d'intervention, empruntées par des services habitués à s'adapter au contexte, législatif et réglementaire, économique et social.

Cette année, ce rapport synthétique, illustré par des exemples, des faits marquants et des chiffres clés, permet de rendre compte de la politique régionale de manière lisible et transparente. Il met également en évidence les réponses de la collectivité régionale face aux conséquences de la pandémie de Covid-19 durant l'année 2020.

II- DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2020 de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

N° de délibération 21AP.55

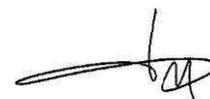
Communication non soumise au vote

Envoi Préfecture : vendredi 16 avril 2021

Retour Préfecture : vendredi 16 avril 2021

Accusé de réception n° 6082824

La Présidente,



Mme DUFAY

Rapport d'activité 2020

Éditorial

Comme chaque année, le rapport d'activité détaille le fonctionnement de la collectivité et de ses services. L'exercice révèle, cette année, la situation exceptionnelle dans laquelle la Région, ses élu·es et son personnel se sont engagés pour lutter contre les conséquences de la pandémie liée à la COVID-19.

En 2020, l'action régionale a été profondément réorientée vers l'accompagnement de cette crise, en complémentarité de l'Etat et de l'Europe, en veillant, dans la mesure de ses moyens, à protéger, accompagner et anticiper.

Dès le début, la collectivité a rapidement agi pour fournir des équipements sanitaires, non seulement à son personnel, mais aussi aux collectivités locales et aux associations. Elle a travaillé, en étroite collaboration avec l'agence régionale de santé, pour soutenir, avec l'appui de fonds européens, les centres hospitaliers régionaux. Elle a également apporté une aide financière aux étudiant·es paramédicaux engagé·es dans la lutte contre la pandémie et augmenté le nombre de places de formation pour les métiers du soin.

Concernant les lycées, l'expertise des services et une politique de recrutement renforcée de la collectivité ont permis d'adapter les moyens à l'enseignement à distance et de pallier les absences de personnel, afin de garantir la continuité du service public régional dans le strict respect des protocoles sanitaires.

Avant l'adoption, à l'automne, d'un plan de relance de l'investissement régional, des moyens financiers importants ont été déployés dès le printemps pour faire face à l'urgence. Des mesures d'accompagnement et d'aides ont ainsi été adoptées, notamment à destination des commerces de proximité, des lieux culturels et des associations. Ces dispositions ont été complétées par des actions et des dispositifs à destination des entreprises, des collectivités et structures diverses pour leur permettre de faire face et de préparer l'avenir en tenant compte de grands enjeux portés par la Région, comme la transition écologique et énergétique ou la transformation numérique. En parallèle, la Région s'est mobilisé pour accompagner les besoins et adapter les conditions de formation des demandeurs, demandeuses d'emploi et des salarié·es.

Vous le comprendrez, il m'est impossible de présenter toutes les mesures nouvelles ou récurrentes que la Région a mises en œuvre en 2020 pour permettre à la Bourgogne-Franche-Comté de traverser cette crise sanitaire, sociale et économique et de construire son avenir. C'est l'objet de ce document, que je vous invite à découvrir dans le détail pour mesurer l'ampleur du travail réalisé par la collectivité, ses élu·es et son personnel.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Marie-Guite Dufay,
Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Dans un territoire régional particulièrement touché par la pandémie de Covid-19, la collectivité et ses agent·es se sont mobilisé·es au quotidien pour répondre, parfois dans l'urgence, aux enjeux de la période. Dès le début de la crise, la Région s'est placée en état d'alerte et une cellule de crise a été mise en place. Chaque jour, nos services ont été en lien avec l'agence régionale de santé, la préfecture de région et les rectorats des académies de Dijon et Besançon pour suivre l'évolution de la situation en temps réel et mettre en application toutes les consignes et préconisations des autorités sanitaires.

Alors que le ralentissement de l'activité a entraîné une fragilisation sans précédent de la situation économique et sociale, d'importants moyens financiers ont été déployés, au travers de mesures d'urgence et d'un plan de relance de l'investissement régional coordonné avec ceux de l'Etat et de l'Europe. La mise en œuvre de ces dispositifs permet d'accompagner le maintien et la reprise de l'activité tout en incitant à la transition vers une économie plus robuste et durable.

L'adoption d'une stratégie financière ambitieuse et adaptée pour combattre les effets de cette crise s'est accompagnée d'un engagement pour la maîtrise de la dette et des dépenses de fonctionnement. En tant qu'autorité de gestion des fonds européens, la Région s'est organisée avec l'Etat, l'Union européenne et les collectivités locales, afin d'assurer une bonne utilisation de ces crédits.

La gestion de cette crise a également démontré la robustesse des services régionaux et la capacité de l'administration à assurer ses missions fondamentales. La mobilisation pleine et entière des agent·es des lycées comme ceux du CREPS a permis d'assurer la continuité du service public de l'éducation. La relation entre la Région et les lycées s'est renforcée et la Région a recruté près de 200 contractuel·les supplémentaires par rapport à l'année 2019.

Pour les services administratifs, un projet d'envergure relatif au développement du télétravail et du travail en mode hybride est venu accompagner le bouleversement des conditions de travail. La nécessaire et rapide adaptation de l'administration a permis de faciliter les conditions de travail des agent·es et de mieux répondre aux attentes des usagers et de nos partenaires.

Enfin, avec la finalisation du projet d'administration, les services disposent d'un référentiel de 24 objectifs afin d'améliorer significativement leur fonctionnement et d'apporter de la transversalité dans la réponse aux enjeux régionaux. Le pilotage et l'évaluation des politiques publiques sont notamment renforcés pour éclairer la prise de décision. La mise en place d'indicateurs de suivi et de performance des mesures prises suite à la crise sanitaire témoigne de cette volonté.

Ainsi, malgré le contexte contraint et incertain, la collectivité continue de mener d'importants chantiers de transformation, toujours avec le souci d'une plus grande efficacité et de la qualité du service rendu aux usagers.

Gilles Da Costa,
Directeur général des services

SOMMAIRE

Editorial de Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté	p. 2
Editorial de Gilles Da Costa, directeur général des services	p. 3
Sommaire	p. 4
Faits marquants	p. 6
Chiffres-clés	p. 8
I. La relance en Bourgogne-Franche-Comté	p. 9
A. Orientations et documents stratégiques	p. 9
B. L'engagement de la Région face aux conséquences économiques de la pandémie, au plus près des entreprises	p. 12
II. Une collectivité régionale transparente et efficace, au service des usagers	p. 15
A. Organisation et fonctionnement modernisés	p. 16
Modernisation de l'action publique	p. 16
Evaluation et mesure de la performance	p. 19
Modernisation des systèmes d'information	p. 22
B. Ressources et budget, au service de l'action régionale	p. 24
Achats	p. 24
Assemblées, documentation et courrier	p. 27
Affaires juridiques et archives	p. 29
Finances et budget	p. 31
Moyens généraux	p. 34
Ressources humaines	p. 37
C. Information et participation des citoyen·nes, des acteurs et des actrices de terrain	p. 39
D. CESER	p. 42
III. Dynamiser l'emploi, l'excellence et l'attractivité régionale	p. 45
A. Développement économique, tourisme et attractivité régionale	p. 46
Economie	p. 46
Tourisme	p. 48
Attractivité	p. 51
Transformation numérique	p. 52
B. Agriculture diversifiée et durable	p. 55
C. Lycées et orientation	p. 57

Lycées	p. 57
Numérique éducatif	p. 60
Gestion du patrimoine et investissements dans les lycées	p. 62
Orientation	p. 65
D. Formation et soutien au retour à l'emploi	p. 68
Formation professionnelle des demandeurs et des demandeuses d'emploi	p. 68
Formations sanitaires et sociales et apprentissage	p. 71
Transitions professionnelles	p. 73
E. Enseignement supérieur, recherche et innovation	p. 76
F. Fonds européens, coopération internationale et rayonnement régional	p. 79
Fonds européens	p. 79
Coopération internationale et rayonnement régional	p. 81
IV. Mettre la transition écologique et énergétique au cœur de l'action régionale	p. 82
A. Energie positive, biodiversité, zéro déchet et économie circulaire	p. 83
Vers une région à énergie positive	p. 83
Biodiversité, zéro déchet et économie circulaire	p. 85
B. Valorisation et développement des forêts, parcs et montagnes	p. 87
C. Transports et mobilités	p. 89
V. Poursuivre la construction d'une Région solidaire, créative et sportive	p. 92
A. Culture, sport, jeunesse et vie associative	p. 93
Culture, inventaire et patrimoine	p. 93
Sport	p. 95
Jeunesse et vie associative	p. 97
B. Solidarités et cohésion sociale et territoriale	p. 99
C. Egalité entre les femmes et les hommes, démarche globale autour du handicap et accès à la santé pour toutes et tous	p. 101
Glossaire	p. 104

Faits marquants

Janvier

- accueil des jeux olympiques de la jeunesse d'hiver
- inauguration des nouveaux services de restauration et d'hébergement du lycée Tillion à Montbéliard (25)

Février

- lancement du festival des solutions écologiques
- premières assises régionales de l'international
- inauguration des travaux de restructuration et de rénovation thermique du lycée Désiré Nisard à Châtillon-sur-Seine (21)

Mars

- deuxième édition du printemps de l'égalité sur le thème de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- création d'un dispositif d'accompagnement des stagiaires et des organismes de formation pour permettre la poursuite des formations durant la crise sanitaire.

Avril

- vote des premières mesures du plan d'urgence (financements Région et Europe)
- création d'un fonds d'urgence pour les hébergements touristiques
- prêts d'ordinateurs et de clés 4G aux élèves des lycées

Mai

- lancement de l'appel à projets filières et changement climatique

Juin

- création d'un fonds d'urgence étudiant avec le CROUS
- adoption par l'assemblée plénière du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- lancement d'un programme de travaux pour le château de Châteauneuf-en-Auxois (21)

Juillet

- adoption de la feuille de route orientation, emplois, formation
- lancement du Pass'découverte
- la Cité de la voix de Vézelay (89) obtient le label de centre national d'art vocal

Septembre

- lancement de la première édition du mois du patrimoine
- conférence régionale de l'économie sociale et solidaire

Octobre

- vote du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)
- signature de la convention entre l'État et les Régions en matière d'information et d'orientation pour les scolaires et les apprentis
- décision d'achat de trois rames TER hybrides (hydrogène/électrique)
- approbation de la stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030

Novembre

- engagement de la Région dans le programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique)

- adoption de la déclinaison régionale du dispositif « 1 jeune, 1 solution »
- édition virtuelle de la remise de prix échappée littéraire 2019-2020

Décembre

- rencontres régionales du tourisme
- adoption de la charte de la laïcité
- création du site internet d'attractivité régionale
- signature de l'accord de relance Bourgogne-Franche-Comté Etat / Région

Chiffres-clés

covid **1,25 milliard d'euros** : montant de l'accord de relance Etat / Région 2021-2022

covid **540 millions d'euros** : montant du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)

covid **108,8 millions d'euros** mandatés au titre des mesures de soutien et d'urgence en 2020.

covid **162%** : augmentation du budget régional dédié à l'économie en 2020

covid **6 millions** d'équipements sanitaires distribués par la Région

covid **87%** des formations financées par la Région ont pu se poursuivre à distance pendant le premier confinement

covid **5,6 millions** d'euros dédiés au fond de soutien associatif

covid **4,45 millions** d'euros de primes exceptionnelles aux étudiant·es en formation sanitaire et sociale mobilisé·es pendant la crise sanitaire

109 419 lycéen·nes inscrits pour l'année scolaire 2019-2020

194 opérations de travaux dans les lycées

5,1 millions d'euros pour l'acquisition et le renouvellement des équipements informatiques des lycées

5,25 millions d'euros investis pour le programme d'investissement en gares

15 710 stagiaires entré·es en formation

1100 logements rénovés par les bailleurs sociaux avec l'aide d'Effilogis

101% : taux de programmation du programme européen de coopération Interreg France-Suisse

244 dossiers instruits pour la qualification en agriculture biologique

47 projets de solidarité internationale soutenus

961 entreprises accompagnées à l'international

10 millions d'euros engagés pour la modernisation du CREPS

2 000 aides au permis de conduire attribuées pour les 15-25 ans

3762 arbres et arbustes plantés dans le cadre du programme « vergers de sauvegarde »

50 000 pass numériques pour lutter contre l'illectronisme chez les jeunes

1100 inscriptions pour les assises régionales du tourisme

16 jours : délai moyen de paiement des factures par la Région

I. La relance en Bourgogne-Franche-Comté

A. Orientations et documents stratégiques

Eléments de contexte

Dès le printemps 2020, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a provoqué une crise économique qui s'est accompagnée d'une fragilisation de l'emploi et d'une augmentation de la précarité. Afin de répondre à ces problématiques et à l'urgence de la crise, la Région Bourgogne-Franche-Comté a déployé des mesures d'urgence pour un montant total de plus de 100 millions d'euros afin de financer des mesures et des dispositifs tant en direction des entreprises que des publics et populations les plus touchés.

Le Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) voté le 9 octobre par l'assemblée plénière a constitué le second volet de cette politique régionale ambitieuse de réponse à la crise. Avec une enveloppe globale de 435 millions d'euros, pour 102 mesures phares, le plan d'investissement porte aujourd'hui l'objectif d'accompagner la reprise économique.

Enfin, l'adoption d'un accord de relance régional de 1,25 milliard d'euros par l'assemblée plénière en décembre, pour la période 2021-2022, constitue le troisième grand volet de la relance en Bourgogne-Franche-Comté. Intégré aux Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 (CPER), il propose une réponse coordonnée, entre l'Etat et la Région, aux conséquences économiques de la crise sanitaire.

Faits marquants

Plan d'urgence : la Région se mobilise au printemps pour intervenir au cœur de la crise

Vote du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR), par l'assemblée plénière le 9 octobre

Approbation de l'accord de relance Bourgogne-Franche-Comté Etat / Région 2021-2022, par l'assemblée plénière des 10 et 11 décembre

Elaboration de l'accord stratégique sur les orientations du CPER 2021-2027

Chiffres clés

108,8 millions d'euros ont été mandatés au titre des mesures de soutien et d'urgence en 2020.

Montant du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) voté en octobre : **540 millions** d'euros composé de 435 millions d'euros de financement régional et de 105 millions d'euros de fonds européens.

Montant de l'accord de relance Etat / Région 2021-2022 adopté en décembre : **1,25 milliard** d'euros

Montant de l'accord stratégique du CPER : **668 millions** d'euros de crédits contractualisés et **828 millions** d'euros de crédits valorisés

4000 visites du site internet « la relance en Bourgogne-Franche-Comté » entre le 1^{er} décembre et le 15 janvier 2021

Plan d'urgence

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée en 2020 à répondre à l'urgence et à soutenir les acteurs économiques en affectant 108,8 millions d'euros, en complément des mesures prises par l'Etat. Cette réponse d'urgence à la crise a permis d'assurer le soutien des entreprises de la Région et notamment de soulager leur trésorerie.

Vote du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) le 9 octobre par l'assemblée plénière

Le PAIR constitue le second volet de cette politique de relance. Il est doté d'une enveloppe globale de 540 millions d'euros, qui se compose d'une enveloppe de 435 millions d'euros de financement régional et d'une enveloppe estimée à 105 millions d'euros de fonds européens issus du programme REACT EU. Il a pour ambitions de provoquer le rebond de l'économie régionale d'aujourd'hui à fin 2022, d'intervenir massivement auprès des acteurs et des actrices touché-es, afin de limiter les effets de la crise et d'accélérer la transition énergétique et écologique. Les 102 mesures du plan se déclinent à travers trois grandes priorités qui structurent les investissements réalisés par la Région : l'emploi (183,4 millions d'euros dont 113,4 de la Région), l'écologie (252 millions d'euros dont 237 de la Région), et les territoires et les solidarités (104,5 millions d'euros dont 84,5 de la Région). Le déploiement de ces mesures s'appuie sur une méthode qui favorise la coordination avec les mesures de l'Etat (le plan France relance de 100 milliards d'euros) et avec les fonds européens (plan REACT EU). Il a été co-construit avec les partenaires sociaux, en coordination avec d'autres partenaires locaux, et en s'articulant avec les projets inscrits au CPER. A noter que ce plan comporte une dimension sociale forte, les aides économiques allouées aux entreprises étant associées à un principe de contreparties (en matière d'emplois, de compétences, de solidarité, de santé et d'organisation du travail, et de transition écologique et énergétique).

Elaboration et adoption de l'accord de relance Etat / Région Bourgogne-Franche-Comté 2021-2022.

L'accord de relance Etat / Région formalise l'investissement de l'Etat et de la Région sur des projets concourant à la reprise économique à court et moyen terme. Intégré au Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 (CPER), son contenu repose sur trois grands axes partagés par l'Etat et la Région : la compétitivité, l'écologie, la cohésion. Il porte sur douze thématiques couvrant une large part des politiques menées par la Région. Le volume budgétaire de cet accord est massif : 626 millions d'euros de l'Etat et 618 millions d'euros de la Région, soit près de 1,25 milliard d'euros au total. Ces montants sont issus du PAIR et des crédits européens (REACT-EU) ainsi que du volet mobilité du CPER précédent (2015-2020). L'ambition de cet accord est de contribuer au plus vite au rebond de l'activité économique en Bourgogne-Franche-Comté. Cela explique son élaboration en urgence à compter de la réception du mandat de négociation du préfet fin octobre, ayant conduit à une approbation de cet accord en assemblée plénière de la Région des 10-11 décembre 2020.

Travaux préparatoires à la rédaction d'un accord stratégique sur les orientations du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 (CPER)

Le CPER actuel (2015-2020) étant arrivés à terme, la préparation d'une nouvelle génération de contrats portant sur la période 2021-2027 a été menée durant l'année 2020. Dans le contexte particulier marqué par la crise sanitaire, leur contenu a été profondément réorienté. L'accord de partenariat signé entre l'Etat et les Régions, le 28 septembre 2020, a conduit à la mobilisation renforcée de l'Etat et des Régions (+45% par rapport aux CPER 2015-2020). Le but était de répondre le plus efficacement possible aux trois enjeux majeurs que sont : la reprise économique, la transformation sur une durée plus longue de notre modèle de développement et l'action en faveur d'une approche simplifiée et différenciée de la décentralisation. L'accord, qui cible onze thématiques et édicte quelques pistes de renforcement de la coopération entre l'Etat et la Région, doit faire l'objet d'une concertation avec les principales collectivités du territoire, puis être proposé au vote de l'assemblée en février 2021. Ce cadre devra ensuite être décliné de façon opérationnelle dans le courant de l'année 2021 pour élaborer le CPER définitif qui sera soumis à la consultation du public et à l'évaluation environnementale.

Conception et mise en œuvre d'un site internet dédié à la relance en Bourgogne-Franche-Comté

Le préfet de Région et la présidente de Région ont souhaité s'accorder sur un dispositif de mise en œuvre coordonné des différents outils existants dont France Relance pour l'Etat. L'objectif est d'en

optimiser les retombées au service des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté, en captant au mieux les crédits nationaux et en assurant la complémentarité des sources de financements y compris européens. Le dispositif de coordination mis en place vise notamment à informer les porteurs et les porteuses de projets des différents dispositifs existants, puis à les orienter vers le dispositif le mieux adapté à leur besoin. Pour ce faire, un site internet commun Etat / Région a été créé : la relance en Bourgogne-Franche-Comté » (<https://www.relance-bfc.fr>). Il a été mis en ligne le 1^{er} décembre 2020. Mis à jour régulièrement par les services de l'Etat et de la Région, il recense l'ensemble des dispositifs émergeant aux différents plans de relance (régional, national et européen) et indique les coordonnées des interlocuteurs et interlocutrices techniques en charge de l'instruction. Depuis début 2021, ce site permet par ailleurs, aux porteurs et porteuses de projets de déposer une demande de renseignements pour savoir si leur projet est éligible à un dispositif de relance. Ces demandes sont renvoyées à des binômes thématiques Etat/Région en capacité d'analyser la demande et d'orienter vers le soutien le plus adapté.

B. L'engagement de la Région face aux conséquences économiques de la pandémie, au plus près des entreprises

Eléments de contexte

La crise sanitaire est venu toucher de plein fouet les politiques publiques de la Région et a imposé de mettre un œuvre de nombreux dispositifs d'intervention pour faire face à la crise, engager la reprise et favoriser la relance.

Tout au long de l'année, la Région, responsable de la compétence de développement économique, a adapté ses outils d'action ou en a créé de nouveaux afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises face à la crise : report des échéances d'avances remboursables, maintien de rémunération, aides exceptionnelles, prêts rebonds, etc.

Préserver la trésorerie des entreprises :

La Région a notamment proposé :

- un report systématique des échéances d'avances remboursables qu'elle propose (avec une dotation de 6,5 millions d'euros du fonds de la régie ARDEA). Près de 1 200 entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de report de 5,1 millions d'euros ;
- un prêt rebond régional avec Bpifrance : 23,85 millions d'euros ont été injectés dans la trésorerie des entreprises, dont 4,5 millions d'euros par la Région. Grâce à la dotation du FEDER pour 10 millions d'euros, l'effet levier a été démultiplié pour conduire à 30 millions d'euros de prêts bonifiés ;
- des garanties de prêts :
 - fonds régional de garantie avec Bpifrance : augmentation de la quotité de garantie de 70% à 80% et transformation des crédits bancaires de renforcement de la trésorerie en prêt à moyen terme ;
 - Bourgogne-Franche-Comté Garantie : réaménagement des tableaux d'amortissement des crédits en cours, passage de la quotité garantie, de 70 à 80 % et garantie sur les loyers en partenariat avec SIAGI, société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité
 - France Active Bourgogne-Franche-Comté : affectation de 400 000 euros au fonds de garantie régional ;
- La création d'un dispositif d'avance remboursable « rebond ».

Eviter la défaillance des entreprises :

- fonds de solidarité national : dotation de 16,06 millions d'euros ;
- fonds de solidarité territorial : dotation d'un million d'euros ;
- fonds événementiel : dotation de 2,5 millions d'euros, avec dérogation au règlement intérieur pour 23 entreprises qui répondaient à tous les critères sauf la baisse du chiffre d'affaires entre mars 2019 et mars 2020, mais fortement impactées en avril ;
- contrat d'apport associatif : abondement de 200 000 euros pour chacune des associations territoriales gestionnaires, France Active Bourgogne et France Active Franche-Comté ;
- dispositif d'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire : abondement de 250 000 euros ;
- aide à domicile : reconduction des montants d'aides à l'emploi, représentant environ deux millions d'euros ;

- fonds de confiance porté par le Réseau France Active : abondement de 160 000 euros pour sécuriser l'émergence de projets qui contribueront à la relance de la dynamique entrepreneuriale territoriale.

Accompagner la mutation des entreprises :

- audit mutation : inscription d'une enveloppe de 300 000 euros ;
- DEFIS 3 : constitution d'un nouveau fonds confié à Invest PME ;
- prêts d'honneur mutation : abondement du fonds à hauteur de 150 000 euros (réseau Entreprendre Bourgogne) et de 150 000 euros (réseau Entreprendre Franche-Comté) pour accompagner les entreprises en sortie de crise en participant au financement de leur repositionnement stratégique. L'accompagnement des dirigeants fut également un enjeu majeur dans cette phase particulière de la vie des entreprises.

Assurer la reprise de l'économie de proximité

- Le Pacte régional des territoires (PACTE) : fin 2020, 110 EPCI sur 113 conventionnés avec la Région, ont participé à hauteur de 3,6 millions d'euros au PACTE (28,6% de plus qu'attendu). Le pacte comprend :
 - Le fonds régional d'avances remboursables pour la consolidation des petites entreprises, doté de 10,2 millions d'euros en investissement. L'instruction des dossiers est réalisée par le réseau Initiative. La régie ARDEA assure la gestion du dispositif. L'efficacité et la réactivité du dispositif est à souligner. Les délais de traitement et de déblocage ont été extrêmement raccourcis par rapport aux dispositifs normaux ;
 - Le fonds régional des territoires : suite à son adoption en assemblée plénière du 16 novembre, la Région a délégué aux EPCI l'octroi d'aides directes pour les entreprises ainsi que l'octroi d'aides aux actions collectives. 16,8 millions d'euros pourront être mobilisés pour des aides à la trésorerie des commerces fermés ;
 - Ingénierie pour les EPCI : ce dispositif a pour objectif d'apporter un soutien financier aux territoires ne disposant pas ou peu d'ingénierie en matière de développement économique 34 sur 52 EPCI ont sollicité la Région pour un montant de 211 860 euros.

Assurer la reprise de l'économie par l'accélération des investissements

- Le Fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée (FRTED) de 20 millions d'euros vise à accompagner les programmes d'investissement ou de recherche et développement (R&D) des entreprises pour favoriser la relocalisation de l'activité et soutenir les projets en lien avec la transition énergétique et écologique.
- La Région a incité l'investissement en matière de R&D) sur le volet « santé » pour faire face à la crise de la Covid-19.
- Un investissement de 10 millions d'euros pour industrialiser l'hydrogène a été réalisé, pour soutenir des projets de « hubs territoriaux hydrogène », de démonstrateurs et d'innovation. La Région a identifié 36 projets d'innovation dont sept par les territoires, huit par des start-ups, quatre dédiés à l'hydrogène dans l'habitat.
- Un investissement de 10 millions d'euros a permis de lancer le chantier de la requalification des friches et autres sites dégradés avec pour l'objectif d'aménager de nouveaux espaces.
- Cinq millions d'euros ont été consacrés pour donner les moyens aux sociétés d'économie mixte (SEM) d'accompagner des projets immobiliers majeurs.

Assurer un soutien aux entreprises les plus fragiles

- Mise en place d'une permanence téléphonique et numérique à destination des entreprises, majoritairement des TPE et microentreprises du 30 mars au 31 juillet 2020. 21 agent-es ont été mobilisés, 1 150 appels et 600 courriels ont été traités.
- Evolution des modalités de soutien à l'entrepreneuriat avec une adaptation des cahiers des charges du services d'intérêt économique général (SIEG) relatif à l'accompagnement des créateurs, créatrices, repreneurs et repreneuses de TPE et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne-Franche-Comté.
- Soutien à l'aide alimentaire à hauteur de 200 000 euros de subventions forfaitaires exceptionnelles pour six associations. Ceci, afin d'assurer la collecte, le stockage, le transport et la distribution de l'aide alimentaire en Bourgogne-Franche-Comté.
- Abondement à hauteur de 200 000 euros de l'outil de prêt d'honneur de l'ADIE pour soutenir les porteurs de projet non-bancarisables.

Accompagner les filières

- Réalisation par l'Agence économique régionale (AER) d'une liste qualifiée des entreprises régionales fournissant des matériels et équipements de protection pour lutter contre le coronavirus.
- Création d'une cellule de veille aéronautique (animée par le cluster AEROμTECH du pôle des microtechniques), pour détecter les entreprises touchées par la crise, identifier leurs difficultés et besoins et les accompagner dans la mise en œuvre des mesures de soutien régionales et nationales.
- Création d'un module supplémentaire « élaboration d'un plan d'action de relance de l'activité » au sein du programme « industrie du futur ».
- Travail de coconstruction partenariale avec le pôle « véhicule du futur », la filière artisanat et bâtiment, la filière numérique, l'industrie agro-alimentaire, la filière chimie et le réseau RSE pour une meilleure prise en compte de leur situation économique, leurs difficultés, les besoins d'accompagnement spécifiques à leurs référentiels métiers.

Permettre à toutes les entreprises de se lancer à l'export ou d'attaquer un nouveau marché grâce au subventionnement de leurs frais de prospection et en adossant au chef ou à la cheffe d'entreprise des compétences export par le recrutement de cadres spécialisé-es (VIE ou salarié-e).

La réponse régionale à la crise sanitaire

En complément des informations présentées dans ce chapitre, vous retrouverez dans ce rapport de nombreux focus illustrant les actions mises en œuvre par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19.

II. Une collectivité régionale transparente et efficace, au service des usagers

Cinq ans après la fusion et la création de la Région Bourgogne-Franche-Comté

La collectivité a traversé cette année au rythme de la pandémie liée à la Covid-19 et des mesures de restrictions prises pour y faire face. Malgré ce contexte incertain, la Région a poursuivi l'ajustement de son organisation et l'harmonisation de ses pratiques, afin de garantir l'efficacité et la transparence de ses actions.

L'année 2020 a vu des avancées importantes grâce à l'installation durable des nouvelles directions et délégations mises en place en 2019, qui a permis d'accélérer la modernisation de l'action publique, d'améliorer la transformation numérique de la collectivité et de mieux coordonner les démarches institutionnelles et partenariales. Les avancées concrètes en matière d'organisation et de fonctionnement ont facilité les conditions de travail des agent·es, permis d'assurer la continuité du service public et de répondre aux attentes des usagers.

La collectivité a également mobilisé son expertise juridique, financière et économique pour répondre à l'urgence provoquée par la crise. Pour protéger au mieux les plus vulnérables, elle a notamment réalisé des achats de masques et de gel hydroalcoolique. Enfin, la pleine mobilisation des services de la Région a permis d'assurer la tenue des réunions des assemblées délibérantes et d'adapter au mieux la réponse régionale à la crise.

A. Organisation et fonctionnement modernisés

Modernisation de l'action publique

Eléments de contexte

Créée en juillet 2019, la Délégation à la modernisation de l'action publique (DéMo) est une structure d'accompagnement et d'aide à la créativité, au service de la direction générale et des directions de la collectivité régionale. Elle contribue à la satisfaction des enjeux d'amélioration du fonctionnement de l'administration, d'efficacité des politiques publiques et de préservation de la qualité de vie au travail. Elle intervient dans quatre grands champs d'intervention, dans le respect des valeurs de l'innovation publique (primauté de l'usager, décloisonnement, coproduction, agilité, expérimentation et évaluation) :

- modernisation et amélioration de la qualité des services ;
- transformation managériale et innovation ;
- développement des compétences des agent·es ;
- communication et expérimentation en réseaux.

L'année 2020 a été marquée par une nécessaire et rapide adaptation des modes d'organisation et de l'activité en télétravail, massif en période de confinement puis inscrit dans une organisation en mode hybride, caractérisée par une alternance de présentiel et de distanciel. Dans ce contexte, la DéMo s'est positionnée comme structure de facilitation et d'expérimentation pour proposer des réponses et des solutions innovantes aux conséquences de la pandémie sur le fonctionnement de la collectivité.

Faits marquants

Finalisation du projet d'administration et déclinaison dans les projets de direction

Pilotage du retour d'expérience (RETEX) sur le télétravail en période de confinement, élaboration d'un plan d'actions Télétravail et création d'un guide en ligne du travail en mode hybride

Mise en ligne du guide numérique du mode projet

Animation des réseaux de correspondant·es à enjeux collectifs

Animation du mois de l'innovation publique totalement dématérialisé

Chiffres-clés

62 missions ont été réalisées par la DéMo en 2020 : **28** missions à la demande du directeur général ou à l'initiative de la DéMo et **34** missions pour **23** directions dans six domaines : amélioration continue, transformation managériale, innovation, accompagnement des élu·es et politique publique, communication interne, égalité femmes-hommes.

7 réseaux de correspondant·es à enjeux collectifs animés ou constitués en 2020 (communication, numérique/données, égalité-diversité : femme-homme et handicap, facilitateurs et facilitatrices labo, modernisation, transition énergétique)

20 facilitateurs et facilitatrices du laboratoire d'innovation et de coopération interne formé·es

2 espaces d'information créés dans l'intranet : Covid-19 et guide du travail en mode hybride

Mois de l'innovation publique : **23** événements, **750** participations, **300** participant·es dont **200** agent·es de la Région.

Projet d'administration

Le projet d'administration a été finalisé début 2020. Il constitue une boussole pour une démarche de progrès. Il permet de mesurer le chemin parcouru depuis la fusion, de valoriser les démarches engagées et de les inscrire dans la durée, de se rassembler autour d'orientations et d'objectifs et de partager le sens de la mission de service public régional.

Il est conçu sous la forme d'un référentiel d'objectifs et de valeurs :

- 24 objectifs regroupés en six axes : une administration responsable, simplifiée, agile, coopérative, humaine et engagée ;
- six valeurs : respect, engagement, confiance, coopération, équité, bienveillance

Conçu comme un cadre souple, simple d'appropriation par les directions, il est décliné dans les projets de direction. Pour ce faire, une grille d'auto-diagnostic leur a été proposée pour permettre d'identifier les actions d'amélioration significatives à mener pour satisfaire les 24 objectifs, dans un esprit d'amélioration continue.

Retour d'expérience télétravail et guide du travail en mode hybride

Une démarche de capitalisation de l'expérience du télétravail en période de confinement a été conduite avec trois objectifs :

- recueillir la perception des agent·es des services administratifs sur l'expérience de télétravail pendant la première période de confinement ;
- identifier les facteurs qui ont influencé positivement et négativement l'expérience et en déduire des conditions de réussite du télétravail à plus grande échelle ;
- connaître les aspirations des personnels en matière de télétravail pour l'avenir.

Le retour d'expérience (RETEX) a été réalisé sur la base d'une enquête quantitative (taux de réponse de 90%) et des échanges dans douze groupes de paroles thématiques pour recueillir le témoignage des agent·es sur leur vécu et leurs attentes (79 participant·es). Des discussions sur les points sensibles relevés ont eu lieu au sein des instances managériales et en commission du dialogue social. C'est sur la base du diagnostic stabilisé et partagé que les propositions de plan d'actions télétravail et d'évolution du règlement du télétravail ont été établies.

Guide numérique du mode projet

Une équipe projet composée d'agent·es inscrit·es dans une démarche mode projet a travaillé sur le concept du guide (une plateforme web). Le concept a ensuite été testé par des utilisateurs et des utilisatrices pour bien poser l'arborescence et finaliser l'ergonomie. Le guide est disponible pour tous les agent·es sur l'intranet depuis novembre 2020.

Mois de l'innovation

Le mois de l'innovation a eu lieu en novembre 2020. Au programme : des conférences inspirantes sur l'innovation publique ou managériale, la recherche ou le design et des ateliers de partage de pratiques (*Klaxoon*, facilitation graphique, etc.). Le mois de l'innovation est un événement transversal et collaboratif : 39 agent·es ont été mobilisés en interne pour l'organisation, la communication et l'animation des ateliers. Quinze agent·es d'autres collectivités ont contribué à l'organisation des événements ouverts à l'externe. Les ateliers les plus fréquentés ont été les conférences sur le management et le flash codéveloppement. Les participant·es ont plébiscité l'organisation de ce type d'ateliers que ce soit à la Région ou dans les structures extérieures participantes.

Espace d'information Covid-19

Quelques jours avant le confinement de mars 2020, la Région a créé, en urgence, un espace d'information sur les conséquences de la Covid-19. Hébergé dans l'intranet du personnel de la Région, cet espace a pour vocation d'informer les agent·es de la collectivité sur les impacts de la pandémie sur l'organisation du travail, les mesures sanitaires, les bonnes pratiques, etc. Une centaine

d'articles ont été publiés dans cet espace depuis sa création. Les articles sont relayés sur l'extranet lycée (à destination des chef-fes d'établissement et des gestionnaires) ainsi que sur une page du site internet de la Région pour les agent·es ayant des difficultés d'accès à l'intranet.

La réponse régionale à la crise sanitaire

La modification de l'organisation du travail liée aux impacts de la pandémie et des confinements a amené la DéMo à proposer de nouvelles solutions d'information et d'animation managériale ou de réseau. Elle est ainsi à l'initiative de la création de webinaires pour les encadrant·es, d'un espace d'information dédié à la Covid-19 dans l'intranet ou encore de la création des « cafés du labo » destinés à réunir régulièrement les facilitateurs et les facilitatrices du laboratoire d'innovation. La DéMo a aussi permis de faciliter le travail collaboratif à distance en formant plusieurs directions à l'utilisation de la solution en ligne *Klaxoon*. La DéMo a également piloté un retour d'expérience sur le télétravail pendant le premier confinement, qui a contribué à l'élaboration d'un plan d'action et d'un nouveau règlement du télétravail mis en place le 1^{er} janvier 2021.

Evaluation et mesure de la performance

Eléments de contexte

Dans le domaine de l'évaluation et de la mesure de la performance, les objectifs principaux de la collectivité sont :

- pour le pilotage et le contrôle de gestion :
 - le développement d'un tableau de bord régional avec, en 2020, la mise en place d'un suivi des mesures d'urgence suite à la crise sanitaire et la mise en place du suivi du Plan d'accélération de l'investissement (PAIR) ;
 - le contrôle des satellites de la Région ;
 - les contrôles de coût.
- Pour l'évaluation :
 - la mise en œuvre du plan d'évaluation validé par le comité de suivi du 21 février 2020 ;
 - le suivi des recommandations formulées par les cabinets, la diffusion de la culture de l'évaluation et la communication autour de l'évaluation

Faits marquants

Comité de suivi de l'évaluation le 21 février 2020

Mise en place du suivi des recommandations

Mise en place du suivi des mesures d'urgence liées à la crise sanitaire

Accompagnement des directions dans la définition des indicateurs de suivi et de performance du PAIR

Chiffres-clés

12 évaluations terminées (**7** sur les fonds européens et **5** sur les politiques régionales)

12 nouvelles évaluations engagées en 2020 (**4** sur les fonds européens et **8** sur les politiques régionales)

Une **quarantaine** de comités de pilotage

276 contrôles simplifiés effectués

Analyse détaillée des comptes de **17** SEM et SPL

Sept évaluations terminées sur les fonds européens en 2020

Evaluation du volet biodiversité du PO FEDER Bourgogne 2014-2020, évaluation des volets entreprises, recherche, développement urbain et numérique des deux PO FEDER (Bourgogne et Franche-Comté massif du Jura), évaluation transversale du volet communication des cinq programmes européens 2014-2020, évaluation *ex ante* des instruments financiers pour la programmation 2021-2027. Les enseignements issus des travaux relatifs aux Fonds européens structurels d'investissement (FESI) ont été pris en compte dans l'élaboration de la nouvelle programmation 2021-2027.

Cinq évaluations terminées sur les politiques régionales

Evaluation du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), évaluation de la stratégie opérationnelle de la transition énergétique, évaluation de la politique de revitalisation des bourgs-centres, évaluation du dispositif R Cube, évaluation du dispositif de création d'entreprises issues de la recherche. Les travaux liés aux

politiques régionales permettent de vérifier l'efficacité, l'utilité et l'efficience des politiques mises en œuvre et d'ajuster les dispositifs évalués si besoin, voire d'en supprimer certaines dispositions si celles-ci s'avèrent inefficaces. Tous ces travaux contribuent à un pilotage éclairé et responsable.

Quatre évaluations en cours sur les fonds européens

Deux évaluations stratégiques environnementales en parallèle de la rédaction des programmes 2021-2027 (FEDER et Interreg), évaluation du programme LEADER, évaluation des quatre axes du programme Interreg 2014-2020.

Huit évaluations en cours sur les politiques régionales

Évaluation du plan pluriannuel d'équipement des lycées, évaluation des aides aux compagnies culturelles, évaluation de la place des femmes dans le sport, évaluation des aides financières mises en place par la Région dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), évaluation du dispositif d'appui à l'export, évaluation des dispositifs d'hébergements touristiques, évaluation des aides en investissements en agriculture, évaluation du volet politique de la ville de la politique de cohésion sociale.

Diffusion de la culture de l'évaluation

Participation à diverses commissions ou réunions de directions pour accompagner la préparation d'évaluations, publications régulières sur l'Intranet des synthèses des évaluations réalisées.

Contrôle de gestion externe

Concernant le contrôle des organismes subventionnés, on peut souligner que, sur 397 structures de droit privé (ayant perçu en 2019 plus de 75 000 euros de subventions et auxquelles le service demande les documents comptables), ont été reçus lesdits documents de 382 structures et 276 contrôles simplifiés ont été effectués. Basée sur quelques ratios, l'analyse permet de déterminer un niveau de risque financier global pour chaque structure dont les comptes sont analysés (très risqué, risqué, satisfaisant ou très favorable). Les analyses sont communiquées aux directions concernées pour le suivi des structures. Concernant le contrôle des structures satellites, le service a effectué une analyse détaillée des comptes de 17 SEM et SPL. Le service est partie prenante dans le contrôle analogue de deux SPL (AER et MBFC). Le service a également fait une analyse détaillée des comptes des cinq régies régionales (ARDEA, BFC énergie, FRAC, cité de la voix et maison de l'Europe).

Pilotage

Le tableau de bord mensuel a été fortement enrichi en 2020. 17 directions ont publié au moins une fois des éléments de suivi (contre huit en 2019).

Dès le vote des mesures d'urgence, la direction évaluation et performance a mis en place un tableau de bord spécifique Covid afin de suivre ces mesures et l'impact qu'elles ont entraîné sur le budget régional.

Concernant le suivi du PAIR (plan d'accélération de l'investissement régional), plusieurs chantiers ont été lancés simultanément :

- la mise en place d'un suivi financier du PAIR ;
- un accompagnement à la mise en place d'indicateurs pertinents et facilement collectables, (pour les intégrer dans futurs règlements d'intervention et conventions) et un accompagnement à la mise en place de tableaux de suivi des mesures du PAIR ;
- un travail pour déterminer des indicateurs relatifs aux mesures liées à la rénovation énergétique des bâtiments, qui a abouti à la création d'une fiche indicateurs spécifique ;
- un travail sur la charte d'engagement afin d'automatiser la compilation des données ;
- un calendrier de suivi des mesures a été mis en place.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Le contexte sanitaire a été pris en compte dans toutes les nouvelles évaluations afin de mesurer l'impact de la crise et/ou de prendre en compte cette réalité dans la mise en œuvre des politiques. Comme indiqué ci-dessus, la Région a mis en place deux types de tableaux de bord mensuels (suivi des mesures spécifiques liées à la crise sanitaire et suivi du PAIR).

EXEMPLE Réalisation du suivi 2020 de la stratégie de mandat

Le programme d'engagement politique décliné au sein de la « stratégie de mandat 2016-2021 » et bâti autour de 33 engagements regroupés en trois grands axes (l'emploi, le développement durable et le vivre ensemble) a été poursuivi durant l'année 2020. Après un premier travail intermédiaire de suivi réalisé par les services en 2018, une mise à jour de ce travail de suivi de la stratégie de mandat a été engagée. Le fruit de ces travaux (298 pages) a été présenté en comité de suivi de l'évaluation en février 2021.

Ce suivi 2020 de mise en œuvre de la stratégie de mandat, administratif et technique, rappelle les changements de contexte notables et fait un point d'avancement des politiques publiques engagées par la Région au titre de la stratégie de mandat 2016-2021. Il décrit les actions réalisées au regard des 33 engagements spécifiques et apporte des indicateurs chiffrés sur le travail mené ainsi que sur les résultats obtenus jusqu'à septembre 2020 sur chacune des 95 priorités établies. La réalisation de ce document est une production transversale à l'administration, qui s'appuie sur les éléments de synthèse fournis par l'ensemble des pôles et directions. Ce suivi 2020 illustre le travail accompli ces dernières années et contribue à éclairer les choix budgétaires de 2021 suivant une logique de continuité.

Modernisation des systèmes d'information

Éléments de contexte

La convergence de l'architecture technique (centralisation des serveurs à Dijon, convergence des systèmes de téléphonie, convergence du poste de travail) était prévue en 2020, de même que l'extension de la couverture wifi à Dijon, le renouvellement du système de stockage, celui des actifs réseaux, ainsi que la mise en œuvre d'*Office 365*.

En raison de la crise sanitaire qui a nécessité d'autres actions en urgence pour permettre la continuité d'activité de la collectivité, tous les projets prévus n'ont pas pu être menés à bien.

Faits marquants

Adaptation en urgence des moyens informatiques pour permettre la continuité d'activité, suite à la crise sanitaire

Publication le 2 octobre 2020 d'un appel d'offre pour un choix des titulaires du futur système d'information FEADER en février/mars 2021. Ce, pour disposer d'un nouveau logiciel opérationnel en 2023, suite à la période de transition de deux ans réalisée sur le logiciel *Osiris*

Développement d'*Effilogis* pour un démarrage en janvier 2021

Déploiement du wifi dans les locaux de Dijon

Intégration des unités territoriales de Haute-Saône et de Saône-et-Loire sur le réseau régional

Chiffres-clés

Plus de **900** connexions simultanées en télétravail pendant les confinements

Plus de **800** agent·es équipé·es d'ordinateurs portables dès avril pour le télétravail, plus de **1000** en novembre

1200 agent·es équipé·es de licences *Rainbow*, **500** visioconférences par jour en moyenne

Plateforme fonds de solidarité national : **536** demandes refusées et **821** acceptées

Acquisition de **100** commutateurs réseau et **50** bornes wifi déployées

Adaptation du système d'information pour la continuité d'activité en situation de confinement (télétravail généralisé en urgence)

Pour tous les agent·es du siège, acquisition et déploiement de portables en situation de crise (confinement), déploiement d'une solution de visioconférence et de téléphonie déportée dès mars 2020, renforcement de l'infrastructure pour permettre plus de 800 connexions simultanées en télétravail, mise en œuvre d'une plateforme pour la gestion du fonds de solidarité national et du fonds de solidarité territorial, dématérialisation du contrôle de légalité.

Accompagnement des utilisateurs

Les sollicitations ont explosé dès le premier confinement (2000 appels par mois pendant les confinements). Une communication en moyenne par semaine aux agent·es pour les accompagner dans leurs nouveaux usages numérique, en particulier la visioconférence.

Consultation pour le futur système de gestion du FEADER

L'autorité de gestion est confiée aux Régions pour les aides dites non surfaciques pour la prochaine programmation 2023-2027 du dispositif FEADER. La Région Bourgogne-Franche-Comté a choisi d'adhérer au groupement de commandes des dix autorités de gestion pour la conception, la mise en

œuvre et l'exploitation du futur système d'information FEADER. Elle s'est inscrite en 2020 dans la phase de rédaction du dossier de consultation et, avec les Régions Grand Est et Occitanie dans celle du lot relatif au logiciel de gestion FEADER.

Effilogis Intervention

L'objectif est d'offrir au particulier un parcours dématérialisé pour la rénovation énergétique. Jusqu'alors, la demande d'audit était la première étape proposée sur la plateforme numérique *Effilogis*. Le projet initié en 2019 vise à prendre en compte l'amont de la démarche afin de permettre l'identification des prospects, la gestion des rendez-vous, la relation avec le particulier concernant l'état des lieux initial puis les perspectives envisagées dans son projet de rénovation.

Extension du wifi à Dijon

Déploiement du wifi dans six bâtiments et uniformisation de l'accès au wifi sur les deux sites du siège de la Région.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Les actions menées par la direction des systèmes d'information ont permis d'assurer la continuité d'activité de la collectivité grâce aux moyens mis en œuvre : ordinateurs portables, outil de visioconférence, adaptation d'applications informatiques, adaptation de l'infrastructure au télétravail massif (débit des liaisons, renouvellement de serveurs, augmentation du nombre d'accès concomitants). Elles ont également permis une accélération du développement de la signature électronique.

EXEMPLE Evolution du logiciel *Athéna*

Le logiciel *Athéna*, spécifique à la Région Bourgogne-Franche-Comté, permet d'assurer un suivi du dépôt de la demande au paiement mensuel des stagiaires de la formation professionnelle en lien avec les organismes de formation. L'évolution réalisée en avril 2020 a permis de maintenir la rémunération des stagiaires avec les échéances habituelles de paiement et ainsi de leur assurer un maintien de rémunération que leur formation soit suspendue ou réorganisée à distance.

B. Ressources et budget, au service de l'action régionale

Achats

Eléments de contexte

L'année 2020 a été fortement marquée par les effets de la crise sanitaire sur le déroulement des contrats en cours, tout particulièrement ceux de travaux et de formation professionnelle. Par ailleurs toutes les consultations, programmées lors de la première phase de confinement, n'ont pas pu être lancées car les entreprises ne pouvaient pas répondre, avec, pour effet, la nécessité de prolonger de nombreux marchés et de réorganiser tout le planning de lancement des consultations sur la fin 2020 et 2021.

Parallèlement, la Région a engagé de nouvelles consultations dans l'urgence pour répondre aux besoins des collectivités et aux siens en matière de masques et produits sanitaires.

Ces perturbations ont eu pour effet de ralentir les projets structurant en cours, sans toutefois les remettre en question. Les jurys et commissions d'attribution ont pu se réunir à un rythme régulier et, finalement, l'ensemble de la programmation travaux a pu être lancée et attribuée.

Faits marquants

Adaptation des marchés en cours face à la crise sanitaire afin qu'il n'y ait pas de rupture de contrat

Achat en urgence de masques et de produits virucides

Consolidation de la démarche d'insertion

Attribution d'opérations de travaux importantes

Attribution d'achats d'équipements et services structurants

Chiffres-clés

Notification de **539** marchés en 2020 pour un montant total notifié de **275,41 millions d'euros** HT

130 lots pour **147,08 millions d'euros** HT pour la formation professionnelle

201 marchés de fourniture et services pour un montant de **59,87 millions d'euros** HT

208 marchés de travaux et services liés aux travaux (maîtrise d'œuvre) pour un montant de **73,56 millions d'euros** HT

Adaptation des marchés et des consultations pour faire face à la crise sanitaire

Un certain nombre de marchés publics, importants pour le fonctionnement de la Région, ne pouvaient pas être attribués dans les délais, du fait de la crise sanitaire. Ils ont fait l'objet d'une prolongation allant de trois mois à un an. En effet, ces marchés qui devaient être notifiés au cours de l'année 2020, nécessitaient un délai important d'instruction et, pour certains, une phase préalable d'adaptation des outils logiciels pour être opérationnels à l'échéance du contrat précédent. Du fait que de nombreux candidats ne pouvaient plus remettre d'offres, ni négocier, il était devenu nécessaire de prolonger des marchés en cours, afin de retrouver les conditions nécessaires à une bonne désignation. Ces reports ont surtout concerné les marchés d'assurances, de formation professionnelle à destination des demandeurs d'emploi, le marché pour la gestion administrative et financière des stagiaires de la formation professionnelle et les marchés de transport de quatre départements. Parallèlement, la Région a notifié 940 avenants, sur tous les contrats en cours de la formation professionnelle, pour permettre le passage d'un enseignement en présentiel à un enseignement à distance.

Achat de masques et de produits virucides

La Région a dégagé, en cours d'année 2020, un crédit de 1,7 million d'euros pour l'achat de masques. Après une importante démarche de recensement des entreprises d'insertions, ESAT, fabricants de la région, qui s'étaient mobilisés pour coudre des masques tissus, la Région a désigné six structures d'insertion auxquelles elle a acheté 288 000 masques tissus et, auprès de fabricants de Bourgogne - Franche-Comté, 260 000 masques pour un montant total de 1,16 million d'euros TTC. Afin de sécuriser la fourniture de masques pour l'année à venir, la Région a lancé une consultation par appel d'offres, dotée de cinq lots géographiques, avec une définition du besoin assurant une véritable traçabilité sur l'origine des matériaux. Ce qui a permis de distinguer une entreprise de la région sur chacun de ces cinq lots. La Région a traité dans sa globalité la définition du besoin, la consultation, la désignation et la distribution des gels hydro alcooliques et des rouleaux d'essuie-tout dans tous les lycées de Bourgogne-Franche-Comté.

Achat et insertion

Un travail important a été mené sur les segments d'achat de prestations de traiteurs, des véhicules décarbonés, pour élargir et sécuriser la consultation pour les travaux de maintenance des lycées, les achats de fourniture de bureau. Par ailleurs, le marché pour la désignation de facilitateurs et de facilitatrices financé-es par la Région, a été attribué, permettant un accompagnement systématique de toutes les opérations de travaux disposant de clauses d'insertion, ceci, quel que soit le site des travaux.

Attribution d'opérations de travaux importantes

Désignation du maître d'œuvre pour la construction, au CREPS de Dijon (21), d'un Centre de préparation et performance athlétique (C2PA), de deux annexes (vestiaires, sanitaires, stockage) adossés à des équipements sportifs existants. Les travaux comprennent, également, la réhabilitation lourde de l'hébergement *Notos* (36 chambres pour 66 lits) avec mise en accessibilité et amélioration thermique et divers travaux de rénovation des locaux existants. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la préparation des JO de Paris 2024 pour lesquels le CREPS doit pouvoir se positionner comme base arrière dès août 2023. Ce qui implique une livraison des principaux ouvrages sur lesquels porte l'opération (hébergement *Notos* et C2PA) dès juillet 2023, entraînant une contrainte temporelle très forte en termes de délais de conception et réalisation. Les travaux sont estimés à 6,1 millions d'euros.

Concours d'architecture pour la désignation de l'équipe de maîtres d'œuvre chargée de la construction du bâtiment « énergie » à Belfort (90), pour l'Université de Franche-Comté (UFC), l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et l'institut de recherche FEMTO-ST. Ce nouveau bâtiment rassemblera, en un même lieu, des unités de formation et de recherche en sciences pour l'ingénieur avec des plateaux techniques pédagogiques et des plateaux techniques de recherche. Coût estimé : 1,09 millions d'euros.

Désignation d'un maître d'œuvre, spécialisé en monuments historiques, pour le château de Châteauneuf-en-Auxois (21) pour le projet de création de nouveaux espaces billetterie, l'accès des visiteurs aux fossés et à la cour intérieure, la sécurisation des ouvrages. Coût de l'opération 3,1 millions d'euros

Construction de cinq chaufferies bois par marché global de performance énergétique (dans le cadre d'un appel à projets bénéficiant de crédit FEDER et ADEME) à Châtillon-sur-Seine (21), Fontaines (71), Nevers (58), Tournus (71) et Joigny (89). Coût des opérations : 10,46 millions d'euros TTC.

Attribution d'achats importants d'équipements

Parmi les principaux :

- marchés d'équipements scientifiques à destination des lycées/ acquisition de postes informatiques, consultation lancée en centrale d'achat avec un minimum d'engagement de 3 millions d'euros ;

- conception, mise en œuvre et exploitation technique, hébergement et maintenance du système billettique *MOBIGO* pour un montant de 3,4 millions d'euros.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Considérant l'importance des volumes d'achats de gels hydro alcooliques et surtout de bobines de papier absorbants, la Région a coordonné avec le fournisseur, la distribution directe dans les établissements d'enseignement de plus de 21 000 flacons de gel hydroalcoolique et de près de 10 000 rouleaux d'essuie-tout.

EXEMPLE L'adaptation des formations professionnelles

La crise sanitaire et notamment les mesures de confinement ont conduit la Région à prendre en compte le fait que les organismes de formation ne pouvaient plus assurer les formations en présentiel, mais devaient adapter leurs parcours de formation à un enseignement à distance. Cette complète réorganisation des parcours de formation a donné lieu à l'établissement de 940 avenants, correspondant aux 940 stages en cours en 2020, pour financer les surcoûts liés à la mise en place de la formation à distance, la refonte des plannings, les frais des produits liés aux gestes barrière et un suivi particulier des stagiaires. Ces avenants ont pu être notifiés dans un délai très court, malgré les difficultés pour joindre les organismes de formation.

Assemblées, documentation et courrier

Éléments de contexte

En 2020, la priorité de la Région est d'assurer la continuité du service public durant la crise sanitaire. Dans le domaine des assemblées, de la documentation et du courrier, son action s'est structurée globalement autour de trois objectifs :

- assurer la tenue des réunions des assemblées délibérantes dans le respect des règles sanitaires, le traitement des actes de la collectivité et l'exécution budgétaire ;
- assurer l'enregistrement du courrier arrivée et l'affranchissement du courrier départ et notamment les divers envois de masques effectués par la collectivité ;
- assurer la diffusion de l'information documentaire en interne, en favorisant la diffusion de documents numériques et en proposant un service de diffusion sélective de l'information par mails.

Faits marquants

Le cadre législatif relatif à l'organisation des réunions des assemblées délibérantes a connu des évolutions majeures suite à la crise sanitaire : possibilité de changement de lieu de réunion, quorum restreint, deux pouvoirs autorisés par élu·es, tenue des réunions en visioconférence, public interdit en salle. Ces mesures ont permis à l'assemblée régionale de prendre d'importantes décisions en matière économique notamment. L'attribution d'aides aux entreprises et aux associations par arrêtés de la présidente a également été possible.

La généralisation du télétravail a nécessité l'adaptation des modalités de travail et favorisé l'accélération de certains projets comme la dématérialisation du courrier entrant de la collectivité, l'extension du recours aux abonnements numériques et la télétransmission des actes à la préfecture.

Pour assurer la continuité du service lors des confinements, plusieurs ont dû assurer une présence physique quotidienne. Ce fut le cas notamment pour le traitement du courrier, entrant et sortant, pour l'organisation et la participation aux assemblées plénières et commissions permanentes ainsi que pour la diffusion de la presse et des revues aux services.

Chiffres-clés

1 153 rapports examinés au cours des assemblées plénières et commissions permanentes en 2020, dont **41** rapports dans le cadre du PAIR (plan d'accélération de l'investissement régional) qui a été adopté à la session du 9 octobre 2020

486 colis de masques ont été expédiés à destination des agent·es des lycées et des lycéen·nes

4 assemblées plénières se sont tenues en quorum restreint (avril, juin, octobre et novembre 2020)

Mesures sanitaires : conditions spécifiques de tenue des assemblées délibérantes

L'organisation des assemblées délibérantes et des commissions s'est déroulée dans des conditions spécifiques pour chaque réunion, en présentiel à effectif restreint pour les sessions plénières, en visioconférence pour les commissions thématiques. Afin de permettre à l'ensemble des cent élu·es de siéger à l'assemblée budgétaire de décembre 2020 dans le respect des règles sanitaires, la réunion a été organisée au Zénith de Dijon sur une journée et demie.

Accélération du passage à la télétransmission des actes à la préfecture

Afin d'assurer la continuité de service publique pendant le confinement et de réduire le plus possible les délais d'attribution des aides aux entreprises et aux associations durant le premier confinement, il a été procédé à l'instauration de la télétransmission des actes de la collectivité à la préfecture.

Développement de l'offre de documentation numérique

Accès à la bibliothèque numérique *Cyberlibris*, nouveau produit testé en 2020. Maintien du « pack info » de la Gazette et du Moniteur en version numérique depuis plusieurs années.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Pour assurer la continuité du service public dans le respect des procédures sanitaires, la collectivité régionale a dû profondément adapter ses modalités d'organisation et accélérer des chantiers structurants comme la dématérialisation du courrier et la télétransmission des actes à la préfecture. Il était primordial que l'assemblée plénière du conseil régional puisse se réunir pour adopter l'ensemble des aides d'urgence mises en place par la collectivité pour répondre à la crise sanitaire.

Affaires juridiques et archives

Eléments de contexte

De nombreux conseils juridiques ont été dispensés dès le début de la crise sanitaire, que ce soit dans la conduite des réunions des assemblées ou en accompagnement pour la mise en œuvre de politiques publiques ou l'aide à la rédaction de règlements d'intervention.

Faits marquants

Dans le cadre de la crise de la Covid-19, accompagnement interne dans la mise en œuvre des nombreux textes liés à l'état d'urgence sanitaire (assemblées, ressources humaines, communication) et de politiques publiques à l'attention des entreprises (économie, tourisme agriculture)

Analyse des textes et rédaction d'actes juridiques liés à la crise de la Covid-19

Rappel des règles à respecter dans le cadre de la communication en période pré-électorale

Projet d'archivage électronique

Chiffres-clés

47 contentieux toujours pendants à la fin de l'année 2020

1 174 conseils ont été rendus au cours de cette année (tous pôles et affaires confondus)

55,4 mètres linéaires de documents versés aux archives

206,72 mètres linéaires de documents éliminés

Accompagnement suite à la crise de la Covid-19

Accompagnement dans l'organisation et la tenue des assemblées plénières de selon des modalités particulières en raison de la crise sanitaire. Création de nombreux dispositifs et actes intégrant les nouvelles législations nationale et communautaire liée à la crise sanitaire et à destination des entreprises : règlement d'intervention, convention, convention de délégation, fonds de soutien, etc.

Analyse des textes et rédaction d'actes juridiques liés à la crise Covid-19

Analyse et à retranscription en urgence de nombreux nouveaux textes juridiques nationaux et communautaires adaptant les modalités d'intervention de la collectivité (notes, avenants, etc.).

Communication en période pré-électorale

Focus sur les grandes règles en matière de communication de la collectivité en période pré-électorale.

Archivage numérique

Lancement et validation du 1^{er} chantier du projet pour l'archivage électronique sur les flux financiers. Participation à l'étude AMO TERNUM afin de déterminer la place et le rôle des acteurs.

Logiciel archives

Etude de cadrage sur l'outil de gestion afin d'harmoniser, de sécuriser et de simplifier la procédure de versement, recherche et consultation.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Réactivité face à l'inflation des textes juridiques impactant tant le fonctionnement de la collectivité que ses modalités d'actions par le biais de ses politiques publiques. Obligation d'analyse produite en urgence avec création d'actes et de modèles types.

EXEMPLE Règles en période pré-électorale

Les élections régionales étant prévues en 2021, Une sensibilisation interne à la Région est faite en septembre 2020 pour sensibiliser les agent-es sur les règles particulières de communication qui s'appliquent en période préélectorale : évolution de la réglementation, calendrier, sanctions encourues, jurisprudence, etc.

Finances et budget

Éléments de contexte

En matière de finances et de budget, l'action régionale s'est structurée autour des objectifs suivants :

- garantir la continuité et la sécurité de la chaîne de paiement dans le contexte de la crise sanitaire ;
- assurer le pilotage financier de la collectivité en lien avec les impacts de la crise sanitaire sur le budget régional (recettes et dépenses) et les évolutions de la stratégie financière régionale ;
- adapter les procédures et les outils pour accompagner la bonne mise en œuvre des mesures d'urgence et du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) ;
- sécuriser la gestion de la dette et de la trésorerie.

Faits marquants

Réorganisation des modalités d'exécution de la chaîne de la dépense afin d'assurer la continuité des paiements en période de confinement et de télétravail généralisé

Pilotage budgétaire de la collectivité avec la coordination et mise en œuvre des étapes budgétaires

Gestion active de la dette et des besoins de financement long terme et court terme ; mise en place du programme de financement obligataire

Mise en œuvre des audits d'opérations financées par les fonds européens

Poursuite des actions de modernisation des procédures de gestion et de qualité comptable

Chiffres-clés

44 686 mandats, **6 421** titres de recettes, **2 629** tiers créés, **28 936** factures dont **73 %** générées via *Chorus Pro*

3 décisions modificatives pour assurer le financement des mesures d'urgence liées à la crise sanitaire

Amélioration significative du délai global de paiement : délai moyen de **16 jours**

Un montant total des investissements régionaux de **531 millions d'euros** ; un recours à l'emprunt de **245 millions d'euros**

Pilotage budgétaire

L'année 2020 a été consacrée à la préparation et à l'adoption des documents budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, orientations budgétaires pluriannuelles et compte administratif), construits conformément à la stratégie financière de la Région. Le budget 2020 a été marqué par la gestion de la crise sanitaire, avec le redéploiement de crédits pour permettre la mise en œuvre de mesures d'urgence en faveur de l'économie et en faveur de l'acquisition d'équipements sanitaires pour les agent·es et pour les usagers. Il a aussi été marqué par l'adoption du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR), avec des modalités de gestion spécifiques et une adaptation du règlement budgétaire et financier pour encadrer son exécution. Ainsi, 435 millions d'euros de financements régionaux ont été votés le 9 octobre 2020 en faveur de la relance économique dans le cadre du PAIR. La stratégie financière de la collectivité s'en est trouvée modifiée afin de prendre en compte les enjeux et impacts liés aux conséquences de la crise.

Qualité comptable

Convention de services comptables et financiers

Dans un objectif de performance et de modernisation de la gestion, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la DRFiP et la paierie régionale ont signé le 21 octobre 2019 une convention de services dont l'objectif est de renforcer l'efficacité des circuits comptables et financiers et l'amélioration permanente de la qualité comptable. L'année 2020 a permis de poursuivre la mise en place des actions. Celle relative à la qualité et au suivi de la comptabilité du patrimoine s'est notamment traduite par la mise en place de réunions de travail mensuelles avec la paierie régionale. Le travail d'apurement des écritures comptables a pu être poursuivi en 2020. Par ailleurs, le travail de convergence de l'espace gestion/espace comptable du patrimoine du logiciel financier a pu être mené.

- Mise en œuvre de contrôles allégés en partenariat

Dans le cadre de la CSCF, la Région, le payeur et la DRFiP ont conclu en 2020 deux conventions de contrôles allégés en partenariat (CAP) pour les frais de déplacement des agent-es ainsi que la rémunération des agent-es, permettant une optimisation et une simplification des procédures de contrôle.

- Délai global de paiement

Dans l'objectif d'amélioration de façon continue le Délai global de paiement (DGP) de la collectivité, la collectivité a déployé des outils de pilotage des délais de paiement. Ces outils ont permis d'identifier les délais de la chaîne de la dépense et d'impulser les actions de suivi et d'amélioration nécessaires. Nous observons une nette amélioration du DGP puisqu'il passe de 26 jours en 2019 à 16 jours en 2020.

Gestion active de la dette

Dans le cadre de sa stratégie de diversification de financement, la Région a eu recours au marché obligataire comme outil de financement moyen/long terme. Elle a mis en œuvre un programme EMTN (*Euro medium term notes*), d'un montant de 350 millions d'euros, afin de couvrir les besoins sur les années 2020 et 2021. Le document d'information financière présentant la collectivité et destiné aux investisseurs a été publié en novembre 2020 et l'agence Moody's a attribué une notation à long terme Aa3 au programme d'émission EMTN. La Région a souscrit ses premières émissions obligataires au cours du mois de décembre 2020 pour un montant nominal de 95 millions d'euros. Ces émissions, au nombre de six, ont été réalisées à des conditions financières très compétitives et couvrent des durées allant de 4 à 25 ans. Par ailleurs, en complément du contrat de prêt souscrit fin 2019 pour le financement du matériel roulant auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI), une nouvelle enveloppe dite *top up* a été attribuée dans le contexte de la crise sanitaire pour un prêt supplémentaire de 98 millions d'euros. Enfin, la Région a organisé une consultation bancaire au cours du dernier trimestre 2020 portant sur un emprunt de 60 millions d'euros. Deux offres ont été retenues auprès de la Caisse d'Epargne (20 millions d'euros) et de la Société Générale (40 millions d'euros). La gestion de trésorerie a, par ailleurs, été très active au cours de l'année 2020 avec douze émissions de NEU CP réalisées à des conditions financières particulièrement avantageuses puisque toutes ont été effectuées à des taux négatifs générant un produit financier de plus de 400 000 euros.

Gestion du portail des aides OLGA

Plus de 4 000 dossiers de subvention ont été instruits dans le progiciel de gestion des aides *Olga* en 2020. 27 nouveaux dispositifs ont été paramétrés sur le portail (Europe et international, environnement, transition énergétique, etc.) pour un total d'environ 220 dispositifs.

Une évolution majeure de l'interface avec *Grand Angle* a été mise en œuvre en cours d'année, impactant l'organisation des directions lors de chaque commission permanente mais contribuant à la sécurisation des affectations et des engagements pour le service exécution. Autre évolution majeure pour les porteurs de projet, l'ajout d'un porte-documents sur leur fiche permettant de centraliser une grande partie des documents nécessaires à l'instruction des subventions et, ainsi, d'éviter la multiplication de dépôt des documents.

Suite au vote du PAIR en fin d'année, plusieurs dispositifs ont dû être soit ajoutés, réajustés ou enrichis.

Audits d'opérations

La Région assure la fonction d'autorité d'audit des opérations financées par les fonds européens, en application des règlements communautaires. Cette activité est exercée sous l'autorité fonctionnelle et pour le compte de la commission interministérielle de coordination des contrôles, par des auditeurs d'opérations (agent-es de la direction des finances), avec le recours à des prestataires externes. 34 audits d'opérations ont été réalisés en 2020, dont 27 ont été externalisés.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Continuité et sécurisation de la chaîne de paiement dans le contexte de la crise sanitaire.

Suivi financier du PAIR : modification du règlement budgétaire et financier et mise en œuvre d'un paramétrage dans le logiciel financier Grand Angle pour permettre le suivi financier PAIR distinct du budget global avec la production de tableaux de bord spécifiques.

Fonds d'urgence : mise en œuvre de procédures pour des paiements en masse, en lien avec la paierie régionale

EXEMPLE Un programme d'émission de titres obligataires

Dans le cadre de sa stratégie d'emprunt et en lien avec le financement de ses investissements, la Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place un programme d'émission de titres obligataires EMTN. La Région a adopté, lors de l'assemblée plénière du 24 avril 2020, la mise en place du programme obligataire. Le 12 novembre 2020, l'agence Moody's a noté Aa3 le programme EMTN de la Région Bourgogne-Franche-Comté. La Région a procédé à ses premières émissions obligataires à la fin de l'année 2020 à hauteur de 95 millions d'euros, à des taux compris entre 0 et 0,4 %.

Moyens généraux

Eléments de contexte

Les enjeux principaux liés aux moyens généraux consistent à assurer le bon fonctionnement de la collectivité, en permettant au personnel de disposer de ressources évolutives et optimisées contribuant à l'efficacité générale de l'action publique.

La gestion des ressources immobilières dédiées à l'administration (travaux, entretiens, maintenance), l'accueil des usagers et des usagers, le parc automobile, le transport des élus, la logistique interne, les réceptions, les moyens de reprographie et la sécurité des locaux, sont autant d'actions qui contribuent aux bonnes conditions de travail des agent·es et des élu·es de la Région.

En 2020, dans un contexte marqué par la crise sanitaire, la Région a poursuivi ses actions de rationalisation et d'optimisation des processus dans un contexte financier maîtrisé et le déploiement d'un plan des pratiques durables en cohérence avec les politiques publiques conduites par la collectivité (notamment environnement et transition énergétique).

Chiffres-clés

En 2020, le délai global de paiement a été optimisé pour atteindre une moyenne de **18** jours tout au long de l'année 2020

En 2020, pour les bâtiments administratifs, ce sont **1 726** demandes d'interventions qui ont été traitées directement par les agent·es du service technique

Dans un contexte de crise sanitaire impliquant une baisse importante des déplacements, les véhicules de service ont parcouru une distance cumulée d'environ **1,3 millions** de kilomètres soit **45%** de moins que l'année 2019. Le transport des élus a par ailleurs représenté **145** missions. Environ **10%** des trajets ont été réalisés en véhicules à faible émission

Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, **6 millions** d'équipements sanitaires ont été distribués par la Région

La sécurisation des équipements sanitaires et l'installation d'une ligne de production de masques chirurgicaux

Dans le contexte de crise sanitaire, la Région a dû doter ses agent·es en masques et équipements sanitaires. Elle a signé un bail avec la société OMV pour l'installation d'une ligne de production de masques chirurgicaux au sein d'un entrepôt régional.

Un périmètre de gestion patrimoniale en évolution

En 2020, la rationalisation du patrimoine immobilier s'est poursuivie et plusieurs cessions ont été finalisées :

- l'immeuble de Châtillon-sur-Seine (21), cédé à la commune le 12 mars 2020 ;
- le pôle sportif des Montboucons, transféré au Grand Besançon (25) le 25 mai 2020 ;
- l'immeuble de Champignelles (89), vendu à la communauté de communes de la Puisaye Forterre le 9 décembre 2020 ;
- la délibération du 11 décembre 2020 a validé la vente du domaine de Pontigny (89) à la fondation Schneider pour un montant de 1,8 millions d'euros. La promesse de vente signée en janvier 2021 permettra un transfert définitif dans un délai d'un an au plus tard.
- l'intégration des bâtiments des SPL du Doubs et du Jura préparée en 2020, permettra une signature des actes authentiques en 2021.

Des interventions techniques orientées vers l'accessibilité et l'amélioration de la performance énergétique

L'agenda d'accessibilité programmée est un programme de travaux élaboré sur la durée du mandat qui a pour vocation de tendre vers une meilleure prise en compte du développement durable pour les bâtiments dont la Région est propriétaire et de mettre en place l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

Au niveau des bâtiments administratifs, les interventions ont été réalisées sur les sites suivants :

- à Dijon (21), pour les bâtiments du 46 rue Devosge et des 16 et 17 boulevard de la Trémouille ;
- à Besançon (25), pour les bâtiments Convention et Péclet d'Orival, rendant le site principal de Castan 100 % accessible ;
- les travaux de mise en accessibilité ont débuté à Besançon pour la maison des sports et la maison de la forêt et du bois.

En 2020, la Région a également investi pour améliorer la performance énergétique des bâtiments :

- au 17 boulevard de la Trémouille à Dijon, les interventions permettant l'augmentation de la performance thermique du bâtiment et la rénovation des différents éléments techniques vétustes se sont poursuivies avec la reprise totale des installations de climatisation, ventilation et chauffage. Le raccordement du bâtiment sur le réseau de chaleur de Dijon a permis également de mieux intégrer les composantes liées au développement durable et de réaliser des économies d'énergie ;
- l'installation de brises soleil orientables est engagée en 2020 sur les bâtiments du boulevard de la Trémouille à Dijon. Ces éléments passifs permettront de prévenir efficacement les surchauffes estivales ;
- le remplacement de 150 menuiseries du bâtiment Castan à Besançon contribuera également à une meilleure performance énergétique du site.

Poursuite de la mise en place des antennes régionales

Fin 2021, des antennes seront ouvertes dans tous les chefs-lieux de département permettant ainsi de regrouper les agent-es de la Région présent-es dans les territoires. Ainsi, après les antennes de Lons-le-Saunier (39) et d'Auxerre (89), l'antenne de Vesoul (70) a été constituée en décembre 2020. La Région a également identifié des locaux au sein de la gare de Mâcon (71). La convention avec Gares et Connexions permettra une installation en 2021. A Nevers (58), une partie des anciens locaux de la Banque Postale a été acquis. Les travaux de rénovation engagés en mars 2020 seront finalisés pour une ouverture en avril 2021.

Regroupement des locaux administratifs à Besançon : acquisition de locaux sur le site de Viotte

L'acquisition en VEFA de locaux, à proximité de la gare de Besançon, contribuera à réduire les durées de transport entre Dijon et Besançon et favoriseront l'usage du TER. Les travaux ont débuté en 2019 pour une livraison prévue début 2022. Avec le développement du télétravail, une nouvelle réflexion sur l'organisation des espaces intérieurs du site de Viotte a été engagée en 2020. Une démarche relative au plan de déplacement du site a également été mise en place.

La maison régionale de l'innovation

En 2020, 22 structures étaient installées au sein de ce bâtiment. Dans le cadre d'un contentieux à l'initiative de la Région, les expertises ont établi la présence de malfaçons au niveau de la construction. Dans l'attente du jugement, la Région a mis en œuvre des interventions conservatoires liées notamment aux reprises de façades permettant d'atteindre le niveau de performance thermique initialement prévu.

Des prestations de restauration orientées vers le bio et la réduction des déchets

En 2020, la Région a travaillé à la mise en place de nouveaux marchés traiteurs. Le prochain marché fera une part encore plus importante aux produits locaux et issus de l'agriculture biologique. Les plateaux repas et l'ensemble des prestations seront notamment caractérisés par l'utilisation de contenants écoresponsables (recyclables ou réutilisables).

Amélioration des conditions de travail des prestataires de ménage

La Région s'est fortement engagée avec la fédération des entreprises de propreté pour favoriser et développer le travail en journée et en continu pour les agent-es des sociétés de ménage qui interviennent au sein des sites administratifs.

Ces pratiques représentent un progrès social important pour les salarié-es du secteur, permettant l'amélioration de l'articulation vie personnelle/vie professionnelle avec des horaires adaptés, et des temps de travail plus continus. En 2020, ces dispositions ont été étendues à la totalité des bâtiments administratifs de Dijon et Besançon, à l'occasion du renouvellement des marchés le 1^{er} mars 2020 et pour les salarié-es qui ont souhaité intégrer ce dispositif.

Logistique Covid au sein des bâtiments administratifs

La Région a mis en place, depuis le 1^{er} mars 2020, un plan de nettoyage renforcé pour l'ensemble des sites. Les salles de réunion et locaux ont été mis en configuration Covid pour adapter la tenue de réunions en fonction des mesures de distanciation sociale préconisées.

Dans ce cadre, la collectivité a adapté l'organisation des réunions de l'assemblée plénière, dont deux pendant les périodes de confinement et une session décentralisée au Zénith de Dijon.

Distribution d'équipements sanitaires

La Région a géré la distribution de masques et équipements sanitaires notamment pour les conseils départementaux, les réseaux de pharmacies, des associations humanitaires, les organismes de formation de demandeurs d'emploi, les centres de formation d'apprentis, les IFSI, etc.

Des dotations pour la totalité des agent-es de la collectivité ont également été réalisées.

Ce sont plus de six millions d'équipements sanitaires qui ont été diffusés sur le territoire régional.

Ressources humaines

Éléments de contexte

Construction et mise en œuvre des conditions d'emplois harmonisées

Vigilance concernant les conditions de travail des agent·es

Maîtrise de la masse salariale

Mise en place des mesures de confinement

Faits marquants

Gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19

Revalorisation du régime indemnitaire

Valorisation de la promotion des femmes et ouverture au grade d'adjoint·e technique principal·e de 1^{ère} classe dans les établissements d'enseignement

Dématérialisation des procédures et outils de recrutement

Nouveau règlement de télétravail

Chiffres-clés

683 télétravailleurs et télétravailleuses recensés au 31 décembre 2020

6 comités techniques, **25** commissions de dialogue social dont **22** liées à la Covid-19, **7** comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), **3** cellules « bien vivre au travail », **4** commissions administratives paritaires

En novembre 2020, **199** agent·es contractuel·les recruté·es en plus, comparé à 2019, pour faire face à la situation sanitaire

8,09 millions d'euros dépensés pour l'achat de masques et de gel hydroalcoolique à destination des personnels de la collectivité

En raison de la Covid-19, **79 586** jours ASA (autorisation spéciale d'absence) confinement pour les agent·es des lycées et 621 jours ASA confinement pour les agent·es du siège

Revalorisation et généralisation du régime indemnitaire

Mise en place d'un nouveau règlement concernant le régime indemnitaire qui a permis le versement du RI à tous les agent·es (IFSE et CIA fixe), une revalorisation pour les encadrant·es des lycées, le versement des socles 2 et 3.

Nouveau règlement du télétravail

Animation d'ateliers sur la réflexion de l'évolution du nouveau règlement du télétravail. Rédaction du nouveau règlement et présentation aux différentes instances consultatives. Possibilité de prendre deux jours de télétravail par semaine, y compris le mercredi, et mise en place d'un système de forfait annuel pour les encadrant·es.

Document unique d'évaluation des risques

Depuis janvier 2020, le cabinet Pôle Prévention du groupe SEPR accompagne la Région dans l'actualisation du document unique au siège. La démarche a été composée de plusieurs étapes : Définition de quinze unités de travail au siège qui regroupent des agent·es exposé·es à des risques similaires. Identification et évaluation des risques à partir d'entretiens avec des agent·es

sélectionné·es par le prestataire et regroupés par unité de travail. En complément, visites de certains services opérationnels et visites de tous les locaux des services administratifs. Hiérarchisation des risques afin de définir les priorités et les actions de prévention à mettre en œuvre rapidement. Au total, 137 situations à risque ont été identifiées réparties selon cinq niveaux de risques résiduels. Un plan d'action sera défini au 1^{er} semestre 2021 afin de traiter les risques identifiés comme prioritaires.

Mesure adjoint technique principal 1ère classe

La modification des critères d'avancement pour les adjoint·es techniques principal·es de 1^{ère} classe a permis de doubler, au sein des établissements d'enseignement, le nombre de nominations pour les femmes, permettant de passer de 12% en 2019 à 24% en 2020.

Mise en œuvre de la gestion dématérialisée du recrutement

Depuis début mars 2020, les offres d'emplois du siège sont gérées dans l'application *Neeva*. Les candidatures internes et externes sont toutes gérées dans l'application qui permet l'analyse des candidatures sans impression et l'organisation administrative des jurys de recrutement directement depuis l'application.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Les ressources humaines de la Région ont été particulièrement sollicitées suite à la pandémie de Covid-19 : nombreuses réunions d'échanges et d'information avec les organisations syndicales, mise en place et en œuvre de mesures sanitaires (masques, gel hydro-alcoolique, plexiglass, cellules d'écoute), mesures d'adaptation du temps de travail, du télétravail, des ASA, vigilance pour les personnes vulnérables. Augmentation du nombre de contractuel·les dans les lycées. Continuité du service (paie, recrutement, accompagnement des agent·es). Rédaction de guides spécifiques pour faciliter le retour au travail en présentiel dans le respect des mesures barrières.

C. Information et participation des citoyen-nes, des acteurs et des actrices de terrain

Eléments de contexte

Année bouleversée par la pandémie de Covid-19

Dès mars, adaptation de la collectivité. mise en place de nouveaux domaines d'intervention (masques) en faisant jouer la solidarité

Mise en place du plan de relance

2 phases : mars à juillet et plan de relance

Faits marquants

Accompagnement du plan de relance (information grand public, information ciblée, création du site Etat-Région)

Plan d'information sur les mesures d'urgences (création d'un plan d'actions ciblés aux potentiel-les bénéficiaires)

Valorisation de la mise en place des plateformes de proximité « j'veux du local »

Adaptation de la charte éditoriale régionale sur le digital

Digitalisation des événements et de la démarche participative (rencontres régionales du tourisme, forum CSTI, festival des solutions écologiques)

Chiffres-clés

Festival des solutions écologiques : plus de **116 000** pages vues par près de **70 000** utilisateurs en plus de **83 000** sessions, **218** dossiers déposés

Rencontres régionales du tourisme : **1100** inscriptions, **918** connexions et **636** en simultané

Site de la Région : plus de **70 000** vues des pages dédiées aux aides d'urgence et au plan de relance (hors actualité et guide des aides)

Création d'un site Etat-Région

Conception et réalisation en interne d'un site internet dédié à la relance, en partenariat avec l'Etat. Le site présente l'ensemble des dispositifs du PAIR (plan d'accélération de l'investissement régional) et de France relance. Il a été lancé début décembre 2020. Ces site est mis à jour en continu et sera enrichi en 2021 par les aides de l'Europe.

Adaptation de la charte éditoriale

Création de nouveaux rendez-vous sur les réseaux sociaux valorisant les actions solidaires sur le territoire.

Mise en avant des dispositifs relance sur le site avec la création de nouvelles rubriques pratiques. Lancement de lettres d'information notamment en direction des élus.

Edition d'un magazine papier dédié à l'été 2020.

Valorisation de la mise en place des plateformes de proximité « j'veux du local »

Un plan média a été déployé pour accompagner le lancement des plateformes locales « j'veux du local », du 29 juin au 31 août 2020 (presse quotidienne et hebdomadaire régionale, affichage et marketing direct, campagne digitale). Les résultats ont dépassé l'objectif (151% pour le dispositif *native Ads*). Le comité Gastronomie et promotion des produits gourmands de

Bourgogne-Franche-Comté (GPPR) a été missionné pour se faire le relais de la campagne auprès d'influenceurs et d'influenceuses identifiées.

Rencontres régionales du tourisme

Chaque année, la Région organise les rencontres régionales du tourisme avec les professionnel·les (élu·es, professionnel·les, agences départementales et offices du tourisme, etc.). Initialement prévue le 5 mai à la Rodia à Besançon (25) cet événement a été repoussé deux fois en raison du contexte sanitaire. Il s'est finalement tenu en ligne le 1^{er} décembre avec l'installation d'un plateau technique au siège de la Région à Besançon. La thématique était « quel tourisme en Bourgogne-Franche-Comté suite à la crise sanitaire ? ». Les objectifs étaient les suivants :

- présenter le plan d'accélération de l'investissement aux professionnel·les du tourisme ;
- présenter une vision nationale des conséquences de la crise sanitaire (Atout France) et l'évolution attendue du tourisme (conférence de Didier Arino) ;
- Echanger sur les expériences touristiques pendant les confinements et la vision des professionnel·les pour les mois à venir.

Festival des solutions écologiques

Vague 1 :

- Lancement du festival du 9 février au 14 mars 2020 à travers une campagne de communication sur le web (*Facebook, Google ads, native ads*), un mailing à près de 100 000 adresses, informations auprès des réseaux partenaires des directions transition énergétique, environnement, agriculture et forêt, économie), une campagne radio et une conférence de presse, un rédactionnel dans le magazine « local et bio »
- Instruction des 218 dossiers en transversal avec l'ensemble des directions opérationnelles concernées.
- Jury avec les élu·es concerné·es et les directions.
- Travail sur un festival à distance en remplacement du festival en présentiel avec élaboration de la plateforme numérique des solutions écologiques.
- Réalisation de 50 portraits vidéos et photos sur les 200 projets retenus.

Vague 2 :

Lancement de la plateforme numérique des solutions écologiques du 14 novembre au 31 décembre 2020 par une campagne de communication sur le web et un mailing à tou.tes les porteurs et porteuses d'initiatives.

La réponse régionale à la crise sanitaire

La Région a adapté l'information aux bénéficiaires de façon plus ciblée, accompagnant ce mouvement sur l'ensemble des outils selon le principe du « faire vivre la solidarité » et valorisant les nouveaux comportements de consommation.

EXEMPLE j'veux du local

La Région Bourgogne-Franche-Comté est aux côtés des agriculteurs et des agricultrices. Depuis plusieurs années maintenant elle a choisi de valoriser les producteurs de son territoire, leurs métiers, leurs produits.

Plus que jamais alors que nous traversons une crise sans précédent, les enjeux de santé et de solidarité sont au cœur de son action. C'est pourquoi elle a choisi de se mobiliser aux côtés des chambres départementales qui ont lancé une plateforme « j'veux du local », mettant en relation les habitant·es avec leurs producteurs et productrices locales.

Ce sont ainsi huit plateformes départementales qui ont été lancées couvrant l'ensemble du territoire régional.

Pour accompagner ce dispositif, un plan média conséquent est mis en place :

- une insertion dans la presse quotidienne régionale le weekend du 4 juillet ;
- une insertion dans la presse hebdomadaire régionale du 22 au 26 juin ;
- un affichage grand format du 29 juin au 14 juillet sur des périodes d'une semaine dans les villes de Dijon (21), Besançon (25), Nevers (58), Chalon-sur Saône (71), Belfort (90), Vesoul (70), Dole (39) et Auxerre (89) ;
- un achat d'espace sur 145 000 sacs à pain diffusés dans les boulangeries de la région ;
- une campagne digitale du 29 juin au 26 juillet ;
- une campagne sur les 34 radios associatives de la région du 29 juin au 31 août inclus.

D. CESER

Eléments de contexte

Selon la loi, "le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative. Il a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales."

Faits marquants

Contributions au plan de relance de la Région

Contribution au projet de loi 4D

Malgré le contexte sanitaire, le CESER est parvenu à poursuivre l'ensemble de ses réflexions en faisant évoluer ses méthodes de travail.

Chiffres clés

20 avis rendus sur les rapports de l'exécutif

7 rapports de saisine ou d'autosaisine publiés

Femmes et monoparentalité, un double constat d'inégalités

Avec l'accroissement du nombre de divorces et de séparations depuis une trentaine d'années, le nombre de femmes en situation de monoparentalité a augmenté, entraînant des conséquences sociales, économiques et sanitaires parfois préjudiciables. Le CESER s'est appuyé sur une démarche participative de consultation d'une quarantaine de mères en situation de monoparentalité pour mener ses réflexions et répondre aux préoccupations de la présidente de Région sur ces situations et sur les stratégies correctives qui peuvent être préconisées. Des solutions existent pour réduire ces situations de monoparentalité à risque comme l'équilibre salarial entre les femmes et les hommes, des facilités concernant les modes de garde, les transports et l'emploi. L'accès aux services, à la culture, aux sports et aux loisirs ne devant pas être oublié. Saisine adoptée en janvier 2020.

Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective

L'alimentation locale et bio est une porte d'entrée à la mise en mouvement des territoires dans la transition écologique et solidaire. La crise de la Covid-19 pose avec acuité la question de l'autonomie alimentaire. Elle met sur le devant de la scène le sujet de l'alimentation de proximité, des circuits courts. Dans ce contexte et face aux nombreux questionnements et enjeux que ce sujet soulève, le CESER apporte son éclairage et formule des recommandations. Les conseillères et conseillers pointent notamment comme axe fondamental, l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et bio. Ils soulignent également que les projets sont complexes, multi-acteurs/actrices, multi-échelles et reposent sur des approches globales de mise en réseau et d'accompagnement à construire ou à conforter. Autosaisine adoptée en septembre 2020.

Le numérique au service des habitants et des territoires de Bourgogne-Franche-Comté

La transformation numérique est aujourd'hui généralisée à tous les secteurs de la vie. Dans le cadre de la crise liée à la Covid-19, la France vit son plus grand moment d'accélération digitale avec la réorganisation brutale du travail, de l'éducation, du lien social ou des loisirs. Dans ce contexte, le CESER a choisi de focaliser son autosaisine sur les usages du numérique dans les domaines de

l'e-travail, l'e-mobilité, l'e-administration et l'e-santé. Pour chacun de ces quatre champs, les conseillères et conseillers développent leur réflexion en fournissant des éléments de contextualisation des enjeux, une mise en perspective avec la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN) et des exemples locaux illustratifs. Les préconisations formulées montrent l'ampleur des chantiers à mener urgemment en région. Autosaisine adoptée en septembre 2020.

Soutenir les associations en développant les emplois

Les associations ont des besoins récurrents de création d'emplois et expriment le souhait d'être soutenues financièrement. Sur les 55 000 à 60 000 associations de la région, 6 900 emploient des salarié·es. Les missions de ces associations sont indispensables à la vie sociale et apportent solidarité, entraide et soutien à la population. Le programme régional d'aide à l'emploi associatif soutient la création et la pérennisation des postes de travail. Il consiste en une aide ponctuelle versée aux associations sous conditions d'éligibilité. Le CESER constate, depuis deux ans, un décalage important entre le budget primitif et le budget modifié concernant ce programme. Il a donc souhaité en comprendre les raisons en réalisant des audits et une enquête auprès des associations de la région. Dix préconisations ont été formulées au conseil régional en vue d'améliorer le dispositif. Autosaisine adoptée en octobre 2020.

Gouvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionalement ?

Depuis plusieurs décennies, de multiples facteurs ont favorisé les rapprochements stratégiques et capitalistiques entre les entreprises. Les évolutions induites ont modifié le tissu économique local. Le CESER a ainsi analysé la situation des investissements extérieurs arrivant en Bourgogne-Franche-Comté et l'intérêt, ou les menaces, qu'ils portent. Il a constaté que l'impact est important en termes d'attractivité, de compétitivité des entreprises et de structuration des filières et du tissu économique local. A ce titre, l'implantation des centres de décision constitue un défi à part entière pour la région. Face à ces enjeux, le CESER formule plusieurs propositions qui visent à maintenir les centres de décision dans notre région, dans l'optique de consolider les filières et les emplois. Il préconise notamment de renforcer le financement des entreprises et la gouvernance économique en Bourgogne-Franche-Comté afin de faire face aux besoins de l'économie régionale. Autosaisine adoptée en octobre 2020.

Incidences de la pandémie Covid-19 sur la formation en Bourgogne-Franche-Comté

La mise en place d'un confinement généralisé, en mars 2020, a conduit à la fermeture des lieux d'éducation, d'enseignement et de formation et le deuxième confinement impose une activité en présentiel limitée. L'impératif d'adapter dans l'urgence l'ensemble de la démarche d'apprentissage, en mode distanciel, a fortement pesé sur les acteurs et les actrices concernés. À partir de l'analyse croisée de témoignages recueillis auprès de professionnel·les et d'apprenant·es et de l'expérience des conseiller·es, le CESER formule des pistes de réflexion et d'action, prenant en compte la situation de crise. Il met à l'épreuve de la réalité ses travaux antérieurs en lien avec le sujet de la formation à distance, associée aujourd'hui à la formation en ligne. Autosaisine adoptée en novembre 2020.

La réduction des déchets en Bourgogne-Franche-Comté : est-ce possible ?

Dans le prolongement de l'examen du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), le CESER a mené une réflexion sur les déchets en Bourgogne-Franche-Comté et fournit des pistes d'actions pour les réduire. Il ne s'agit pas de condamner le recyclage mais plutôt de militer pour que soit rééquilibrée, en faveur de l'évitement, une balance qui penche aujourd'hui trop du côté du recyclage et de la valorisation des déchets. Les enjeux environnementaux et climatiques liés aux déchets nous enjoignent de changer de paradigme et d'opter pour une logique de durabilité plutôt que de rentabilité. La réflexion du CESER s'articule autour de trois axes : l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'écoconception et le réemploi solidaire. Autosaisine adoptée en décembre 2020.

La réponse régionale à la crise sanitaire en 2020

Le CESER a réalisé une contribution sur le plan de relance en septembre 2020 puis a formulé un avis sur le Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) en octobre 2020. Il a contribué au rapport commun aux CESER porté par CESER de France « Après la crise Covid la voie/x des possibles ». L'autosaisine « incidences de la pandémie Covid-19 sur la formation en Bourgogne-Franche-Comté » participe également à la réponse à la crise sanitaire.

EXEMPLE : Actualité et autosaisine

L'autosaisine « incidences de la pandémie Covid-19 sur la formation en Bourgogne-Franche-Comté » témoigne de la capacité du CESER à empoigner un sujet d'actualité et à apporter rapidement des pistes de réflexion et d'action en situation de crise.

III. Dynamiser l'emploi, l'excellence et l'attractivité régionale

Protéger les habitant-es, investir pour l'avenir de la Région et concilier action économique et capital humain grâce au levier de la formation.

La Région est un acteur incontournable en matière de développement économique territorial. Sa double compétence en matière d'économie et de formation dote la Région d'une capacité d'action concrète et de large ampleur dans ce domaine. En tant qu'architecte des stratégies, la Région a veillé en 2020 à assurer la convergence des outils et la cohérence des dispositifs de développement économique et de formation au regard du contexte sanitaire. La Région a contribué, à travers le plan d'accélération de l'investissement régional, à doter le territoire de Bourgogne-Franche-Comté d'un tissu économique attractif, innovant, exportateur et résilient, essentiel pour garantir des emplois pérennes pour ses habitant-es. Cette action s'articule autour des priorités suivantes :

- accompagner des porteurs et porteuses de projets en proximité, en lien avec les intercommunalités, pour faciliter l'émergence et la croissance des projets de développement économique porteurs d'emplois ;
- protéger et promouvoir une agriculture de proximité durable et ancrée dans les territoires ;
- miser sur la recherche et l'innovation pour investir dans les emplois de demain ;
- relever le défi de la révolution numérique, un levier essentiel pour les entreprises et les territoires ;
- favoriser l'attractivité et le rayonnement de la Bourgogne-Franche-Comté pour donner à la région toute sa place en France, en Europe et dans le monde ;
- développer une formation adaptée aux aspirations des personnes, capables de sécuriser les parcours professionnels et de répondre aux besoins en compétences de l'économie régionale.

A. Développement économique, agriculture, transition numérique tourisme et attractivité régionale

Economie

Eléments de contexte

L'action régionale pour le développement économique s'inscrit dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Elle vise notamment un accompagnement complet et réactif au service des entreprises, un appui déterminé aux leviers de croissance et une action économique au plus près des territoires.

Les objectifs 2020 étaient axés sur la consolidation des actions et la prospective économique.

La crise sanitaire est venu toucher de plein fouet les politiques publiques de la Région et a imposé d'adapter nos dispositifs d'intervention à la crise, la reprise et la relance.

Faits marquants

Mise en place des dispositifs exceptionnels liés à l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique des TPE, des PME et des entreprises de l'économie sociale et solidaire

Nouveaux outils d'innovation avec la fin du programme « investissement d'avenir 3 régionalisé » et la mise en place des aides à l'innovation « grands projets », concertation sur la stratégie régionale de spécialisation intelligente (RIS 3 2021-2027), gestion des pôles de compétitivité avec de nouvelles modalités de financement de projets (PSPC) et démarrage de l'opération « Industrie du futur ».

Sélection nationale de *DEDICATED BFC* (projet de guichet unique du numérique pour faciliter la transition numérique des entreprises industrielles de Bourgogne-Franche-Comté) à l'appel à projets européens du programme Europe digitale dédié à l'intelligence artificielle, la cybersécurité et le calcul haute performance appliqués à l'industrie.

Travail en coordination avec l'Etat sur plan de relance en particulier sur le fonds territoires d'industrie

Chiffres-clés

En 4 mois, **1 900** sollicitations sur les dispositifs d'urgence suite à la pandémie de Covid-19

En 2020, suite à la pandémie et ses conséquences sur l'activité économique, le budget régional dédié à l'économie a augmenté de **162%**

402 dossiers de PME accompagnées en 2020 pour un montant global de **28,1 millions** d'euros

Innovation : appui à hauteur de **980 000** euros du fonds de relocalisation sur le dossier SPPH et **433 000** euros sur le dossier RD BIOTECH (filiale santé/lutte contre la Covid-19).

Hydrogène : financement à hauteur de **800 000** euros de ISTHY, 1^{er} centre de certification des réservoirs de stockage et composants hydrogène en France et de **1,5 millions** d'euros de Faurecia pour l'extension des capacités de recherche du *Core Center*

961 entreprises accompagnées dans leur positionnement à l'international dont **188** en collectif

17 000 citoyen·nes et plus de **3 000** entreprises sensibilisés à la RSE

Structuration de l'appui à la filière Hydrogène – An 1 de la feuille de route

Lancement le 26 mars 2020 du club « H2 Bourgogne-Franche-Comté » (pilote par le pôle véhicule du futur pour animer un collectif d'entreprises régionales) et le 16 novembre 2020 du club « territoires »,

(animé par l'agence économique régionale pour informer et mobiliser les acteurs territoriaux afin de développer une dynamique régionale).

Adoption du règlement mobilité hydrogène pour accompagner le déploiement des stations de production et distribution et les flottes captives.

Financement à hauteur de 2,6 millions d'euros d'un projet *Smart Energy* porté par Dijon Métropole pour la création de deux stations de production et de distribution d'hydrogène vert qui alimenteront plusieurs flottes captives.

Dans le cadre du PAIR (plan d'accélération de l'investissement régional), lancement en octobre 2020 d'un appel à déclaration d'intention régional pour recenser, accompagner et financer des projets hydrogène.

Clôture du programme investissement d'avenir 3 régionalisé (PIA3R)

Le PIA3R a été doté à parité par l'Etat et la Région de 13,6 millions d'euros pour soutenir en subventions et avances remboursables des projets d'innovation et l'accompagnement et la transformation des filières. Lancé en 2018 et clôturé mi 2020, le PIA3R a été consommé en totalité et a permis de financer un projet de filière et 57 projets d'innovation.

Mise en place du fonds régional pour l'innovation dédié aux grands projets

A l'occasion de la reconduction pour trois ans de la convention du fonds régional pour l'innovation avec Bpifrance, un nouveau volet « grands projets » a été créé. Il permet à la Région d'intervenir sur des projets de montant important avec des frais de gestion réduits. La nouvelle convention a été signée en septembre 2020 et les premiers projets ont été validés à la commission permanente de décembre 2020.

Finalisation de la stratégie régionale de l'innovation (RIS3)

La Région a élaboré la stratégie régionale de l'innovation (RIS3) pour la période 2021-2027 en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires. Plusieurs phases de concertation, réunissant plus de cent participant·es, ont permis de définir les six domaines d'excellence régionaux : chaîne de valeur pour une alimentation durable, santé, soins individualisés et intégrés, mobilité durable, intelligente et connectée, hydrogène, microtechniques et systèmes intelligents, matériaux et procédés avancés.

Appui aux territoires

La délégation d'octroi de la compétence de développement économique de la région aux EPCI, dans le cadre du pacte régional des territoires, a conduit la Région à accentuer le partenariat avec ceux-ci pour assurer un accompagnement technique et une mise à disposition de moyens financiers pour réaliser des prestations.

EXEMPLE Industrie du futur

De l'élaboration de la stratégie de transformation jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, le programme industrie du futur (doté de 5,5 millions d'euros) permet d'accompagner 600 entreprises vers l'industrie du futur grâce à un dispositif de huit modules (<https://www.industriedufuturbfc.com/les-modules/>).

Tourisme

Éléments de contexte

La stratégie touristique régionale a pour finalité d'encourager un développement touristique générateur de flux de visiteurs et de retombées économiques, respectueux de l'environnement, contribuant à l'aménagement du territoire ainsi qu'à la qualité de vie de la population régionale.

L'économie du tourisme a été durement touchée par la pandémie de Covid-19 et par les mesures qui ont été adoptées pour limiter la propagation du virus.

Malgré une fréquentation qui s'est nettement améliorée au cours de l'été 2020, notamment grâce à la clientèle française qui a compensé en partie le manque de clientèle étrangère, la situation reste préoccupante notamment pour ce qui concerne le tourisme urbain, le tourisme d'affaires, la clientèle étrangère et la clientèle de groupes.

La crise est l'occasion de repenser l'avenir du tourisme. Une réflexion devra être engagée quant aux implications de la crise à plus long terme, afin de forger une économie du tourisme plus forte, plus durable et plus résiliente. Le Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) adopté le 9 octobre 2020 participe à la mise en œuvre de ces objectifs en favorisant la transition énergétique des installations et le développement d'un tourisme durable.

Faits marquants

16 novembre 2020 : adoption du schéma régional de l'itinérance touristique

11 décembre 2020 : adoption du schéma régional de l'œnotourisme

24 avril 2020 : création d'un fonds d'urgence pour les hébergements touristiques

9 octobre 2020 : adoption du plan d'accélération de l'investissement régional comprenant huit mesures en faveur du tourisme

1er décembre 2020 : rencontres régionales du tourisme sur le thème « suite à la crise sanitaire, quel tourisme pour demain ? »

Chiffres-clés

1 308 entreprises soutenues dans le cadre du fonds d'urgence pour les hébergements touristiques, soit **1 316** établissements pour un montant de **5,64 millions** d'euros d'aides attribuées.

2000 Pass'découverte offerts

4,95 millions d'euros affectés à des projets d'hébergements touristiques

670 lits créés et **271** lits requalifiés

315 établissements labellisés « qualité tourisme » fin 2020 : **196** hébergements, **51** restaurants, **37** sites et lieux de visites, **6** activités sportives et de loisirs, **22** offices de tourisme et **3** commerces

Le comité régional du tourisme Bourgogne-Franche-Comté

Le plan d'actions du comité régional du tourisme (CRT) s'inscrit dans le cadre d'une convention pluriannuelle pour la période 2018-2022 et vise à développer la notoriété et l'image touristique de la région. Pendant le confinement, le CRT a rapidement mis en place des actions d'information, de communication et d'accompagnement auprès des professionnel·les du tourisme de la région : création d'une cellule de crise, lancement de la campagne « sortez chez vous » et lancement du Pass'découverte régional. Une nouvelle stratégie marketing a été élaborée, en cohérence avec les objectifs du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL), la démarche

régionale d'attractivité et les enjeux des schémas sectoriels (itinérance et œnotourisme), en tenant compte des comportements de consommation des client·es. En raison de la crise sanitaire et de la forte concurrence entre régions, les actions seront désormais davantage ciblées sur des individus plutôt que sur un groupe hétérogène.

Hébergements touristiques

La politique régionale en faveur des hébergements touristiques permet d'accompagner les porteurs et les porteuses de projets qui créent ou adaptent les hébergements touristiques aux attentes des clientèles et aux évolutions des marchés (montée en gamme et en qualité). En 2020, 59 projets ont été soutenus par la Région, représentant un volume d'investissement de 30,15 millions d'euros (18 hôtels, huit campings, deux aires de camping-cars, sept hébergements de groupes, deux villages et centres de vacances, sept projets relatifs à des meublés de tourisme et 15 projets relatifs à des chambres d'hôtes). Par ailleurs, neuf aides au conseil ont été attribuées.

Deuxième édition de l'appel à projets « encourager un développement touristique innovant des sites patrimoniaux régionaux »

Cet appel à projets vise trois objectifs :

- soutenir les projets d'investissement de sites patrimoniaux d'envergure afin d'accroître la qualité de l'offre culturelle et touristique ;
- accompagner les projets intégrant une démarche transversale au regard des enjeux touristiques et culturels ;
- créer une dynamique entre les acteurs et les actrices locaux dans une logique de projets structurants et de mise en réseau pour renforcer l'attractivité des sites et générer des retombées économiques.

Trois projets ont été sélectionnés en 2020 et ont bénéficié d'un montant total d'aides de 743 383 euros :

- Le fort Saint-André à Salins-les Bains (39) pour un programme de développement touristique et de réhabilitation patrimoniale ;
- Le château d'Arcelot (21) pour l'aménagement d'un trianon dans le parc du château afin de diversifier les activités du lieu et de développer l'attractivité et la fréquentation touristique du site ;
- L'AJ Auxerre (89) pour la création d'un parcours ludique et pédagogique autour de l'histoire et de l'activité du club de football.

Valorisation touristique des voies navigables

En 2020, 3,01 millions d'euros ont été affectés à des projets relatifs aux voies navigables, dont :

- 1,75 million d'euros pour les infrastructures fluviales dans le cadre des conventions conclues avec voies navigables de France et le Département de la Nièvre ;
- 1,26 millions d'euros pour 12 projets relatifs à des équipements fluviaux, des activités de loisirs autour de la voie d'eau et les services aux plaisanciers et aux touristes, ainsi que trois études.

Chemin des Flotteurs - véloroute V55

560 000 euros ont été attribués en 2020 au projet d'aménagement de la véloroute V55, nommée « Chemin des Flotteurs », entre Villevallier et Joigny (89), soit 10,41 kilomètres. Cette véloroute est la porte d'entrée de la clientèle parisienne dans la région et rejoint le tour de Bourgogne à vélo. Ce projet d'un coût total de 1,4 million d'euros, porté par la communauté de communes du Jovinien, s'inscrit dans le contrat de développement fluvestre de l'Yonne.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Plusieurs mesures ont été mises en place pour répondre à la crise sanitaire :

- Mise en place d'un fonds d'urgence en faveur des hébergements touristiques : aide de 5 000 euros pour les hôtels, campings, gîtes de groupe, villages et centres de vacances ; 3 000 euros pour les meublés de tourisme et chambres d'hôtes ;
- adoption d'un règlement d'intervention « avances remboursables rebond » ouverts aux entreprises touristiques permettant d'attribuer une aide à la trésorerie de 15 000 à 200 000 euros aux entreprises confrontées à des difficultés surmontables ;
- 23 subventions arrivant à échéance entre le 15 mars et le 31 décembre 2020 prolongées d'une année ;
- 2000 Pass'découverte d'une durée de 3 jours offerts par tirage au sort entre le 1^{er} juillet et le 26 août 2020, afin de relancer la fréquentation touristique
- 5) Appel solidaire *#sortezchezvous* lancé par le comité régional du tourisme
- 36 millions d'euros ont été affectés au tourisme dans le cadre du PAIR à travers :
 - la mise en place de huit mesures portant sur le tourisme social, le tourisme durable, les infrastructures fluviales (convention avec voies navigables de France)
 - la création d'un fonds d'investissement immobilier touristique. Un million d'euros est affecté à la création d'une foncière hôtelière régionale, via une augmentation de capital de Batifranc. Ce projet, porté par la Région en partenariat avec la banque des territoires et Batifranc, a pour vocations l'acquisition, la construction d'actifs immobiliers et la prise de participations minoritaires en fonds propres dans des sociétés de portage immobilier.
 - La sélection de trois projets dans le cadre de l'appel à émergence de projets pour un tourisme durable : le domaine de Chalain (39), VVF Villages (21) et l'éco-domaine du Roncemay (89).

EXEMPLE Station touristique « Jura sur Léman » - Domaine alpin transfrontalier Dôle-Tuffes

La station touristique « Jura sur Léman » propose de nouvelles perspectives pour une offre complète de loisirs quatre saisons, avec l'arrivée d'un véritable domaine de montagne transfrontalier franco-suisse, à cheval sur le bassin lémanique et la Bourgogne-Franche-Comté. « Jura sur Léman » proposera une offre de ski alpin unifiée et simplifiée, ainsi que de nouvelles installations confortables. Elle permettra de développer une notoriété à l'échelle régionale et européenne. Les grandes nouveautés sont la mise en service d'un télésiège reliant la vallée des Dappes au sommet des Tuffes, avec une vue incomparable sur le Mont-Blanc, les Alpes et la chaîne du Jura, la modernisation du télésiège des Jouvenceaux, le renforcement de la capacité du télésiège reliant les Dappes au sommet de la Dôle et la rénovation du parking des Dappes. D'un coût total de 11,5 millions d'euros, ce programme de modernisation est porté par le syndicat mixte de développement touristique de la station des Rousses et a bénéficié d'un financement de la Région à hauteur de 980 000 euros.

Attractivité

Éléments de contexte

Engagés en 2017, avec un panel d'une centaine de partenaires, les travaux de définition du positionnement de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté sur l'échiquier de l'attractivité ont permis d'aboutir à un positionnement stratégique : le territoire du mode de vie sain et accessible. Ce concept, adopté il y a deux ans, se fonde sur la conviction que le cadre de vie et l'ensemble des arguments déterminant le projet de vie (attractivité résidentielle) constituent des facteurs décisifs pour l'installation d'actifs et d'actives, l'implantation d'entreprises ou de populations. Une feuille de route de la Région a été actée en 2019 et les travaux de déclinaison des ambitions de la Région sont aujourd'hui en cours.

Faits marquants

Finalisation et diffusion du carnet d'inspiration

Création du site internet et d'une vidéo d'attractivité régionale

Création du réseau des ambassadeurs et des ambassadrices de Bourgogne-Franche-Comté

Lancement de l'appel à projets « Attractive Bourgogne-Franche-Comté »

Chiffres-clés

Identification de plus de **250** potentiel·les ambassadeurs et ambassadrices pour faire partie du réseau régional

Près de **900** visites sur le site d'attractivité régionale en un mois

5 projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets « Attractive Bourgogne-Franche-Comté »

Finalisation et diffusion du carnet d'inspiration

Le carnet d'inspiration a été finalisé et diffusé en 2020. Il met en avant des initiatives et projets illustrant le positionnement d'attractivité régionale en tant que référence du « mode de vie sain et accessible » et doit accompagner nos partenaires dans leurs prises de parole pour valoriser le territoire.

Réalisation d'une vidéo d'attractivité régionale

Une vidéo mettant en avant plusieurs profils de personnes installées en région a été réalisée afin de mettre en avant le cadre de vie agréable en Bourgogne-Franche-Comté, territoire qui pourra répondre aux aspirations de chacun.

Création du site internet d'attractivité

La création du site internet d'attractivité régionale doit permettre d'orienter toute personne qui souhaiterait s'installer ou implanter son activité en région ou y venir en visite. Il sera enrichi d'articles sur des initiatives et projets inspirant en région pour nos partenaires, nos ambassadeurs et ambassadrices.

Création du réseau des ambassadeurs et ambassadrices de Bourgogne-Franche-Comté

La création du réseau des ambassadeurs et ambassadrices est l'une des actions phare identifiée dans la feuille de route de l'attractivité régionale pour amplifier nos prises de parole valorisant le territoire. Un travail de préfiguration de ce réseau (identification d'ambassadeurs et ambassadrices potentiel·les, premières prises de contacts, création d'une charte, etc.) a été mené en 2020, dans l'attente de pouvoir en réunir les membres en 2021.

Transformation numérique

Eléments de contexte

La transition numérique impacte en profondeur toutes les organisations. Des écosystèmes entiers sont en voie de mutation et suivent le chemin de l'économie culturelle, des médias, du commerce de détail. Le transport, le tourisme, l'énergie, la santé sont des secteurs d'activités particulièrement impactés par la création de nouveaux services et usages. Le déploiement du très haut débit (THD) sur l'ensemble des territoires s'est poursuivi en 2020 même si des retards de six mois à un an ont été annoncés par tous les maîtres d'ouvrage départementaux. La Région s'est engagée dans une stratégie numérique, sur l'intégralité de son territoire, en adoptant en juin 2019, une Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique en Bourgogne-Franche-Comté (SCORAN BFC) unifiée et ambitieuse sur les sujets d'infrastructures, d'usages et de données.

En 2020, la crise sanitaire a mis en exergue la nécessité vitale d'un accès fixe et mobile aux services numériques. La Région réaffirme l'urgence numérique et renforce sa politique de généralisation de la connectivité très haut débit fixe ou mobile. Elle a organisé une campagne de mesure, en partenariat avec l'ARCEP et l'ANCT. Ce dispositif va permettre de réaliser des mesures exhaustives de la couverture réelle du territoire régional afin de mieux piloter l'implantation des pylônes prévue dans le cadre du New Deal.

Parallèlement, la Région a fait de la question des usages la priorité des enjeux numériques de la décennie 2020/2030 en adoptant sa Politique publique des usages numériques (PPUN) en assemblée plénière le 9 octobre 2020. La PPUN met en œuvre les orientations de la SCORAN pour que la Région se dote d'outils opérationnels.

Dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR), la Région a lancé une démarche territoires intelligents et durables avec pour objectif d'accompagner les collectivités dans leur transformation numérique.

Par ailleurs, maîtriser et valoriser la donnée est fondamental pour piloter les politiques publiques, générer des services (efficacité énergétique des bâtiments, des territoires, transports intelligents, éclairage, stationnements, gestion des déchets, etc.) et assurer les missions d'intérêt général en évitant les phénomènes de spoliation de la donnée. Maîtriser la donnée est un enjeu important au niveau juridique, économique et éthique.

Faits marquants

Adoption de la PPUN le 9 octobre 2020 et matérialisation opérationnelle de premières orientations dans le PAIR (tiers-lieux et démarche territoires intelligents et durables), en déclinaison de la SCORAN BFC

Acquisition de 50 000 pass numériques par la Région, à destination des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi et ne poursuivant pas d'études, afin de les accompagner dans leur montée en compétence.

Plan d'actions autour de la donnée : action de sensibilisation interne, création d'une application cartographique, ouverture du portail de la donnée et de la connaissance et réflexion sur l'élaboration d'une stratégie régionale de la donnée

Extinction du WIMAX et migration en THD radio du réseau RCube à la demande de l'ARCEP pour permettre l'arrivée de la 5G. Fin du déploiement de RCube THD en Haute-Saône.

Chiffres-clés

48,1 millions d'euros d'investissement consacrés au numérique dans le cadre du PAIR

50 000 pass numériques

Depuis 2018, le règlement intérieur « usages numériques innovants » a permis de financer **209** projets pour un montant de **19 millions** d'euros

Plus de **1000** communes couvertes par le réseau RCube en THD radio

Un million de mesures de la couverture mobile sur le territoire depuis septembre 2020

TADUREZO

La Région s'est saisie de la problématique de l'accès fixe et mobile au service numérique. Elle a lancé un dispositif de mesure de la réalité de la couverture en téléphonie mobile sur son territoire, en partenariat avec l'ARCEP et l'ANCT. Ce dispositif permet de réaliser des mesures exhaustives de la couverture réelle du territoire régional grâce à une application participative, *TADUREZO* et des campagnes de mesure organisées à l'échelle de chaque EPCI. Ce dispositif va permettre de disposer d'une photographie complète de la couverture du territoire pour mieux orienter et piloter l'implantation des pylônes prévue dans le cadre du New Deal.

Mise en conformité RGPD

Dans la continuité de sa mise en conformité RGPD la Région a mené plusieurs actions :

- mise en place et finalisation du registre en ligne des traitements de la Région dans une application dédiée ;
- production d'un tableau de bord de suivi de la mise en conformité RGPD avec mise à jour trimestrielle ;
- intégration de la démarche *privacy by design* au processus des nouveaux projets numériques ;
- prise en compte de l'invalidation du *privacy shield* dans les traitements et marchés de la Région ;
- désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la réalisation des Analyses d'impact à la protection des données (AIPD) processus dont l'objet est de décrire le traitement, d'en évaluer la nécessité ainsi que la proportionnalité et d'aider à gérer les risques pour les droits et libertés des personnes physiques liés au traitement de leurs données à caractère personnel, en les évaluant et en déterminant les mesures nécessaires pour y faire face.

AMO stratégie de la donnée

Le développement des territoires intelligents fait émerger des enjeux de gestion de la donnée, permettant de mesurer, analyser, anticiper, modéliser voire de repenser les territoires. La Région réfléchit à se doter d'une stratégie régionale de la donnée pour créer un cadre de gouvernance, une démarche collective et une charte de la donnée. En fin d'année 2020, la Région a engagé un processus de réflexion avec le cabinet *CIVITEO* en tant qu'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) afin de définir le positionnement stratégique de la collectivité pour rédiger une feuille de route permettant d'identifier et prioriser les chantiers et étapes à venir.

Pass numérique

La Région Bourgogne-Franche-Comté, lauréate de l'appel à projets de l'Etat « pass numérique 2020 », a engagé une démarche volontariste en matière d'inclusion numérique inscrite dans la feuille de route des usages numériques de la collectivité. Elle financera 50 000 pass numériques pour un coût de 500 000 euros de budget. Ces « chéquiers numériques » permettent de financer sur prescription des missions locales et de Pôle emploi des ateliers de formation numérique dans des structures agréées. Les pass numériques seront déployés auprès des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi et ne poursuivant pas d'études.

Sortez chez vous »

Le projet de création de l'application « Sortez chez vous » a pour objectif de positionner les client·es de la région voire français·es au cœur de l'écosystème touristique. L'application permet d'apporter des informations pertinentes qui répondent à leurs besoins : sortie en famille, entre ami·es, juste pour se faire du bien ou même, à terme, des idées de week-end dans la région. L'application facilite les échanges entre professionnel·les et client·es tout en ayant, en amont, consolidé la base de données qui permettra de proposer des offres. Les professionnel·es peuvent recommander des activités, restaurants, hôtels. Cette application s'appuie sur *Décibelles Data*, la base de données touristique régionale. De nouvelles fonctionnalités sont en cours de création afin de permettre aux professionnel·les de mettre facilement à jour leurs profils ou d'être avertis quand une information n'est plus à jour. Le projet, d'un montant de 654 000 euros, est porté par le comité régional du tourisme Bourgogne Franche-Comté. Le montant de la subvention régionale est de 300 000 euros.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Dès le début de la crise, les tiers-lieux régionaux ont rapidement répondu dans une démarche citoyenne aux demandes des hôpitaux, des soignant·es et plus généralement de personnes en contact avec du public. Ils ont fabriqué en impression 3D et/ou découpe laser diverses pièces (des pièces de liaison de masques pour des fonctions de respirateurs, des masques de protection, etc.). Ces lieux qui travaillent en réseaux ont été confrontés à des problèmes de financement et d'achats de matières, de consommables mais aussi d'équipements compte tenu de l'utilisation intensive de ceux-ci. Afin de faire perdurer cette dynamique, la Région a voté une subvention exceptionnelle de prise en charge des fournitures pour la fabrication de masques et autres éléments de lutte anti-Covid par les tiers lieux, à hauteur de 85 000 euros. Dans le cadre de son Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR), la Région mobilise des fonds sur les enjeux numériques :

- quatre millions d'euros sont consacrés au développement de la e-santé et de la télémédecine sur l'ensemble du territoire ;
- huit millions d'euros sont consacrés à trois projets numériques structurants, le *Crunch Lab*, le projet *Réadaptic* et l'extension du data center de l'UTBM ;
- 20 millions d'euros sont consacrés à la structuration d'une démarche territoire intelligent ;
- 4 millions d'euros sont consacrés à la couverture universelle THD ;
- 5 millions d'euros consacrés au développement de tiers-lieux.

EXEMPLE La politique publique des usages numériques

La Région a adopté le 9 octobre 2020 sa Politique publique des usages numériques (PPUN). La PPUN fait de la question des usages la priorité sans pour autant délaissier les infrastructures numériques qu'il faudra adapter en fonction des évolutions de la décennie à venir. La PPUN comporte trois axes :

- placer l'inclusion au cœur de nos priorités ;
- accompagner la transformation numérique de l'économie régionale ;
- aider les collectivités à atteindre l'objectif « 100 % territoire intelligent » et faire du numérique un outil clé au service du développement durable du territoire régional.

En adoptant la PPUN, la Région répond à des enjeux de court et long terme liés à la transformation numérique (répondre aux enjeux de la crise sanitaire, créer et adapter les outils et dispositifs régionaux à ces priorités, préparer l'institution régionale à sa propre mutation, etc.). Pour répondre à ces enjeux et disposer d'une ingénierie performante, la Région entend se doter d'une Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARN-IA).

B. Agriculture diversifiée et durable

Éléments de contexte

Les objectifs prioritaires pour 2020 visaient à une intégration de l'enjeu de l'adaptation au changement climatique dans les principaux domaines d'intervention de la Région qu'il s'agisse des aides individuelles aux audits ou à l'investissement, ou des actions collectives portées par les filières.

Le contexte créé par la crise sanitaire a conduit à une accélération de la politique régionale en faveur de l'alimentation de proximité que ce soit par l'engagement de nouvelles actions de promotion des productions locales ou l'accélération des aides à l'investissement pour le maraîchage.

Ces orientations ont ensuite été poursuivies par la mise à l'étude ou le lancement début 2021 de plusieurs mesures du Plan régional d'accélération de l'investissement (PAIR).

Les interventions destinées à soutenir la modernisation des outils de production ou l'innovation dans les filières ou les exploitations agricoles ont également permis d'accompagner de nombreux projets.

Faits marquants

Conférence agricole en visioconférence le 9 juin pour faire le point sur la situation des filières régionales

Rencontre entre la Région, la profession agricole et les grandes et moyennes surfaces (GMS), le 29 avril, pour évoquer les modalités d'un partenariat en faveur d'une alimentation de proximité qui rétribue équitablement les producteurs. A la suite de cette rencontre, le projet d'une marque régionale équitable et locale verra le jour. La commission permanente de novembre a voté un financement en soutien à cette initiative portée par la chambre régionale d'agriculture avec la collaboration de la chambre des métiers et de l'artisanat et de la chambre de commerce et d'industrie régionale.

Le 3 décembre, tenue de l'atelier liaison par la Région et le réseau rural national pour l'animation des acteurs, actrices et autorités de gestion impliqués dans les activités du programme européen d'innovation en France.

Lancement de l'appel à projets « filières et changement climatique » ouvert du 7 mai au 30 juin

Comités de filières : viticulture le 10 janvier, cassis/maraîchage le 21 janvier et agriculture biologique le 24 janvier

Chiffres-clés

1505 dossiers d'aide à l'investissement instruits ou financés dont **353** dédiés à l'utilisation des eaux pluviales et **76** pour le développement du maraîchage

81 dossiers instruits pour la mise en œuvre des contrats de filière, actions collectives

53 projets et actions relevant des aides à l'innovation, l'expérimentation et les actions de démonstration et d'information

244 dossiers instruits pour la qualification en agriculture biologique

Création du dispositif d'audits-conseils « triple performance »

La Région a mené un travail de concertation avec la chambre régionale d'agriculture pour la conception d'un audit intégrant l'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre des procédures permettant de lancer le programme.

Dispositif d'aide à la collecte et au stockage des eaux pluviales des bâtiments agricoles

La Région anime un partenariat régional de financement avec les Départements concernant les investissements nécessaires à la collecte et au stockage des eaux pluviales des bâtiments agricoles pour les élevages. La contribution régionale est d'un million d'euros, doublée de l'apport de la plupart des Départements.

Conception et lancement à titre expérimental de deux audits territoriaux « 360 »

La Région propose une étude-animation portée par la profession et associant obligatoirement un EPCI pour analyser les enjeux impliquant les activités agricoles, dans le respect de la demande sociétale et visant à proposer des stratégies de développement compatibles avec leur prise en compte. Deux audits ont été lancés dans l'Yonne et en Saône-et-Loire.

Appel à projets « filières » dédié à l'adaptation au changement climatique

La Région a lancé un appel à projets destiné à accompagner les filières souhaitant porter des réflexions stratégiques ou des actions expérimentales relatives à l'adaptation au changement climatique. Dix projets ont été retenus.

Promotion de l'achat alimentaire local

La collectivité régionale a mise en place un accompagnement du réseau régional des plates-formes départementales « J'veux du local » et engagé une démarche de marque dédiée à la production juste et locale.

La réponse régionale à la crise sanitaire

A l'exception du dispositif dédié à l'aide aux horticulteurs et horticultrices, les réponses à apporter aux difficultés économiques de certaines exploitations ont été apportées dans le cadre des dispositifs transversaux mis en place par la Région. L'évolution sensible de l'intérêt des consommateurs à l'achat local a conduit à engager plusieurs initiatives en partenariat avec la chambre régionale d'agriculture :

- promotion des plates-formes numériques ;
- réflexion autour du lancement d'une marque dédiée ;
- lancement d'une aide aux investissements et équipements utiles aux professionnel·les dans la vente alimentaire directe.

EXEMPLE Audits et conseils

La Région propose un panel d'outils de conseil (audits) destinés à accompagner les agriculteurs et les agricultrices volontaires pour définir une stratégie de développement et/ou d'adaptation à de nouveaux défis :

- audits globaux pour les exploitations en difficultés ;
- audits triple performance visant à établir un panorama répondant aux enjeux économiques et environnementaux (adaptation au changement climatique notamment) ;
- conseils en transition environnementale pour les exploitations visant une évolution structurelle ;
- audits carbone pour les exploitations souhaitant s'engager dans une stratégie d'adaptation au changement climatique et de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre ;
- audits territoriaux « 360° » visant sous une forme collective et associant les collectivités à concevoir une stratégie adaptée à un territoire et intégrant les interpellations de la société.

C. Lycées et orientation

Lycées

Eléments de contexte

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par deux évènements majeurs.

Premièrement, la réforme du lycée engagée en France avec la loi du 26 juillet 2019 a mobilisé l'ensemble de la collectivité pour assurer l'accompagnement des établissements, des lycéens et lycéennes ainsi que de leur famille par rapport à ces transformations d'ampleur. Pour la première fois, les dotations de fonctionnement des lycées ont pris en compte à la fois la trajectoire énergétique des établissements, afin d'encourager la recherche d'économie d'énergie, et le fonds de roulement des établissements, pour équilibrer les efforts entre les lycées disposant de réserves importantes et les établissements plus fragiles.

Dans un deuxième temps, la pandémie de la Covid-19 a bouleversé les modalités d'organisation de la vie scolaire ainsi que les examens. La relation Région-lycées s'est renforcée pour assurer la mise en place du protocole sanitaire mais aussi un travail de médiation rendu obligatoire par cette période particulière. Cela s'est consacré par l'organisation de multiples rencontres en visio-conférence avec les groupes de concertation proviseur·es, avec les acteurs et actrices de la restauration, les nouvelles et nouveaux proviseur·es et gestionnaires.

Faits marquants

Accompagnement des lycées dans la mise en place du protocole sanitaire

Rencontre en webinar le 25 novembre avec les équipes de direction des lycées, en alternative aux « rencontres annuelles de Brochon » annulées pour cause de crise sanitaire

Le 7 octobre, webinar avec les gestionnaires et chef·fes de cuisine permettant le retour d'expériences pendant la période Covid

Le 19 novembre, remise virtuelle des trophées aux lauréates de l'édition Echappée littéraire 2019-2020

Chiffres-clés

109 419 élèves inscrits pour l'année scolaire 2019-2020 dans les 205 établissements publics et privés, dont 21 179 internes

57 millions d'euros de budget pour assurer le fonctionnement des 205 établissements publics et privés

13 millions d'euros de budget pour le financement de l'équipement matériel et pédagogique des lycées publics

1 million d'euros de budget pour le financement de l'équipement professionnel des élèves des filières professionnelles et/ou techniques dans les lycées publics et privés

3 millions d'euros de budget pour le financement des ressources pédagogiques, dont **1,2 million** d'euros pour les mesures complémentaires dans le cadre des réformes de la voie technologique et professionnelle.

14 463 lycéens et lycéennes éligibles à la tarification sociale pour l'année scolaire 2019-2020

Elaboration d'un règlement régional des Services de restauration et d'hébergement (SRH)

L'élaboration de ce document est le fruit de réflexions et partages d'expériences des groupes de travail de gestionnaires et chef-fes d'établissement. Il permet d'une part d'harmoniser les pratiques et d'autre part de définir toutes les modalités de fonctionnement des SRH des 129 établissements publics. Il prévaut sur tout autre règlement établi par un lycée, notamment en cas de dispositions contradictoires. Il est effectif depuis la rentrée 2020.

Tarification sociale des services de restauration et d'hébergement

Une nouvelle tarification sociale des services d'hébergement et de restauration, visant à offrir un service public de restauration de qualité et accessible à tous, est déployée pour l'année scolaire 2019-2020. Le nouveau dispositif s'appuie sur une grille de tarifs modulée en fonction des ressources des familles, pour un égal accès des lycéens et lycéennes à l'hébergement et à la restauration. Les évolutions apportées au dispositif antérieur pour 2020 permettent une intervention plus ciblée et plus soutenue.

EVEIL 2019-2020 (enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens et des lycéennes)

Dès le premier confinement à la mi-mars, les lycées ont cessé de présenter des projets, du fait de la fermeture des lycées. Les projets préalablement validés n'ont pu être réalisés. Des aménagements ont été apportés pour offrir aux établissements une souplesse de réalisation. La possibilité leur a été donnée de réaliser ou de terminer les actions engagées au titre d'EVEIL 2019-2020 sur le début de l'année scolaire 2020-2021, jusqu'en octobre 2020. La subvention d'EVEIL a pu être mobilisée, dans le cadre d'un projet annulé, pour une prise en charge des frais d'annulation éventuels.

Plan de relance : des investissements dans les établissements privés

Deux millions d'euros ont été votés par la Région, le 18 décembre, pour abonder l'enveloppe consacrée aux projets d'investissements des 75 établissements privés, en matière de travaux sur les bâtiments et d'acquisition de matériels.

Ressources pédagogiques : un dispositif d'aide complémentaire

La réforme du lycée a impacté les programmes de la voie générale et technologique et les programmes de la voie professionnelle. Dans ce contexte, une mesure complémentaire a été mise en place dès la rentrée 2019/2020 pour les élèves de seconde et première générales et technologiques. Elle a été étendue aux élèves de terminales pour 2020. De même, suite à la réécriture des programmes de la voie professionnelle, une mesure complémentaire a été mise en place dès 2020 pour les élèves de CAP seconde et première du bac professionnel. Aux 20 euros permettant l'acquisition de tout type de ressources, s'ajoute une subvention de 40 euros, soit pour 2020, 1,2 million d'euros d'aide complémentaire.

Réalisation des arbitrages du Plan pluriannuel d'équipements (PPE)

Avec plus de 29 millions d'euros de demandes et plus de 6 398 équipements commandés, les arbitrages de la campagne PPE ont permis de répondre favorablement aux établissements pour 39,6% des demandes arbitrées positivement. En 2020, un accent a été mis sur le renouvellement des chaises de service de restauration : 175 173 euros ont été consacrés à cette opération afin de lutter contre les troubles musculo-squelettiques (TMS) des agent-es. En 2020, les demandes en mobilier se sont appuyées massivement sur les nouveaux marchés de la centrale d'achat de la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour un montant de 1,2 million d'euros.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Dans le cadre du contexte liée à la pandémie du Covid-19, un accompagnement des lycées dans leur mission restauration a été réalisé par la collectivité :

- conseil pour la mise en œuvre des protocoles sanitaire ;
- édition d'un vade-mecum pour les situations de repas livrés en cas de rupture de continuité ;

- gestion de crise : accompagnement de certains lycées pour maintenir la continuité du service restauration malgré l'absence de personnels (vulnérables, infecté·es ou cas contacts)

EXEMPLE Rencontre en webinaire avec les équipes de direction des lycées, en alternative aux rencontres annuelles de Brochon

Cette rencontre qui sonne la fin d'une année scolaire est forte attendue et appréciée des équipes de direction des lycées. C'est l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée et aussi de mettre en perspective, pour la rentrée suivante, la mise en œuvre des nouveautés ou ajustements dans les dispositifs régionaux consacrés aux lycées en matière de fonctionnement, de patrimoine, de numérique éducatif et de ressources humaines.

L'ordre du jour présenté aux participant·es était riche :

- réponses aux questions des établissements remontées par questionnaire concentrées en majorité sur les adaptations imposées par la crise sanitaire ;
- actions d'actualité en matière d'orientation à destination du public lycéen programmées sur l'année scolaire 2020-2021
- promotion de la découverte des métiers et des formations « Destination Lyon 2020 »
- panorama des sujets relevant du périmètre de la Région avec un focus sur les nouveautés à prendre en compte à la rentrée 2020.

Numérique éducatif

Eléments de contexte

Conformément à ses compétences issues de la loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, la Région a poursuivi en 2020 son action en faveur du développement du numérique éducatif en procédant aux acquisitions de matériels informatiques nécessaires en pédagogie et à la maintenance des infrastructures système et réseaux. Par ailleurs, elle a stabilisé la prise en main par les établissements de l'espace numérique de travail ECLAT-BFC, déployé dans les lycées depuis septembre 2019. Enfin, elle a accompagné les établissements dans la mise en place de projets numériques innovants et d'expérimentations pédagogiques favorisant les usages du numérique en classe.

Faits marquants

La Région a mis en œuvre des dispositifs pour assurer la continuité pédagogique pendant les périodes de confinement dont le prêt d'ordinateurs et de clés 4G aux élèves, et le déploiement d'un service de classes virtuelles spécifique.

Dans un souci de mutualisation et de rationalisation des coûts, la collectivité a mené un travail sur l'amélioration des fonctionnalités existantes dans l'espace numérique de travail (ENT) et le développement de nouveaux services, en lien avec l'éditeur et un groupement de collectivités qui utilisent de la même solution.

Elle a également mené des études de faisabilité du déploiement d'un réseau internet spécifique de fibres mutualisées avec d'autres collectivités

Chiffres-clés

5,1 millions d'euros ont été affectés en 2020 pour l'acquisition et le renouvellement des équipements informatiques des lycées

Le parc informatique des lycées est composé de **40 000** ordinateurs renouvelés tous les 6 ans

15 nouveaux projets numériques ont été financés en 2020 dans les lycées afin de développer les usages pédagogiques innovants, pour un montant global de plus de 121 000 euros

129 lycées, **5** collèges de Saône-et-Loire et plus de **500** écoles bénéficient d'un espace numérique de travail ECLAT-BFC. Dans les lycées, c'est plus de **257 900** comptes utilisateurs dont plus de **90 000** comptes élèves, **9 900** comptes enseignant-es, **158 000** comptes responsables légaux et légaux

Le numérique éducatif en actions

Les réalisations majeures de l'année 2020 dans le domaine du numérique éducatif sont :

- le développement d'un logiciel de mesure du taux d'usage des ordinateurs dans les lycées ;
- la réalisation d'un diagnostic de l'état du câblage informatique des lycées de l'académie de Dijon ;
- l'acquisition et installation de plus de 7000 ordinateurs fixes et portables.

La réponse régionale à la crise sanitaire

La crise de la Covid-19 s'est traduite par la nécessité d'assurer une continuité pédagogique entre enseignant-es et élèves, continuité qui s'est principalement appuyée sur les outils numériques suivants :

- les capacités de l'infrastructure technique de l'ENT ont été doublées pour absorber la surcharge d'utilisation et la durée de session des usagers a été allongée ;
- depuis septembre 2020, un service de classes virtuelles intégré à l'ENT est déployé. Il permet aux enseignant·es de planifier et organiser des cours avec des fonctionnalités dédiées à l'enseignement à distance. Ses principales fonctionnalités sont un tableau blanc collaboratif, le partage d'écran de vidéo et documents, la gestion des demandes de prises de parole des élèves, des fonctions de fil de discussion, de sondage ou de notes partagées ;
- 861 ordinateurs portables et 206 tablettes ont été prêtés aux lycéen·nes et agent·es des lycées lors du premier confinement. Ce dispositif a été réactivé auprès des établissements en novembre et plus de 500 équipements ont de nouveau été prêtés. Les équipements sont issus du parc pédagogique installé ou des équipements réformés, en état de fonctionnement ;
- des clés 4G avec un forfait mensuel de 25 Go de données ont été achetées en novembre 2020 afin de permettre aux élèves ne disposant pas de liaison internet à la maison, de se connecter à distance et être autonomes. Les établissements recensent les besoins réels et sollicitent la Région pour organiser les distributions, dans un esprit de « fonds social numérique ».

EXEMPLE Récréations numériques

Le projet du lycée Anna Judic de Semur-en-Auxois (21), intitulé « récréations numériques », a été voté en juin 2020. Il vise à créer des temps de formations à destination de l'ensemble de la communauté éducative. Pour cela, le lycée a été doté d'une dalle tactile interactive de 75 pouces sur un support mobile motorisé qui permet sa mutualisation avec le CDI et la salle annexe du CDI.

Les objectifs sont de permettre aux élèves et adultes de développer une culture numérique qui facilite le travail en groupes et développe une meilleure inclusion numérique dans un territoire rural.

Plusieurs usages sont identifiés :

- mise en place de jeux d'évasion pédagogiques sur un parcours (escape game) ;
- présentation par les lycéen·nes de leurs activités.

A noter qu'en 2014, le lycée avait été doté par la Région de tablettes tactiles. Celles-ci sont intégrées au projet et permettront une interaction avec la dalle tactile (présentation du travail par les élèves en diffusant le contenu des tablettes sur la dalle interactive). Le coût du projet est de 5100 euros.

Gestion du patrimoine et investissements dans les lycées

Éléments de contexte

La Région, en tant que propriétaire et maître d'ouvrage doit maintenir, réparer, moderniser, rendre accessible et sécuriser son patrimoine. Ce patrimoine des lycées représente, pour les 129 établissements qui la composent, 224 sites, 1 456 bâtiments pour une superficie de 2,4 millions de mètres carrés.

Tout en assurant la continuité et l'exécution des travaux inscrits aux différents programmes opérationnels – Programme pluriannuel d'investissement (PPI), grosses réparations (GREAL), accessibilité, sécurisation, Réparations courantes du propriétaire (RCP) – la Région a engagé en 2020 une démarche de diagnostic homogène sur l'ensemble des lycées visant la capitalisation, la pérennisation et la diffusion de la connaissance de l'état du patrimoine. Elle a pour objectifs de faire évoluer les différents axes d'intervention (notamment le PPI) et le périmètre des opérations pour intégrer les contraintes réglementaires et fonctionnelles. Cette connaissance structurée du patrimoine des lycées et des besoins de travaux structurera une base de déploiement de critères de priorisation normatifs, techniques et pédagogiques. Ceci afin d'appuyer et éclairer les futures décisions d'intervention. Ces réflexions permettront de définir la stratégie d'investissement immobilier de la région, dans un cadre financier maîtrisé.

Faits marquants

Décalage des opérations de travaux dans le temps du fait de l'arrêt des chantiers pendant plus de trois mois durant la crise sanitaire

Engagement de sept nouvelles grosses opérations de travaux sur l'ensemble du territoire

Réception de douze opérations de travaux pour un montant de 59,5 millions d'euros, avec mise en service des locaux en 2020

Organisation et mise en place d'une organisation par aire géographique

Pose de la première pierre des travaux de l'internat filles du lycée Pergaud à Besançon (15,8 millions d'euros). Deux inaugurations d'opérations ont été honorées malgré la crise sanitaire (sur 9 prévues)

Engagement d'une consultation pour désigner les maîtres d'ouvrage délégués qui seront chargés de la mise en accessibilité des lycées non encore réalisées

Mise en place d'une réflexion quant aux perspectives de l'accord cadre travaux initié en 2017 et dédié aux opérations de gros entretien

Chiffres-clés

Stratégie pluriannuelle d'investissement : **194** opérations de travaux en cours.

968 accords-cadres notifiés sur **8** aires géographiques, **27** secteurs, **400** lots, **240** entreprises titulaires de marchés;

19 grosses opérations de travaux incluant la performance énergétique ;

15 études de faisabilité pour déterminer le potentiel solaire photovoltaïque en toiture de 15 lycées, **7** projets de construction de chaufferies bois, **99** sites sur **224** sont engagés dans le raccordement aux réseaux de chaleur.

84 opérations lancées pour l'accessibilité des établissements ; **10** lycées rendus totalement accessibles

Investissements dans les lycées dans le cadre du Programme pluriannuel d'investissement (PPI)

La région s'est engagée dans un large programme de rénovation et de réhabilitation de son parc immobilier scolaire. 194 opérations sont en cours en 2020. La planification des travaux s'est poursuivie en 2020 avec de nombreuses opérations engagées ou à venir. En 2020, six schémas directeurs ont été initiés ou attribués. Cinq revues de projet ont été réalisées, entre autres, en Saône-et-Loire, pour la réfection de l'internat du lycée La Prat's à Cluny (10,94 millions d'euros) et la réfection du gymnase de Mathias à Chalon-sur-Saône (2,8 millions d'euros).

Programme relatif aux travaux de gros entretien dans les lycées (GREAL)

La Région doit assurer les grosses réparations, l'entretien et la maintenance des bâtiments des EPLE (établissement public local d'enseignement) dont elle est propriétaire ou qui lui sont mis à disposition. La collectivité gère en direct les opérations de travaux de gros entretien portant sur des opérations qui ne sont pas considérées comme des restructurations lourdes de bâtiments ou qui ne génèrent pas de changements d'affectations des locaux ou de modifications pédagogiques importantes. Ces opérations portent sur la rénovation de tout ou partie des bâtiments et de leurs abords sans modification architecturale et/ou fonctionnelle significative. A fin 2020, 2 502 opérations GREAL sont en cours pour un montant de 183 millions d'euros, 2 305 subventions ont été versées, 493 marchés de travaux notifiés et 705 entreprises consultées. 37,5 millions d'euros ont été dépensés en 2020 au titre du GREAL.

Poursuite de la mise en accessibilité des lycées

A partir de 2019-2020, toutes les nouvelles opérations de mise en accessibilité ont été menées pour l'ensemble du territoire selon une approche progressive et raisonnée. A fin 2020, dix établissements sont donc en conformité avec la réglementation et sont accessibles tous handicap. 84 opérations de mise en accessibilité sont engagées pour un montant de 84 millions d'euros. Afin de maintenir l'objectif d'une mise en accessibilité, la Région a lancé en 2020 un marché de délégation de maîtrise d'ouvrage pour démultiplier ses capacités d'action.

Poursuite du plan de sécurisation des sites

Après la mise en place d'alarmes et de sécurisation dans les 129 EPLE de Bourgogne-Franche-Comté (comme le prévoyait le plan de sécurisation voté en 2016) et l'élaboration d'un diagnostic sur les moyens d'alertes (sonneries spécifiques, audibilité en tout point, technologie des câbles et hauts parleurs...), en 2020, des études et des travaux de mise en sécurisation totale des 52 sites prioritaires sont définis par les services des préfectures et des rectorats. Six sites ont fait l'objet de travaux et peuvent être considérés comme sécurisés. Des études sont en cours sur 35 autres, des travaux dans trois sites et huit sites sont en attente de diagnostics. Les 52 sites définis aujourd'hui comme prioritaires sont en passe d'être tous conformes aux attentes de sécurité de l'Etat.

Participation et définition des actions et des opérations liées à la performance énergétique

Les actions en faveur de la transition écologique se multiplient et s'installent durablement à la Région. Toutes les opérations de restructuration, extension ou construction intègrent la performance énergétique dans leurs programmes. 19 opérations d'envergure déboucheront sur des améliorations des performances énergétiques des bâtiments.

La construction de chaufferies biomasse est engagée sur 7 lycées en 2020 pour un montant de plus de 10 millions d'euros (études en 2020 et réalisation en 2021).

Le plan de raccordement aux réseaux de chaleur s'est poursuivi avec 48 sites raccordés et 51 projets de raccordement en cours à fin 2020.

Le plan de déploiement de l'énergie solaire avec le développement de panneaux photovoltaïques en toiture est en expérimentation dans quinze lycées ayant fait l'objet en 2020 d'une étude de faisabilité.

La rationalisation des surfaces et le gain énergétique restent des enjeux majeurs ; la rédaction de cent atlas des installations techniques a permis d'inventorier et d'internaliser la connaissance du

patrimoine.

La réponse régionale à la crise sanitaire

L'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19 a conduit la région à réorienter les crédits liés au patrimoine et de la gestion immobilière des établissements scolaires afin d'aider les entreprises en difficulté. Ce transfert a été rendu possible par l'arrêt des travaux dans les lycées durant la période de confinement qui s'est traduit nécessairement par un décalage des dépenses.

Dans le cadre du Plan d'accélération d'investissement régional (PAIR), la Région s'est mobilisée sur trois axes d'intervention :

- la création d'une dotation exceptionnelle pour réparations courantes du propriétaire à finalité énergétique dans les lycées publics ;
- la création d'un plan d'investissement à destination des EPLE, de type appel à projets avec le versement de subventions visant la sobriété (eau et énergie) et la sécurisation.
- La mise en place d'un plan de développement de la solarisation a également été décidée (ombrières sur les piscicultures de Vermenoux (58) et Corancy (58) et sur le déploiement du photovoltaïque en toiture).

Enfin, la dernière action du PAIR voté porte sur la modernisation du CREPS de Dijon (centre de ressources, d'expertise et de performance sportive), afin de le proposer comme base arrière de préparation des jeux olympiques de Paris 2024.

En 2020, ce sont respectivement 40 millions et 11 millions d'euros qui ont été votés par l'assemblée plénière pour abonder le plan de relance Investissements lycées et CREPS.

EXEMPLE La restructuration du bâtiment Ducat du lycée Pasteur à Besançon

Une partie des bâtiments du lycée Pasteur date du 18^e siècle et ces locaux n'avaient pour une part pas bénéficié d'investissement important depuis 1982. C'est le cas des ailes I, J et K du bâtiment Ducat, bâtiment en pierre avec une toiture en petites tuiles et des planchers bois qui étaient particulièrement vétustes.

L'opération de travaux d'un montant de 10,5 millions d'euros concerne la restructuration complète de ces ailes, la reprise de la cour devant le bâtiment et entre les ailes I et K, la rénovation de la cour devant le bâtiment et une partie de la chapelle. La façade de l'aile E a également été ravalée dans le cadre de l'opération.

La rénovation du reste de la cour est prévue dans le cadre des travaux de mise en accessibilité.

Orientation

Eléments de contexte

L'année 2020 a été celle de la mise en œuvre des nouvelles responsabilités de la Région en matière d'information des élèves, des apprenti·es et des étudiant·es, suite au transfert d'une partie des missions des DRONISEP (délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions). Cependant la crise sanitaire a eu un impact immédiat sur l'action de la Région et notamment le soutien à la mise en place des actions d'information sur les formations et les métiers organisées en présentiels. Dans ce contexte, la collectivité a travaillé sur l'organisation d'actions d'information sur les métiers et les formations ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle en veillant à renouveler les approches de présentation.

Faits marquants

Organisation d'une série de webinaires sur les secteurs et les métiers à destination des partenaires du SPRO (service public régional de l'orientation), en lien avec EMFOR (emploi métiers formation orientation en Bourgogne-Franche-Comté).

CLÉOR, outil d'information sur les métiers et d'aide à l'orientation et à l'évolution professionnelle, a subi une refonte graphique et a intégré les nouveaux éléments permettant de s'adresser à un public jeune. Cette action a été conduite en partenariat avec les autres Régions utilisatrices.

Signature le 6 octobre 2020 de la convention de la mise en œuvre des compétences de l'État et des Régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires et les apprenti·es. La Région s'engage à proposer « une offre de services concourant à favoriser l'ouverture sur le monde économique et professionnel, notamment par l'organisation d'actions d'informations sur les métiers et les formations à destination des élèves, des apprenti·es, des étudiant·es et de leur famille, sur l'ensemble du territoire régional, en complément des actions délivrées par les établissements scolaires ».

Lancement des travaux d'élaboration des guides d'information sur les enseignements et les professions en partenariat avec EMFOR. Deux publications régionales seront mises à disposition des élèves, des familles et des enseignant·es au premier trimestre 2021 : « Après le bac, j'ai le choix » et « Après la troisième »

Chiffres-clés

9 webinaires information métier/formation organisés sur **7** thématiques différentes

15 rencontres d'animation territoriales SPRO maintenues pendant la crise et proposées sous le format de la visioconférence

41 130 jeunes accompagnés par les missions locales (données 2019)

L'équipe régionale de *WorldSkills France* (Olympiades des métiers) Bourgogne-Franche-Comté représente 47 métiers avec 53 compétiteurs et compétitrices (40 garçons et 13 filles). Prochaine étape, les sélections nationales en février 2022.

Animation territoriale des groupes locaux

Malgré le contexte sanitaire, la mobilisation des opérateurs du SPRO sur les territoires a permis de proposer des actions significatives :

- Le « festival des avenir », forum des métiers et de la formation, a été organisé à Autun (71) le 18 janvier 2020 par le CILEF d'Autun, en partenariat avec le CIO, le PIJ et Pôle emploi. Cet

évènement a été proposé avec une approche innovante sous la forme d'un parcours : un départ (un besoin, une envie, un projet), un chemin d'embûches à parcourir (lever les freins) et une arrivée (un objectif), une organisation des stands selon la situation géographique des partenaires (éloignement kilométrique depuis Autun) et des animations festives (présence d'une association théâtrale et d'un food truck). L'opération a été subventionnée par la Région à hauteur de 6 662 euros.

- Le cinquième « forum de l'emploi, de l'orientation, des métiers et de l'apprentissage » organisé le 2 octobre 2020 par la mission locale du Charolais (71), financé par la Région à hauteur de 9 600 euros. 350 personnes se sont rendues au salon ; plus d'une centaine de collégien·nes ont découvert différents métiers de l'alimentaire, de l'agriculture, du bâtiment, de l'industrie automobile, de la sidérurgie et de demain comme opérateur robotique.
- L'opération « Vita Bourgogne : les métiers du vin, votre avenir », subventionnée par la Région à hauteur de 30 000 euros, est destinée à promouvoir des métiers de la filière viticole, particulièrement via le tournage et la diffusion de vidéos promotionnelles sur les médias classiques et digitaux.
- Le forum « opportunité, emploi, formation et orientation » proposé par la mission locale du Migennois et du Jovinien et ses partenaires a réuni 300 visiteurs à Migennes (89) en octobre 2020. Cette manifestation a été financée à hauteur de 4 000 euros par la Région.

Forum des métiers de l'automobile et de la maintenance des engins les 3, 4 et 5 février 2020 à Mâcon

Dans le cadre de la semaine nationale de l'automobile, un forum est organisé au CFA automobile de Mâcon (71). Il a permis de réunir à la fois les acteurs de la formation du domaine, mais également les jeunes de la sélection régionale des Olympiades des métiers (*WorldSkills France*). Les compétitions régionales ont ainsi pu se dérouler en présence d'un public (tôlerie carrosserie, peinture et technologie automobiles, mécanique véhicule industriel, cycle et monocycle). 200 élèves des collèges et lycées de Saône-et-Loire ont pu se renseigner et rencontrer les jeunes concourant aux Olympiades des métiers.

Professionnalisation des conseillers d'orientation SPRO

Neuf journées de professionnalisation ont été organisées à destination des conseillers d'orientation SPRO sur deux thématiques : « Les représentations sur le métier et le monde du travail » et « l'ouverture du champ des possibles ».

Elaboration des nouveaux guides d'information sur les enseignements et les professions

L'année 2020 a été marquée par le lancement des travaux d'élaboration des guides d'information sur les enseignements et les professions en partenariat avec EMFOR. Deux publications régionales seront mises à disposition des élèves, des familles et des enseignant·es au premier trimestre 2021 : « Après le bac, j'ai le choix » et « Après la troisième »

Création de l'unité mobile de formation « usine du futur »

En partenariat avec le CFAI de Franche-Comté, cofinancé à parité par l'UIMM et la Région pour un montant total de 1,2 million d'euro, l'unité mobile est une remorque de camion équipée. Destinée à circuler partout en Bourgogne-Franche-Comté, elle simule une « usine 4.0 ». Ce véhicule permettra de faire connaître, de manière ludique, les métiers de l'industrie aux jeunes, scolaires, étudiant·es et tout autre public, notamment par des expériences immersives. Plus de trente collèges de la région se sont portés volontaires pour accueillir cette unité mobile.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Suite à la crise sanitaire et afin de maintenir le lien avec les acteurs du SPRO, il a été décidé de mettre en place des webinaires permettant de valoriser les métiers, de présenter l'appareil de formation régional, de proposer des témoignages et de promouvoir les secteurs économiques

régionaux. Six webinaires, organisés en partenariat avec les branches professionnelles et EMFOR, ont été proposés sur les thématiques suivantes : numérique, viticulture, aide-soignant·es, fibre optique, automobile et mobilité, agriculture. Trois webinaires supplémentaires, organisés en partenariat avec l'AFT (association pour le développement et la formation dans le transport) ont également été proposés sur la thématique du transport et de la logistique.

EXEMPLE Olympiades des métiers

Malgré le contexte sanitaire, 202 jeunes motivé·es et passionné·es par leurs métiers sont venu·es de partout en Bourgogne-Franche-Comté pour se qualifier dans l'équipe régionale des Olympiades des métiers/*WorldSkills France*. 53 ont été retenus pour l'équipe régionale de Bourgogne-Franche-Comté. Depuis octobre, les jeunes s'entraînent pour des finales nationales qui auront lieu au début de l'année 2022.

D. Formation et soutien au retour à l'emploi

Formation professionnelle des demandeurs et des demandeuses d'emploi

Eléments de contexte

Incontestablement, la crise sanitaire a marqué d'une empreinte tout le champ de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. La Région a dû faire preuve de réactivité en accompagnant et sécurisant les 8600 stagiaires en cours de formation lors du confinement, ainsi que l'ensemble des organismes de formation.

En lien avec le Plan d'accélération régional de l'investissement (PAIR), la Région a fait évoluer la dynamique du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) Bourgogne-Franche-Comté, dont l'ambition est de relever le défi des mutations économiques, numériques, énergétiques et environnementales en les transformant en opportunité de développement. Ainsi, en 2020, la Région a maintenu son effort de formation et, grâce au PRIC, a amplifié les actions régionales existantes, déployé de nouvelles expérimentations et lancé le « plan de relance PRIC Bourgogne-Franche-Comté », afin d'apporter une réponse spécifique aux enjeux liés à la reprise économique et de favoriser l'accès aux formations des publics les plus en difficulté.

Faits marquants

Dès le mois de mars, activation et mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de sécurisation des stagiaires et des organismes de formation pour permettre la poursuite des formations face à la crise sanitaire.

23 juillet : visite du Premier ministre et de trois ministres sur la thématique formation et insertion professionnelle à Besançon (25) avec l'annonce du dispositif « 1 jeune, 1 solution » dont la déclinaison régionale a été adoptée en assemblée plénière le 13 novembre et sera signée début janvier 2021.

Octobre : relance de la campagne d'information grand public « J'ai ma place ! » dont l'objectif est d'encourager l'entrée en formation des publics les plus éloignés et de favoriser l'insertion vers l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté.

Décembre : lancement d'un nouvel appel d'offre spécifique « formations qualifiantes - plan de relance PRIC Bourgogne-Franche-Comté » permettant d'adapter l'offre régionale, à destination des demandeurs et des demandeuses d'emploi (en particulier des jeunes), aux nouveaux besoins économiques et territoriaux issus de la crise.

Chiffres-clés

140,84 millions d'euros de budget consacré à la formation professionnelle des demandeurs et des demandeuses d'emploi en Bourgogne-Franche-Comté en 2020

15 710 stagiaires entrés en formation sur les différents programmes régionaux en 2020

87% des formations financées par la Région ont pu se poursuivre à distance pendant le 1^{er} confinement, grâce aux mesures régionales prises en urgence

45 000 visiteurs sur la page internet « J'ai ma place ! » en l'espace d'un mois au moment de la campagne d'information grand public

Mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de sécurisation des stagiaires et des organismes de formation liées à la crise

Une vingtaine de mesures, organisées selon trois axes ont été prises par la Région, dont le coût total est estimé à plus de 12 millions d'euros.

- **Axe 1 : permettre la continuité pédagogique pendant la crise sanitaire**
Afin d'assurer la qualité des formations dispensées, les organismes de formation ont transmis à la Région, des précisions sur l'organisation proposée à distance. De même, la Région a assoupli les modalités des formations à distance et leurs justificatifs, pour sécuriser les parcours. Résultat : 87% des sessions de formations ont pu se poursuivre à distance pendant le confinement.
- **Axe 2 : sécuriser les rémunérations en formation**
Dès le 13 mars, la Région a décidé d'annoncer le maintien de la rémunération régionale pour tous les stagiaires en cours de formation (soit 8 628 personnes). Ceci, afin de ne pas pénaliser les stagiaires empêchés, malades ou en contact avec des personnes malades, gardant leurs enfants, sans équipement informatique ou sans connexion, etc.
- **Axe 3 : organiser, accompagner et sécuriser la reprise des formations pour les stagiaires et les organismes de formation à la sortie du confinement.**
Des mesures permettent d'étendre la durée des formations pour rattraper des heures liées au confinement, de réévaluer le coût horaire de formation pour les organismes de formation afin d'intégrer les surcoûts liés au protocole sanitaire, d'assouplir et simplifier des modalités contractuelles et de paiements pour les organismes de formation, etc.

Mise en œuvre du plan de relance PRIC Bourgogne-Franche-Comté / volet compétences du PAIR

L'engagement de la Région se concrétise par un volet consacré aux « compétences » dans le PAIR, composé notamment du « plan de relance - PRIC Jeunes ». Il est proposé la création de 4 166 places de formation supplémentaires ciblées sur les secteurs stratégiques et d'avenir. Elle vise prioritairement les jeunes de 16 à 30 ans (mais sont ouvertes à tout public) pour une dotation complémentaire au PRIC initial de 29 millions d'euros.

Lancement d'un nouveau marché de formation issu d'une démarche d'identification des besoins pour répondre efficacement à la crise et à la reprise de l'activité économique

Les travaux ont été initiés par la Région dès le mois de juin avec la rencontre de chaque filière stratégique (automobile, BTP, tourisme, logistique, luxe, etc.). Ils se sont poursuivis avec la mise en place de « diagnostics flash partenariaux territoriaux » puis le lancement d'un nouvel appel d'offre « qualifiant - Plan relance PRIC » mi-décembre. Il vise l'ouverture de plus de 1500 places supplémentaires de formation en avril 2021, notamment dans les secteurs d'activités prioritaires tels que : numérique/intelligence artificielle, industrie/maintenance, tertiaire, sanitaire et social, transition énergétique/BTP.

Premiers résultats du rapport intermédiaire d'évaluation du dispositif « aides régionales - rémunération » mise en œuvre depuis avril 2019

En 2019, avec la création d'une aide forfaitaire de 200 euros à l'entrée en formation, l'augmentation de la rémunération régionale et le triplement des aides à la mobilité, la Bourgogne-Franche-Comté est la première Région de France à activer simultanément trois leviers pour améliorer la rémunération des stagiaires de la formation. Les premiers résultats de l'évaluation de ce dispositif ont été présentés dans un rapport intermédiaire en juin 2020 :

- les stagiaires sont globalement satisfaits des aides régionales (note de satisfaction globale de 7,7/10). Les modalités de rémunération leur permettent de rester motivé-es (note de 8/10) et de valoriser leurs efforts en formation (note de 8/10) ;
- les démarches sont jugées « simples » pour l'obtention de l'aide forfaitaire pour 93,5% des stagiaires ;

- 80% des stagiaires jugent le montant de rémunération mensuelle revalorisée tout à fait ou plutôt adapté.

Suite à ces mesures portées par la Région, l'Etat a pris la décision de revaloriser, début 2021, les barèmes nationaux de rémunération des stagiaires (inchangés depuis 20 ans).

Mise en place de l'expérimentation « plateformes territoriales de formation - service à la personne »

La Région a engagé des travaux importants de refonte de la commande de formations dans le domaine des services à la personne, secteur d'activité particulièrement sollicité durant la période de crise sanitaire. Un travail de diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires régionaux de l'emploi et de la formation a été réalisé au cours du premier semestre. Rapidement, les branches professionnelles, et les OPCO/OPCA du domaine se sont investies dans ce projet. Les huit conseils départementaux ont été consultés et suivent unanimement ce projet (qui les intéresse à deux titres, en tant que financeur du secteur médico-social et pour faciliter l'accès aux formations aux bénéficiaires du RSA). Fort de cette dimension partenariale, le projet s'est concrétisé par la création d'un groupement de commande entre la Région et les OPCO et le lancement d'un marché commun innovant, défini en blocs de compétences. Les premières entrées en formation sont prévues en avril 2021.

Travaux de refonte et de rénovation de deux grands dispositifs historiques : DAQ et FRAP

- Dispositif amont de la qualification (DAQ)
Ce dispositif a pour objectif principal est de développer le projet de formation professionnelle ainsi que les compétences des bénéficiaires. Il s'adresse à un public fragile (70 % ayant un niveau inférieur au bac). Le DAQ se caractérise également par un service public de proximité avec une présence sur 21 territoires de formation définis sur la base des zones d'emploi, comprenant plus de 40 sites délocalisés). Les nouveautés contenues dans une nouvelle version, le DAQ 2.0, résident essentiellement dans :
 - le renforcement de l'accompagnement et de l'individualisation des parcours tout au long du parcours de formation, mais également à l'issue de celui-ci avec un suivi pendant six mois ;
 - le développement des pratiques pédagogiques innovantes (pédagogie de projet, numérique, etc.) ;
 - la consolidation des temps d'immersion en entreprises en cohérence avec le projet professionnel des bénéficiaires.
- Fonds régional d'appui à la professionnalisation (FRAP)
L'objectif du FRAP est de répondre rapidement aux besoins en recrutement des entreprises ayant des difficultés à recruter sur des métiers en tension. L'insertion professionnelle est très forte pour les bénéficiaires du FRAP (plus de 80 % obtiennent un CDI ou un CDD de plus de six mois). La refonte du FRAP, adoptée en octobre 2020, vise à assouplir le dispositif existant en élargissant notamment certains critères d'éligibilité.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Depuis le début de la pandémie et de la crise sanitaire, sociale et économique qu'elle a engendré, la Région a été particulièrement engagée pour la formation professionnelle. Cela se traduit notamment par plusieurs mesures importantes :

- mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de sécurisation des stagiaires et des organismes de formation (une vingtaine de mesures, organisées selon trois axes ont été prises par la Région, dont le coût total est estimé à plus de 12 millions d'euros.) ;
- lancement de nouveaux marchés pour adapter l'offre régionale aux nouveaux besoins économiques et territoriaux : formations qualifiantes - plan relance PRIC et mise en place de l'expérimentation « plateformes territoriales de formation - service à la personne »

Formations sanitaires et sociales et apprentissage

Éléments de contexte

En 2020, le défi de répondre à la crise sanitaire et économique s'est ajouté à celui de réussir la mise en œuvre de l'évolution de la compétence apprentissage et de l'information sur les métiers à destination des jeunes scolarisé·es, apprenti·es, étudiant·es, en luttant contre les stéréotypes de genre.

Suite à la mobilisation des étudiant·es en formation sanitaire et sociale pour soulager le personnel soignant, la Région a pris des mesures d'aides exceptionnelles pour récompenser leur engagement et a augmenté les quotas de formation infirmier·e et aide-soignant·e.

Par ailleurs, les CFA (centre de formation d'apprenti·es) ont été accompagnés pour mettre en œuvre une ingénierie de formation adaptée à la situation, notamment à destination des jeunes sans contrat.

Enfin la crise sanitaire a contraint la Région à annuler les réunions et forums dédiés à l'orientation professionnelle et à mettre en œuvre des actions numériques.

Faits marquants

Versement de primes aux étudiant·es paramédicaux engagés dans la crise sanitaire

Adoption par les élu·es de la feuille de route apprentissage comportant cinq axes d'intervention

Augmentation de places de formation infirmier·e (+ 30) et aide-soignant·e (+58) suite au « Ségur de la santé »

Dans le cadre de la nouvelle organisation de l'apprentissage, signature par la Région de quatre conventions avec les nouveaux opérateurs de compétences : OPCO entreprises de proximité, AFDAS, OCAPIAT et OPCOMMERCE.

Chiffres-clés

Dans le cadre du PAIR, **8 millions** d'euros consacrés à la réhabilitation du pôle restauration de l'école des métiers de Dijon Métropole (21) et **10,3 millions** d'euros de subventions d'investissements pour **29** CFA.

Versement de **4,45 millions d'euros** de primes exceptionnelles à **5061** étudiant·es en formation sanitaire et sociale mobilisé·es pendant la crise sanitaire

Achat de matériels numériques, informatiques et de simulation, de systèmes de visioconférence et de wifi pour **7** instituts de formation sanitaire et sociale pour **304 948** euros

32 CFA ont bénéficié d'une aide de la Région notamment pour accompagner les jeunes sans contrat, pour un montant global de **2,78 millions** d'euros

Augmentation de 30 places de formation infirmier·e suite au Ségur de la Santé

Pour faire face à pénurie de professionnels de santé, la Région en lien avec l'agence régionale de Santé, a ouvert 30 places d'infirmier·es supplémentaires réparties dans tous les instituts de formation de Bourgogne-Franche-Comté.

Ouverture d'un IFAS supplémentaire en apprentissage au GRETA Haute-Saône Nord Franche-Comté à Belfort

Les besoins d'aides-soignants en EHPAD et dans les établissements de santé sont importants, à ce titre, la Région a autorisé l'ouverture d'une formation d'aides-soignant·es supplémentaires de 24

places en apprentissage au lycée Raoul Follereau à Belfort et portée par le GRETA Haute-Saône Nord Franche-Comté.

Réhabilitation du pôle restauration du CIFA de l'Yonne

La Région a financé des travaux au CIFA de l'Yonne pour la réalisation d'un nouvel espace de formation dédié aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Après des démolitions, une cuisine, une brasserie et un bar d'étude doté d'équipements de pointe ont été créés. Un soin particulier a été apporté à l'ergonomie des nouveaux outils de travail des jeunes, qui désormais apprennent leur futur métier dans des conditions optimales.

Nouvelle dynamique dans la coordination des six campus des métiers et des qualifications (CMQ)

Une labellisation campus d'excellence pour deux campus (industrie technologique et territoire intelligent et microtechnique et systèmes intelligents est en cours pour Mobicampus). Deux nouveaux campus en cours de négociation : forêt bois et santé.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Au titre des formations sanitaires et sociales, la Région a créé des aides exceptionnelles pour les élèves infirmier·es, kinésithérapeutes, aides-soignant·es, auxiliaires de puériculture et ambulancier·es. Le montant des aides versées au cours de la première vague de la pandémie a été de 1 200 euros par mois maximum soit 300 euros par semaine. 3 379 étudiant·es ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de 3,45 millions d'euros. Au titre de la seconde vague, la Région a décidé de majorer l'indemnisation de base des stages en soin infirmier de 156 euros supplémentaire par semaine, en complément de l'aide apportée par l'agence régionale de santé afin que les étudiant·es puissent bénéficier d'une aide forfaitaire de 300 euros par semaine. Cette aide exceptionnelle est versée aux étudiant·es de 2^e et 3^e année en formation infirmier placés en stage de renfort Covid sur des fonctions d'aide-soignant·e dans un institut de Bourgogne-Franche-Comté.

EXEMPLE Matériels numériques et de simulation en santé

Suite à la crise de la Covid-19, la Région a souhaité favoriser l'enseignement à distance et moderniser l'appareil de formation sanitaire et sociale en (équipement en matériels numériques et de simulation en santé pour répondre aux normes de l'AERES et de la recherche universitaire en santé).

Transitions professionnelles

Eléments de contexte

La formation des actifs et des actives et l'accompagnement des transitions professionnelles représentent des enjeux majeurs d'employabilité, d'évolution et de sécurisation des salarié·es mais aussi de compétitivité des entreprises et d'attractivité économique des territoires. Pour répondre à ces défis, la Région articule son intervention autour de trois axes fondamentaux :

- l'accompagnement des transitions professionnelles des actifs et des actives ;
- le développement de leurs compétences ;
- l'accompagnement formation des politiques prioritaires régionales.

En 2020, le contexte sanitaire et économique a fortement ralenti l'effort de formation des entreprises, a freiné les projets d'évolution professionnelle des individus tout en interrogeant les acteurs et les actrices sur les besoins au sortir de la crise. Ces incertitudes ont notamment incité la Région à s'outiller pour mesurer les impacts de la crise sur l'emploi et les compétences dans les territoires.

Faits marquants

Réalisation de diagnostics emplois-compétence sur les 25 bassins d'emploi de la Région

Signature de deux accords régionaux en faveur de la formation et de la sécurisation des actifs et des actives en octobre (entreprises de proximité) et novembre 2020 (hôtellerie-restauration)

Refonte du marché public d'achat de formations à la création et à la reprise d'entreprises

Déploiement d'une politique régionale de soutien en faveur des groupements d'employeurs et d'employeuses pour l'insertion et la qualification : nouveau règlement voté en juin 2020

Soutien à la promotion sociale des actifs et des actives via un nouveau partenariat avec l'association Transition pro Bourgogne-Franche-Comté (depuis avril 2020)

Chiffres-clés

1 959 salarié·es visés par un soutien à la formation dans le cadre de la sécurisation des parcours

475 porteurs et porteuses de projets de création ou de reprise d'entreprises formé·es en 2019-2020

1 636 orientations sur une démarche de validation des acquis d'expérience (VAE) à l'issue d'entretiens-conseil réalisés par les points relais conseil labellisés par la Région

7 porteurs et porteuses de projets groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) accompagnés par la Région dans leur démarche de création ou de développement d'activité en 2020

6,55 millions d'euros de crédits engagés en faveur de l'accompagnement des transitions professionnelles des actifs et des actives, du développement de leurs compétences et de l'accompagnement formation des politiques prioritaires

La réalisation de diagnostics emplois-compétence sur les 25 bassins d'emploi de la Région

La Région a souhaité, dans le cadre du PRIC, pouvoir mesurer rapidement les impacts de la crise sur l'emploi et les compétences dans les territoires. Elle a ainsi conduit des diagnostics emplois compétences sur les 25 bassins d'emploi. Réalisés fin 2020, ces diagnostics seront diffusés courant février 2021. Construits dans le cadre d'une dynamique partenariale, ils permettent d'identifier les forces et faiblesses du territoire en termes d'emploi, de compétences et de formation, de mettre en évidence les implications de la crise sur l'activité, l'organisation du travail et la gestion des

compétences et de partager les enjeux et des propositions d'actions prioritaires par les acteurs et les actrices.

Accompagnement des travaux du CREFOP pour l'adoption de la feuille de route orientation, emploi, formation

Dans le contexte sanitaire et économique, le CREFOP (comité régional de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelles) a été mandaté, à la sortie du premier confinement par l'Etat et la Région. Il est missionné pour émettre des préconisations à intégrer dans le cadre du plan de relance. Ce dernier devant prendre en compte le champ des compétences nécessaires au développement des entreprises et à la sécurisation des salarié·es. Pour émettre ses préconisations (et pouvoir s'appuyer sur les besoins identifiés, partagés et quantifiés des filières, des territoires et des employeurs et employeuses), le CREFOP a notamment procédé à l'audition de plusieurs filières particulièrement touchées par la crise ou emblématiques pour la Région.

Ses préconisations visent à :

- favoriser au mieux l'évolution en compétences pour s'adapter aux besoins des entreprises ;
- accompagner les transitions professionnelles et faciliter les mobilités professionnelles ;
- répondre aux besoins en compétences des entreprises dans le cadre de la reprise de leur activité mais aussi des opportunités et transformations qui pourraient s'ouvrir à elles à l'avenir.

Les préconisations sur les priorités à prendre en compte sur le champ emploi, compétences et formation ont été adoptées par les élus régionaux en juillet 2020.

Le soutien à la formation en faveur des entreprises de l'hôtellerie-restauration et des entreprises de proximité

En lien avec le PAIR (plan d'accélération de l'investissement régional) la Région a soutenu AKTO (opérateur de compétences sur le secteur de l'hôtellerie-restauration) sur le volet du développement des compétences et de la sécurisation des actifs et des actives. La Région accompagne AKTO dans son action via un renforcement ponctuel de ses moyens financiers (cofinancement des coûts pédagogiques) et humains (recrutement de deux développeurs ou développeuses sectorielles de la formation). 300 entreprises et 350 salarié·es sont visé·es par cet accord. La Région s'est également engagée à soutenir l'effort de formation en faveur des salarié·es via un nouvel accord-cadre avec l'OPCO « entreprises de proximité » (cet accord vise 900 salarié·es pour plus de 20 000 heures de formation).

La refonte du marché public d'achat de formations à la création/reprise d'entreprises

La Région a lancé un nouveau marché pour la formation des créateurs, créatrices, repreneurs et repreneuses d'entreprises. Cette nouvelle offre a été construite à partir des recommandations issues d'une évaluation menée sur les campagnes précédentes autour de formations-action socles dispensées à distance dans les zones d'emploi et de formations complémentaires. Parallèlement la Région a poursuivi son soutien à la création et la reprise via des dispositifs plus spécifiques en faveur du secteur artisanal (PROFOREART), agricole (START'AGRI) ou encore l'école des managers.

L'accompagnement des transitions professionnelles

La sécurisation des phases de transitions professionnelles auxquelles sont confrontés les publics éloignés de l'emploi passe par la mobilisation de dispositifs favorisant la mise en œuvre de parcours qualifiants adaptés aux besoins de l'économie, en temps réel (235 personnes formées dans le cadre des GEIQ Bourgogne-Franche-Comté en 2020). Plus de 600 000 euros ont été mobilisés par la Région sur les dispositifs de transitions professionnelles en 2020.

Le soutien à la formation des salarié·es dans les entreprises en baisse d'activités

En réponse à la crise sanitaire et en complément du soutien massif à la formation déployé par l'Etat pour les entreprises confrontées à un arrêt ou une baisse d'activité pendant la crise sanitaire, la Région a mobilisé son dispositif de soutien à la formation dans les entreprises en baisse d'activité.

Trois entreprises ont ainsi bénéficié d'un soutien spécifique de la Région. Un accord plus large, vise la formation dans les entreprises industrielles de 50 salarié·es et plus, impactées économiquement par la situation sanitaire, afin de développer les compétences des salarié·es dans divers domaines tels que les finances, les ressources humaines, le management, les achats, les langues vivantes. Au total, ce sont 450 salarié·es d'industries qui sont concerné·es par ces actions.

La réponse régionale à la crise sanitaire

La Région a mobilisé ses dispositifs en faveur de la formation des salarié·es notamment pour les entreprises en difficulté, là où le soutien massif de l'Etat n'avait pas pu être mis en œuvre. La collectivité a également porté une attention particulière au secteur de l'hôtellerie-restauration en mobilisant des moyens en fin d'année pour accompagner la reprise de ce secteur en 2021 et 2022. Elle a également élaboré la feuille de route « orientation, emploi, formation » adoptée par les élus en juillet 2020.

E. Enseignement supérieur, recherche et innovation

Eléments de contexte

Malgré la crise sanitaire, la Région a mené une politique volontariste pour l'enseignement supérieur, la recherche et d'innovation (ESRI), s'inscrivant dans les priorités du schéma régional de l'ESRI Bourgogne-Franche-Comté 2019-2021. Les objectifs de ce document stratégique sont de :

- pousser la recherche vers une plus grande visibilité et un meilleur bénéfice pour la région au plan socio-économique ;
- renforcer l'attractivité et l'excellence de l'offre de formation supérieure ;
- sensibiliser le grand public aux grands enjeux de la science ;
- renforcer les sites territorialisés de proximité afin d'encourager la coopération entre les pôles urbains de l'arc métropolitain ;
- permettre à la Région d'exercer son chef de filât en matière d'ESRI.

En 2020, la Région a poursuivi la réalisation de ces objectifs et notamment d'exercer son chef de filât. Ceci s'est concrétisé par l'organisation d'une série d'évènements importants pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Dans le cadre des contrats de développement régional concernant la Bourgogne-Franche-Comté, la Région a été également particulièrement active pour soutenir la réhabilitation, l'extension et la construction du bâti universitaire. Enfin, face à une pandémie qui a bouleversé le quotidien des étudiant·es et la vie des jeunes chercheur·ses, la collectivité s'est mobilisée pour gérer les situations difficiles observées dans le monde universitaire et celui de la recherche.

Faits marquants

L'exercice du chef de filât : organisation du 1^{er} COPIL SRESRI (comité de pilotage du schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation) et du 2^{ème} forum régional de culture scientifique technique et industriel (CSTI)

Le volet du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) destiné à l'enseignement supérieur

La constitution d'un fonds de solidarité avec le CROUS Bourgogne-Franche-Comté (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) pour lutter contre la précarité étudiante

Le rôle majeur joué par l'Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) au titre de la politique régionale de recherche

Les mesures exceptionnelles en faveur de la mobilité internationale des jeunes, confronté·es à la crise sanitaire

Chiffres-clés

22,7 millions d'euros pour l'enseignement supérieur votés dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)

270 000 euros alloués au CROUS pour lutter contre la précarité étudiante liée à la Covid-19

6,7 millions d'euros octroyés à l'Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) au titre de la politique de recherche ; **2,9 millions** d'euros pour les projets de l'I-SITE Bourgogne-Franche-Comté

7 projets collaboratifs laboratoires/entreprises pour un montant de **700 000** euros, **7** thèses et **4** post-doctorats au titre du dispositif « Itinéraire chercheur entrepreneur » (ICE), **17** start-ups accompagnées par l'incubateur régional (DECA-BFC)

1 330 étudiant·es, lycéen·nes, apprenti·es et jeunes demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une bourse de mobilité internationale

L'exercice du chef de filât de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI). Deux évènements ont notamment été organisés :

- le premier Comité de pilotage du schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (COFIL SRESRI) s'est tenu le 17 septembre à l'Université de technologie de Belfort Montbéliard (UTBM), regroupant les acteurs phares de l'ESRI de Bourgogne-Franche-Comté (président·es directeurs et directrices des établissements d'enseignement supérieur, délégué·es régionaux des organismes nationaux de recherche, directeurs et directrices des structures de valorisation, représentant·es des collectivités concernées par un campus universitaire) ;
- un forum régional de la CSTI a été organisé le 8 décembre. Cette deuxième édition a pris la forme d'un webinaire qui a rassemblé plus de 130 participant·es (état, collectivités, lieux muséaux, milieu universitaire, organismes de recherche, associations diffusant la CSTI, etc.). Les réflexions ont porté sur la médiation en temps de crise et sur les adaptations des pratiques professionnelles.

Le volet enseignement supérieur du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)

A travers le PAIR, la Région consacre 22,7 millions d'euros à l'enseignement supérieur pour renforcer la modernisation du patrimoine immobilier universitaire et l'offre de formation :

- les campus de Dijon (21), Besançon et du pôle Nord Franche-Comté (25), sont concernés pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments (à hauteur de 19,7 millions d'euros) ;
- 2,2 millions d'euros vont être consacrés à la rénovation de résidences étudiantes à Besançon (25), Cluny (71) et Dijon (21) et à l'aménagement des campus territoriaux de l'université de Bourgogne ;
- la Région consacrera 800 000 euros à un appel à projets pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur d'acquérir des équipements numériques et de moderniser leurs pratiques pédagogiques.

Le fonds de solidarité du CROUS Bourgogne-Franche-Comté

Suite à la pandémie, un nombre important d'étudiant·es se trouvent dans une situation financière difficile, notamment du fait de la perte d'un emploi étudiant ou d'un stage. D'autres peinent à accéder aux dispositifs d'enseignement à distance, faute de matériel ou de connexion informatiques. En Bourgogne-Franche-Comté, le CROUS a proposé d'être le point d'entrée unique pour recueillir l'ensemble des demandes d'aides des étudiant·es avec la création d'une plateforme dédiée. Un fonds d'urgence a été constitué en partenariat avec la Région qui l'abonde à hauteur de 270 000 euros. Au 23 novembre, 580 aides ont été attribuées par le CROUS, dont 325 au titre du fonds d'urgence.

Le rôle fédérateur de l'université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) dans la structuration du territoire

Avec le Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI BFC 2019-2021), la Région reconnaît à UBFC un rôle prééminent dans sa politique d'ESRI. UBFC est ainsi soutenue dans sa mission structuration, attractivité et rayonnement à hauteur de 8,8 millions d'euros en 2020. La Région soutient le développement de la recherche de 6,7 millions d'euros (+59% par rapport à 2019) pour des projets de l'I-SITE BFC et pour des thèses. Enfin, la collectivité accompagne le renforcement du personnel sur des postes structurants et indispensables. Cela concerne six postes en 2020 pour une période de trois ans. En contrepartie, UBFC apporte à la Région une expertise indispensable pour la mise en œuvre de ses appels à projets.

Les mesures exceptionnelles en faveur de la mobilité internationale des jeunes

360 jeunes bénéficiaires d'une bourse de mobilité internationale ont dû interrompre leur séjour, du fait de la pandémie, une situation très inconfortable sur le plan personnel et financier. Les dispositifs « Aquisis » (pour des périodes d'études) et « Dynastage » (pour des périodes de stages) prévoyaient le remboursement total de la bourse si une durée minimale n'était pas effectuée. Une dérogation a ainsi été adoptée pour accorder 80 % de la bourse totale aux jeunes qui ont dû interrompre prématurément leur mobilité.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Bourgogne-Franche-Comté a été perturbé par la crise sanitaire. Pour atténuer cet impact, la Région a mené une action résolue tant en adoptant des mesures ayant des effets à très court terme qu'en stimulant d'importantes transformations à moyen et à long terme.

22,7 millions d'euros destinés à l'enseignement supérieur ont été mobilisés dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) au titre de la transition écologique et énergétique, de la transition numérique et de l'amélioration de l'offre de formation.

Un fonds d'urgence de soutien aux étudiant·es en situation de précarité a été constitué avec le CROUS de Bourgogne-Franche-Comté, abondé à hauteur de 270 000 euros par la Région à parité avec le CROUS.

Une dérogation aux dispositifs de mobilité internationale des jeunes a permis à 360 d'entre eux de ne pas être financièrement pénalisés par l'interruption de leur séjour.

Enfin, 44 bourses de thèses impactées par la Covid-19 et financées par la Région ont été prolongées d'un an.

F. Fonds européens, coopération internationale et rayonnement régional

Fonds européens

Eléments de contexte

L'année 2020 se caractérise par :

- la fin de la programmation des fonds européens 2014-2020 (POs FEDER-FSE Bourgogne et Franche-Comté, massif du Jura ; PC Interreg France-Suisse ; PDRs FEADER Bourgogne et Franche-Comté) avec enjeu fort de performance des programmes et une montée en puissance de la programmation et des paiements ;
- la préparation des programmes 2021-2027 (travaux de concertation, rédaction et négociation avec la commission européenne) ;
- la mise en œuvre de mesures d'urgences face aux conséquences de la pandémie (économie et santé), via le FEDER ;
- la mise en place du volet européen de la relance REACT EU : économie, santé et numérique ;
- la préparation et la négociation de la période de transition 2021-2022 du plan de relance FEADER.

Faits marquants

Mise en œuvre de mesures d'urgence en réponse à la crise sanitaire et économique via le FEDER (Fonds européen de développement régional)

Instances régionales de concertation sur les futurs programmes européens réunies les 4 février et 27 novembre, invitant près de 200 personnes à réagir et valider les travaux de comités de rédaction pluripartenaires (direction Europe, direction métier, Etat). Négociations informelles avec la Commission sur des premières versions de programmes opérationnelles 2021-2027.

Très bons résultats de la campagne d'audits et de contrôles sur les programmes FEDER-FSE et programme Interreg France-Suisse (taux d'erreur inférieur à 2%) relevant la qualité de la programmation, en amélioration par rapport aux deux années précédentes

Mise en œuvre des plans d'action de relance de la programmation et d'accélération des paiements sur le FEADER territorial

Chiffres-clés

15 millions d'euros mobilisés sur le dispositif de prêt rebond et **10 millions d'euros** pour l'équipement des centres hospitaliers

Le taux de programmation du PC Interreg France-Suisse est de **101%** à la fin de l'année 2020

1750 dossiers programmés depuis le début de la programmation en Bourgogne-Franche-Comté pour le FEDER-FSE

740 millions d'euros de FEADER effectivement versés aux bénéficiaires depuis le début de la programmation

Mesures d'urgences FEDER

En réaction aux conséquences de la pandémie de Covid-19, une modification des programmes opérationnels FEDER Bourgogne et Franche-Comté a été faite pour intégrer de nouvelles mesures en

réaction directe à la crise : le dispositif de prêt rebond avec Bpifrance, à destination des entreprises (15 millions d'euros) et le financement d'équipements pour les centres hospitaliers au début de la pandémie (10 millions d'euros)

Progression du taux de programmation des programmes

Fin 2020, à l'échelle de l'ensemble des programmes européens gérés par la Région Bourgogne-Franche-Comté, le taux de programmation s'élève à 85%, contre 72% fin 2019 soit une progression de 13 points. Le taux de paiement est quant à lui de 71%.

Avancement post-2020

L'année 2020 a été consacrée à la préparation des programmes européens 2021-2027 (concertation élargie avec les partenaires et comités de rédaction en interne). Deux versions de travail ont été transmises à la commission européenne pour le PO FEDER-FSE et le PC Interreg France-Suisse. D'importants travaux de concertation régionale et nationale ont également été menés sur la période de transition 2021-2022 du FEADER.

La réponse régionale à la crise sanitaire

La Région s'est mobilisée pour, entre autre :

- assurer la mise en place de mesures d'urgence spécifique avec le FEDER ;
- prioriser des paiements sur les dossiers entreprises durant la première phase de la crise sanitaire (mars à septembre).

EXEMPLE Investir dans les systèmes de santé

Suite à la propagation de l'épidémie de Covid-19 en France et en Europe, la commission européenne a proposé en mars 2020, le lancement d'une « initiative d'investissement en réponse au coronavirus Covid-19 » à hauteur de 37 milliards d'euros dans le cadre de la politique de cohésion 2014-2020 de l'union européenne. Cette mesure est destinée à soutenir et protéger les économies des impacts de la crise sanitaire liée à la propagation du virus.

Ces dispositifs d'urgence permettent aux Régions, autorités de gestion des fonds européens, de soutenir les investissements dans les systèmes de santé à travers les programmes européens dont elles assurent la gestion.

Dans ce cadre, la Région et l'Agence régionale de santé (ARS) agissent ensemble pour soutenir les centres hospitaliers régionaux. Ceux-ci ont dû engager des dépenses importantes afin de prendre en charge les malades, protéger les soignant·es et dépister la maladie tout en luttant contre la propagation du virus.

Aussi, la Région, avec l'appui de l'ARS, va mobiliser 10 millions d'euros de FEDER pour supporter les achats d'équipements hospitaliers dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Cette subvention exceptionnelle couvrira les achats :

- de matériels utilisés dans le cadre de la prise en charge des malades, notamment les respirateurs ;
- d'équipements de protection individuelle à destination des personnels de santé et patient·es, notamment des masques et blouses ;
- de matériels utilisés dans le dépistage de la maladie.

L'ensemble de ces investissements permettra de renforcer les capacités des centres hospitaliers régionaux dans la lutte contre l'épidémie.

Coopération internationale et rayonnement régional

Eléments de contexte

Concernant la politique internationale, l'année 2020 a été particulière, en raison de la pandémie qui a rendu impossibles tous les échanges physiques. Les missions et accueils ont été remplacés, lorsque cela a été possible, par des visio-conférences. Les éléments saillants de l'année sont :

- une intense activité dans le cadre des travaux de la Stratégie de l'union européenne pour la région alpine (SUERA), activité renforcée par la présidence française 2020-2021 ;
- un renforcement des échanges avec les partenaires européens (Allemagne, Pologne et République tchèque), dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire mais aussi de groupes de travail thématiques ;
- un accompagnement renforcé des porteuses et des porteurs de projets de coopération et de solidarité dont les projets ont été affectés en raison de la crise.

Faits marquants

Premières assises régionales de l'international le 20 février

Publication sous la présidence française du manifeste « ensemble, construisons une région alpine durable et résiliente », le 12 juin, dans le cadre des travaux de la SUERA

16^e édition des assises régionales de la coopération et de la solidarité internationale, le 1^{er} décembre

Chiffres-clés

47 projets de solidarité internationale soutenus pour un montant de **525 647 euros**

2 aides d'urgence accordées pour un montant de **150 000 euros** (Liban et solidarité avec les collectivités africaines)

10 projets de coopération internationale soutenus pour un montant de **94 000 euros**.

Premières assises régionales de l'international

Elles se sont déroulées le 20 février. Réunissant 200 participant·es, elles ont permis de nombreux échanges (croisements de perspectives, complémentarité des actions, synergies à trouver) et la mise en place de nouveaux partenariats entre des acteurs engagés à l'international sous toutes ses formes (éducation, export, mobilité des jeunes, etc.).

Coopération européenne

La Région a participé activement aux travaux de la SUERA dans le cadre de la présidence française. Malgré la crise, des rencontres thématiques ont pu se tenir à l'automne, auxquelles la Région a pris part, assurant le pilotage des travaux du groupe dédié à la jeunesse.

Dans le cadre de la convention quadripartite, la Région a participé aux échanges autour des politiques touristiques (comprenant les impacts de la crise), d'innovation (accompagnement digital des entreprises notamment) et de la jeunesse.

La réponse régionale à la crise sanitaire

La Région s'est mobilisée pour, entre autre :

- faciliter le versement de tout ou partie des subventions sur les projets de coopération ;
- assouplir les règles de report de projets.

IV. Mettre la transition écologique et énergétique au cœur de l'action régionale

Cap sur la transition écologique et énergétique en Bourgogne-Franche-Comté

Les actions en faveur de la transition écologique et énergétique se multiplient et s'installent durablement sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. L'ensemble des politiques régionales élaborées prennent désormais en compte l'impact écologique et énergétique des opérations menées. L'accompagnement de ces transitions a été porté en tant que première priorité du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR), suite à la crise sanitaire. Il constitue également la première priorité du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). L'action de la Région s'articule autour des priorités suivantes :

- accompagnement de la rénovation énergétique ;
- expansion et stockage des énergies renouvelables ;
- accélération de la transition énergétique dans le domaine des transports ;
- préservation et reconquête de la biodiversité ;
- soutien au tourisme durable ;
- soutien à l'économie circulaire et gestion des déchets ;
- adaptation au changement climatique et enjeux de gestion de l'eau ;
- soutien à l'agriculture durable et résiliente ;
- promotion et soutien à la filière forêt/bois ;
- décarbonation de l'économie.

A. Energie positive, biodiversité, zéro déchet et économie circulaire

Vers une région à énergie positive

Eléments de contexte

La Région, qui a vu, par la loi, s'affirmer et se renforcer son rôle en matière de transition énergétique, a fait de celle-ci l'une des trois priorités de la stratégie de mandat 2016-2021. L'objectif de la stratégie opérationnelle adoptée pour 2018-2021 était de faire de la lutte contre le changement climatique une matrice des politiques publiques régionales. En 2020, la Région a accordé une priorité aux sujets suivants : l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables, l'agriculture et la gestion forestière, la préservation de la biodiversité et les mobilités, l'éducation, la formation dans le secteur de l'énergie.

Concernant l'efficacité énergétique et les bâtiments, la promotion des rénovations basse consommation énergétique (BBC) pour tous et la résorption de la précarité énergétique de la population, constituent des priorités de la Région. Afin d'accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique, le service public de l'efficacité énergétique Effilogis, propose un parcours de rénovation pour tous les ménages. La Région finance le réseau des espaces-conseil Faire et le déploiement des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) qui permettent d'assurer l'accueil, le conseil et l'accompagnement des porteurs et porteuses de projets dans leurs démarches. 2020 a été l'année du vote de subventions pour de nouveaux territoires partenaires : communauté de communes de Puisaye-Forterre (89), association pays beaunois (21), Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays avallonnais (89), Grand Chalon (71), Grand Besançon Métropole (25).

En complément, la Région a continué à faire la promotion de l'innovation en matière de bâtiments neufs à énergie positive et d'usage des matériaux biosourcés. Enfin, la montée en compétences des professionnels est désormais coordonnée par le nouveau centre de ressources bâtiments régional : le pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté.

En matière de production d'énergie renouvelable, la Région soutient les investissements et les opérations de sensibilisation et d'animation en faveur du développement des énergies renouvelables, en accompagnant par exemple des projets citoyens de panneaux solaires photovoltaïques. En 2020, plusieurs préconisations issues de la réflexion menée en 2018 sur les outils régionaux de développement des Énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) ont été mises en œuvres : renforcement du réseau des animateurs et animatrices EnR, animation de l'écosystème local des énergies citoyennes (et publiques), signature d'une convention avec l'alliance des syndicats d'énergie et élaboration d'un fonds régional dédié aux énergies renouvelables, qui verra le jour en 2021.

Par ailleurs, la Région a fait le choix de soutenir les SEM énergies renouvelables citoyennes (société d'économie mixte) de la Nièvre, de la Côte-d'Or et du Jura, qui investissent et mettent en œuvre des projets d'énergies renouvelables essentiellement électriques.

Enfin, la démarche de gestion de la transition avec les POTES (pionniers ordinaires de la transition écologique) s'est poursuivie cette année malgré les contraintes sanitaires. Avec l'ouverture de la plateforme web dédiée aux POTES l'année dernière, l'objectif était de déployer le réseau des POTES et ses activités, de faire connaître cette initiative au grand public et de favoriser les échanges au sein de ce réseau. En 2020, plus de 400 POTES se sont inscrits sur la plateforme et plus de 600 POTES ont été identifiés sur le territoire.

Faits marquants

Signature de la convention régionale portant engagement de la Région dans le programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) en novembre 2020

Préfiguration d'un fonds régional d'investissement dédié aux énergies renouvelables

Création d'un dispositif d'aide à la réhabilitation des friches en vue d'une production solaire photovoltaïque au sol, dans le cadre du plan de relance PAIR

Adoption d'une feuille de route régionale pour soutenir les projets intégrant des matériaux biosourcés

Chiffres clés

866 audits énergétiques des logements, dans le cadre du service Effilogis-maison individuelle proposé aux particuliers.

3,19 millions d'euros d'aides de financement d'installations EnR, pour un total de **44** dossiers

1100 logements rénovés par les bailleurs sociaux avec l'aide d'Effilogis

170 projets de bâtiments économes en énergie et carbone accompagnés auprès des collectivités et bailleurs (**9 millions** d'euros)

6 861 tonnes de CO₂ évitées dans le domaine des EnR ; **3 157** tonnes équivalent pétrole (TEP) substituées. **4 100** tonnes de CO₂ évitées dans le bâtiment ; **2 120** TEP substituées

Engagement de la Région dans le programme SARE

La Région est le porteur associé unique du programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) en Bourgogne-Franche-Comté, depuis le vote par l'assemblée plénière du 26 juin de l'insertion du service Effilogis dans ce programme proposé par l'Etat et porté par l'ADEME. En contrepartie, la Région devrait être bénéficiaire de recettes issues des Certificats d'économies d'énergie (CEE) s'imposant aux entreprises fournisseurs d'énergie. Le déploiement effectif du programme SARE est prévu à partir du 1^{er} janvier 2021.

Préfiguration d'un fonds régional d'investissement dédié aux énergies renouvelables (EnR).

L'étude de préfiguration d'un fonds dédié aux EnR a démarré en septembre 2020, par une large concertation des acteurs locaux et des SEM énergies renouvelables citoyennes. Cette phase de l'étude a permis de caractériser les besoins de financement et de proposer une gouvernance, une politique d'investissement et un actionnariat. Les actionnaires potentiels sont en phase de consultation pour financer le fonds aux côtés de la Région.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, la Région a maintenu sa participation à des actions et des opérations liées à la performance énergétique, en s'assurant de son soutien au secteur.

Le Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) est venu renforcer substantiellement les moyens consacrés de la Région à ses objectifs en matière de transition énergétique, en confortant les aides déployées, notamment sur les projets biosourcés et les outils régionaux de développement des énergies.

Biodiversité, zéro déchet et économie circulaire

Éléments de contexte

En matière de protection de la biodiversité, la Région a adopté en 2020 sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB). Cette stratégie fixe le cadre d'intervention et les orientations des politiques régionales pour les dix prochaines années, en prenant en compte la biodiversité dans tous les secteurs d'activité.

Dans le domaine des déchets, l'objectif était l'animation et la mise en œuvre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), l'élaboration du projet d'observatoire régional des déchets et la poursuite de l'élaboration de la Feuille de route économie circulaire (FREC) avec la mise en œuvre d'un accélérateur à projets consacré. En matière de préservation des milieux aquatiques, l'objectif était d'adapter la stratégie régionale au contexte du changement climatique en lien avec les autres politiques de la Région. Enfin, la Région a poursuivi ses actions en faveur de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement et au développement durable, malgré le contexte sanitaire.

Faits marquants

Approbation de la Stratégie régionale pour la biodiversité 2020 – 2030 à l'unanimité, par l'assemblée plénière du 9 octobre

Lancement d'un appel à projet expérimental pour la renaturation des milieux urbanisés afin de lutter contre le réchauffement climatique et les îlots de chaleur

Réalisation d'une campagne de communication et de promotion des Réserves naturelles régionales (RNR) pendant l'été

Participation à la Semaine européenne de réduction des déchets (SERD) du 21 au 29 novembre

Création du Réseau régional des acteurs du réemploi (ARAR)

Chiffres clés

Programme « Vergers de sauvegarde » : **162** dossiers retenus pour un montant total d'aides de **327 170** euros, représentant **2 545** arbres fruitiers, **1 217** arbustes à petits fruits, **5,6** km de haies mellifères, **34** ruches et **52** nichoirs et hôtels à insectes

Programme « Bocage » : **30** dossiers retenus pour un montant total d'aides de **194 370** euros représentant **25,2** kilomètres de haies champêtres, **16,1** kilomètres d'arbres alignés, **63** arbres isolés et **2 500** m² de bosquets

Accélérateur à projets économie circulaire : **30** dossiers retenus, avec trois nouvelles démarches d'écologie industrielle et territoriale, pour un montant total de subventions de **619 968** euros

1055 enfants ont bénéficié du dispositif classes environnement

Adoption de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)

La SRB 2020-2030 a été approuvée à l'unanimité par délibération du 9 octobre, après une large concertation des acteurs du territoire menée pendant plus de deux ans. Elaboré dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016, ce document a vocation à définir le cadre commun d'intervention en faveur de la reconquête de la biodiversité pour les dix prochaines années. L'objectif est la mise en place d'un plan d'action concerté permettant d'agir à toutes les échelles et dans tous les secteurs d'activité. Il présente un diagnostic de la biodiversité régionale, fixe six orientations stratégiques et dix-neuf objectifs à accomplir. Il propose enfin un guide

d'accompagnement pour l'action qui vise à susciter l'adhésion, l'engagement, ainsi qu'à valoriser les initiatives des principaux acteurs du territoire.

Appel à projet renaturation des milieux urbanisés

Pour lutter contre le changement climatique, la Région a lancé un appel à projets expérimental pour inciter les collectivités à proposer des opérations exemplaires d'aménagement ou de réaménagement en milieux urbains. Le but est d'intégrer les solutions fondées sur la nature et la biodiversité pour lutter contre les îlots de chaleur. Les deux projets retenus concernent les communes d'Andryes et de Coulanges-la-Vineuse (89).

Élaboration de la Feuille de route économie circulaire (FREC)

La FREC a pour objectif de fédérer un certain nombre d'acteurs autour de l'économie circulaire. La feuille de route a été élaborée en collaboration avec l'ADEME, l'Etat et l'ensemble des acteurs du territoire : grand public, collectivités, entreprises, artisans, filières, organisations professionnelles, chambres consulaires, associations, etc.

Animation du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)

Une réunion pilotée par l'Etat a été organisée entre octobre et novembre dans chacun des huit départements de la Région pour présenter le PRPGD aux élus. Des actions de communication sur la réduction des déchets ont été réalisées : une exposition a été organisée et des vidéos ont été mises à la disposition des collectivités en charge des déchets.

Politique en faveur des milieux aquatiques

Dans le cadre des actions soutenues par la Région contribuant à la restauration de la trame bleue, la politique de l'eau a permis de soutenir les actions suivantes : animation (poste de chargé de mission), communication, lutte contre les pollutions diffuses (cimetières sans pesticides) et surtout travaux de restauration morphologique des cours d'eau (suppression ou aménagement d'ouvrages, reméandrage, etc.). En 2020, l'accompagnement des territoires engagés dans des démarches contractuelles s'est poursuivi, avec le financement de 83 actions à hauteur de 1 3 million d'euros. Dans le cadre du plan d'actions eau et changement climatique élaboré l'année dernière, des temps d'échanges ont été organisés en interne pour mieux prendre en compte les enjeux liés à l'eau. Il a été décidé dans ce cadre de mieux conditionner l'aménagement des espaces urbains au respect de critères environnementaux.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Le soutien aux associations qui œuvrent dans le champ de la préservation de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement et au développement durable a été maintenu malgré les difficiles conditions de mise en œuvre de leur programme d'action. La Région a assuré un rôle de suivi des problématiques liées aux restrictions sanitaires en proposant d'adapter un certain nombre de projets. La campagne de communication « un geste en plus, des déchets en moins », initialement prévue sous la forme d'une exposition itinérante, a été revue et adaptée en format numérique. En fin d'année, la Région a financé un certain nombre d'actions proposées par les professionnels de l'éducation à l'environnement et au développement durable, grâce à un dispositif de soutien exceptionnel de 223 440 euros.

EXEMPLE Aménagement d'une passerelle à bétail sur la rivière Igonn

Dans le cadre de la politique de l'eau, un financement d'un montant de 34 000 euros a été octroyé au groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) de M. Buntz à Tarsul (21). Le but est de faciliter le passage entre deux rives de son troupeau composé de 120 vaches.

B. Valorisation et développement des forêts, parcs et montagnes

Éléments de contexte

La région Bourgogne-Franche-Comté c'est 1,732 million d'hectares de forêts, trois parcs naturels régionaux (Haut-Jura, Morvan et Ballon des Vosges) et trois massifs montagneux (Vosges, Jura et Massif Central pour la partie Morvan). La préservation de la biodiversité et des ressources est donc un enjeu capital. En 2020, la crise sanitaire a conduit la Région à proposer de nouvelles réponses mieux adaptées pour la valorisation et le développement de ces espaces. Conformément au contrat régional forêt-bois, la collectivité s'est mobilisée pour l'adaptation de la gestion forestière aux évolutions économiques et aux enjeux de de transitions énergétique et écologique. L'année 2020 a aussi été marquée par l'adoption de la charte du parc naturel régional du Doubs horloger. Enfin, dans le sillage de l'adoption de l'accord de relance 2021-2022, cinq contrats inter régionaux de massifs et fleuves (CPIER) ont été conclus.

Faits marquants

Elaboration des protocoles d'accord des contrats interrégionaux massifs et fleuves 2021-2027 (CPIER)

Adoption des chartes des Parcs naturels régionaux (PNR) du Doubs Horloger et du Morvan, le 11 novembre

Tenue de deux séances plénières de la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), les 12 février et 8 décembre

Projection du film « Portraits » le 12 février, une série-documentaire sur la filière forêt-bois réalisée par Fibois avec le soutien de la Région.

Organisation d'une conférence des financeurs de la forêt et du bois, le 22 juin

Adoption d'une convention-cadre de partenariat tripartite entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Région Grand Est et le Parc national de forêts, le 16 novembre

Chiffres clés

Les massifs montagneux représentent **18** % de la population régionale en Bourgogne-Franche-Comté et **28** % de sa superficie.

Création d'un **4^e** parc naturel régional en Bourgogne Franche-Comté , celui du Doubs horloger

20 actions collectives dédiées à l'adaptation de la filière du bois (dont **7** dossiers concernant les enjeux liés au changement climatique)

15 îlots d'avenir dédiés à l'expérimentation de nouvelles essences ou variétés génétiques forestières

36 aides à la modernisation des scieries et entreprises de travaux forestiers

28 millions d'euros d'intention d'engagement financier de la Région pour les contrats interrégionaux massifs et fleuves 2021-2027 (CPIER)

Adoption de la charte du parc naturel régional du Doubs horloger

Après un long processus de création engagé il y a une dizaine d'années, l'année 2020 a été marquée par des étapes finales déterminantes. Les collectivités locales ont validé la charte et adhéré au parc, la Région a validé la charte et le périmètre du parc. Le dossier de demande de classement du Doubs horloger a été transmis à l'Etat. Objectif, classement du parc mi 2021.

Préparation de cinq protocoles d'accord politique pour les contrats interrégionaux massifs et fleuves 2021-2027 (CPIER)

La Région Bourgogne-Franche-Comté est impliquée dans deux démarches fleuves (Loire et Rhône-Saône) et trois démarches massifs (Vosges, Massif Central et Jura). Les Contrats de plan interrégionaux Etat/Région (CPIER) permettent de travailler en commun et de traiter des problématiques nécessitant une approche à l'échelle d'un linéaire (inondations, qualité des eaux, continuité écologique, tourisme d'itinérance, etc.) ou de spécificités à l'échelle du territoire (tendances démographiques et économiques, productions agricoles et artisanales, particularité des reliefs et mobilités, etc.). L'élaboration des protocoles d'accord politique conduira à un vote dans les Régions concernées au cours du premier trimestre 2021.

Parc national de forêts

Projet lancé depuis 2009, le Parc national de forêts est composé d'un territoire de près de 200 000 hectares (cœur et aire d'adhésion) qui s'étend du sud de la Haute-Marne (52) au nord de la Côte-d'Or (21). Le 11^e parc national en France a officiellement été reconnu par décret le 6 novembre 2019. Bien que la politique des territoires soit dévolue à l'Etat, les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est ont décidé d'apporter leur soutien aux opérations de connaissance, de maintien ou de restauration de la biodiversité. A cette fin, une convention cadre de partenariat tripartite a été conclue en 2020 et approuvée par délibération de l'assemblée régionale le 16 novembre. Ceci, afin de préciser les champs de coopération partagée entre la charte du parc national et les priorités d'intervention des deux régions concernées.

La réponse régionale à la crise sanitaire

La Région a notamment apporté son soutien aux entreprises de la filière bois touchées par la crise. Sa capacité à se diversifier et à contribuer aux stratégies de transition énergétique a fait de la filière une composante privilégiée du plan de relance de la Région. Le Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) a notamment soutenu la réappropriation publique des forêts ainsi que la promotion de la construction bois et des initiatives favorisant le bois local et un faible bilan carbone. L'année 2020 a aussi été l'occasion pour la Région de créer plusieurs outils régionaux destinés à améliorer son acquisition de bois et son réseau de stockage.

EXEMPLE Les îlots d'avenir

En 2020, la campagne régionale destinée à aider des propriétaires publics ou privés à implanter des essences ou variétés génétiques forestières potentiellement plus résistantes aux conditions climatiques futures a débuté. Ces parcelles feront l'objet d'un suivi spécifique permettant de les analyser pour apporter des conseils aux futurs projets de peuplement forestier. Ce programme vient en complément d'autres actions visant à favoriser la régénération naturelle qui peut être une autre voie d'adaptation de la forêt.

Transports et mobilités

En matière de transports, la collectivité poursuit son action pour conforter le transport ferroviaire à l'échelle de la région, par un engagement sans précédent sur les infrastructures. Elle intervient également pour renouveler et adapter le matériel roulant aux besoins et attentes des usagers. Par ailleurs, elle poursuit son action pour : améliorer des infrastructures routières, asseoir une stratégie aéroportuaire à la nouvelle échelle régionale, poursuivre les aménagements fluviaux et portuaires et encourager le développement des mobilités alternatives. En matière de mobilités, la Région est engagée pour unifier le réseau de transport régional en finalisant le transfert de compétences des Départements vers la Région, définir une politique des transports fondée sur l'intermodalité et l'innovation et consolider la gratuité des transports scolaires avant la fin du mandat.

Faits marquants

Acquisition de trois rames à hydrogène pour verdier le parc des rames TER

Elaboration des bassins de mobilité avec les acteurs locaux, dans le cadre de la Loi d'orientation des mobilités (LOM).

Prolongement du volet mobilités du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 (CPER) jusqu'en 2022

Configuration du réseau ferroviaire secondaire à compter de 2023 selon trois typologies de ligne dans le cadre du protocole des lignes fines du territoire

Consolidation du réseau régional ferroviaire et routier avec le déploiement du *M-ticket*, la mise en robustesse du réseau de distribution physique ferroviaire et la conclusion de conventions tarifaires réciproques avec les régions limitrophes (CVL)

Chiffres clés

85,7 millions d'euros pour les infrastructures de transport votés dans le Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)

44,6 millions d'euros investis sur le programme transports collectifs et modes doux (CPER 2015-2020).

5,25 millions d'euros investis pour le programme d'investissement en gares

286 structures participent au dispositif « ticket mobilité »

Acquisition de rames à hydrogène

La Région a voté l'acquisition de trois rames à hydrogène dans le cadre d'un marché commun avec trois autres régions pour un montant de 52 millions d'euros. Cet investissement s'inscrit dans une logique de verdissement du parc ferroviaire en alternative à la traction diesel qui utilise des combustibles fossiles, génère des oxydes d'azote et des oxydes de soufre. La combustion de l'hydrogène n'émet, elle, que de la vapeur d'eau et aucun gaz à effet de serre. La traction hydrogène est également plus silencieuse.

Travaux d'accessibilité de la gare de Dijon-Ville

Des crédits de 7,7 millions d'euros ont été affectés au titre du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 (CPER) et du Schéma directeur d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'Ap). Le montant total financé par la Région pour cette opération s'élève à 15,3 millions d'euros.

Poursuite des travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RN57 entre l'A36 et la commune de Devecey

2,2 millions d'euros ont été investis pour transformer la route nationale 57, entre Devecey (25) et l'autoroute A36, en deux fois deux voies. Cette opération routière d'intérêt régional vise à réduire les congestions aux heures de pointe à l'entrée nord de Besançon.

Travaux dans les gares et mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Des études et des travaux ont été réalisés dans 77 gares et haltes dans le domaine du confort, de l'intermodalité, de l'information, de la sûreté ou encore du patrimoine (façades, toitures, menuiseries etc.). Concernant la mise en accessibilité des gares pour les personnes à mobilité réduite, des conventions de financement de travaux ont été signées pour les gares de Dijon (21), Mâcon (71), Mouchard (39), Saint-Claude (39), Vesoul (70), Pontarlier, Besançon-Viotte (25), Auxerre-St Gervais, Avallon (89), Nevers et Clamecy (58).

Mise en accessibilité des points d'arrêt routiers pour les personnes à mobilité réduite

La Région a engagé un montant total de 246 269 euros pour les communes de Les Fins, Les Premiers Sapins (25), Vitteaux (21), Villeneuve-sur-Yonne, Sens (89), Hauts de Bienne, Chaussin (39) la communauté de communes Tanay-Brignon-Corbigny (58), Digoïn et la communauté urbaine du Creusot-Montceau (71).

Lancement du marché fournisseur billettique en décembre 2020 (M-Ticket)

C'est la première phase du déploiement du système billettique régional M-Ticket sur les réseaux ferré et routier hors scolaire. Ce marché a pour objectif la conception, la mise en œuvre et le déploiement du système billettique régional ainsi que son installation et sa mise en service. Ce marché intègre l'hébergement, l'exploitation technique et la maintenance du système billettique régional Mobigo.

Elaboration des bassins de mobilité dans le cadre de la Loi d'orientation des mobilités (LOM).

La Loi LOM du 24 décembre 2019 constitue la première grande loi structurante pour le secteur des transports depuis 1982. Elle pose un nouveau cadre territorial pour la mise en œuvre des politiques concourant à la transition écologique : les bassins de mobilités. Après avoir réuni l'ensemble des acteurs et actrices concerné-es par ces problématiques, l'assemblée plénière a voté le 25 juin 2020 la définition d'une carte des bassins de mobilité. Ceux-ci doivent couvrir l'ensemble du territoire régional. Les premières réunions des bassins de mobilité se sont déroulées en octobre et en novembre 2020.

La réponse régionale à la crise sanitaire

La crise sanitaire de la Covid-19 a donné un coup d'arrêt brutal et sans précédent à la mobilité. Dans ce contexte exceptionnel, la Région s'est mobilisée au quotidien et a fait preuve de réactivité pour offrir des solutions aux usagers, soutenir les entreprises de transport et adapter le fonctionnement des systèmes de mobilité. En matière de transport ferroviaire, les personnels soignants ont pu voyager gratuitement à bord de tous les trains régionaux (TER et réseau Mobigo) lors des confinements de mars et de novembre. Le dispositif continue de s'appliquer en janvier 2021.

Certaines mesures commerciales exceptionnelles ont été prises :

- facilitation du remboursement et de l'échange sans frais de l'ensemble des billets TER (papiers ou digitaux) jusqu'à 60 jours après la date du voyage ;
- abonnement annuel : annulation des prélèvements d'avril, de mai et de novembre et accès illimité au réseau TER sur toute la France pendant les deux mois d'été ;
- abonnement hebdomadaire : possibilité de « report » sur une autre semaine sur présentation de l'abonnement déjà payé ;
- vente d'un Pass Jeune TER de France (-26 ans) à 29 euros par mois, permettant de circuler à bord de tous les TER de France ;
- « Bons Plans TER » : 330 bons plans journaliers distribués au lieu de 140.

Concernant le transport routier, suite à la suspension des circuits de transports scolaires pendant les périodes de confinement, la Région a assuré l'acheminement des enfants des professionnel·les de

santé et de la sécurité intérieure, vers les établissements scolaires et péri-scolaires. La Région a également apporté son soutien aux entreprises de transports routiers de voyageurs qui travaillent pour son compte. Le paiement des acomptes initialement prévu à la rentrée dernière et l'indemnisation des contrats de transports scolaires et des lignes régulières ont été assurés en intégralité.

Enfin, les infrastructures de transport ont été la cible prioritaire du plan de relance de la Région (PAIR), avec des investissements de plus de 85 millions d'euros au total. Une priorité a été donnée à la modernisation du fret ferroviaire et l'acquisition de rames à hydrogène, véritables leviers de la transition écologique. Ces investissements concernent aussi l'accélération de la modernisation des infrastructures ferroviaires ((modernisation des lignes des horlogers et du Revermont), le développement du covoiturage, et des modes de transport doux.

EXEMPLE Travaux d'accessibilité de la gare de Dijon-Ville

La gare ferroviaire de Dijon-Ville (21) est la gare la plus fréquentée de la région, avec plus de cinq millions de voyageurs par an. Le nombre de prises en charges des personnes à mobilité réduite a été très élevé ces dernières années (entre 8000 et 10000 par an). A l'issue de ces travaux, les quais n°2, 3, 4 et 5 et la gare dans son ensemble, seront totalement accessibles, en toute autonomie, aux personnes à mobilité réduite. Le phasage des travaux a été organisé en deux opérations sur les étés 2020 et 2021 avec une coupure partielle des circulations pendant ces périodes estivales, limitant ainsi les contraintes.

V. Poursuivre la construction d'une région solidaire, créative et sportive

La solidarité en temps de crise, vers de nouveaux engagements.

La pandémie de Covid-19 a créé de nouvelles solidarités pour venir en aide aux soignant·es, aux plus démunis·es, et aux personnes vulnérables. Mais elle a aussi engendré un besoin pressant d'aide et de soutien social. La solidarité est un axe fort de la politique régionale en Bourgogne-Franche-Comté. C'est l'un des trois axes stratégiques du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). En 2020, la collectivité a mené différentes politiques publiques dans un souci de cohésion sociale et territoriale :

- l'aménagement du territoire : la Région mène une action résolue en faveur de l'amélioration des conditions de vie tant dans les ruralités que dans les quartiers Politique de la ville ;
- la politique culturelle : en tant que ferment du vivre ensemble et élément clé de l'identité régionale, la culture fait l'objet d'une attention particulière de la collectivité, les lieux et acteurs culturels ayant été particulièrement touchés par les mesures de fermeture prises cette année ;
- la politique sportive : la Région promeut l'accès aux sports pour tous et la promotion du rayonnement sportif de la nouvelle région ;
- le soutien à la vie associative, qui a fait l'objet d'une attention particulière pendant la crise sanitaire ;
- l'action en faveur de la jeunesse, notamment à travers l'aide au permis de conduire, soutien important au pouvoir d'achat des familles et à l'autonomie des jeunes ;
- l'engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes et de politiques régionales inclusives visant à améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées ;
- La promotion de la santé sur le territoire et l'action en faveur d'un meilleur accès aux soins.

A. Culture, sport, jeunesse et vie associative

Culture, inventaire et patrimoine

Eléments de contexte

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a particulièrement fragilisé les lieux de culture et de patrimoine ainsi que les acteurs et actrices de ces secteurs. Malgré les périodes de fermeture et les nombreuses problématiques liées à cette crise, la Région a poursuivi son soutien à la restauration du patrimoine et l'accompagnement des projets de restructuration ou de création de musées. Elle s'est engagée à faire avancer la connaissance du patrimoine régional et impulser de nouveaux projets de valorisation du patrimoine. En matière culturelle, la collectivité a veillé à favoriser la dynamique de création pour préserver l'emploi culturel, assurer la diffusion artistique sur l'ensemble du territoire, améliorer les conditions d'accès à la culture et défendre des ambitions fortes dans les domaines de la musique, du livre et du spectacle vivant.

Faits marquants

Obtention du label de centre national d'art vocal pour la Cité de la voix de Vézelay (89)

Lancement d'un vaste programme de travaux de rénovation et de mise en valeur du château de Châteauneuf-en-Auxois (21), suite au vote de l'assemblée plénière des 25 et 26 juin 2020

Renouvellement de l'appel à projets visant à encourager un développement touristique innovant des sites patrimoniaux

Soutien aux établissements culturels face à la crise sanitaire et investissements pour la rénovation énergétique des bâtiments culturels

Lancement de la première édition du mois du patrimoine, de mi-septembre à mi-octobre 2020

Chiffres clés

200 000 euros d'augmentation du fonds d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle

510 000 euros de subventions octroyés à chacun des trois conservatoires à rayonnement régional

500 000 euros accordé au projet « cercle immense » de la saline royale d'Arc-et-Senans (25)

1 euro ! Un partenariat inédit passé avec la fondation du patrimoine permet d'adosser un euro de subvention régionale à un euro de souscription. L'enveloppe dédiée à ce soutien au financement participatif passe à **300 000** euros (**150 000** euros en 2019)

Plus de **10 millions** d'euros supplémentaires sont consacrés à la restauration du patrimoine et des musées régionaux, dans le cadre du plan de relance PAIR

Mise en œuvre du Schéma d'orientation et de développement des arts visuels (SODAVI)

Le SODAVI s'est déployé en 2020 sous la forme d'une concertation de l'ensemble des acteurs du secteur, puis s'est décliné sous la forme d'ateliers thématiques qui aboutiront à des préconisations en 2021. Le financement est assuré à parité par la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté (DRAC) et la Région. La mise en œuvre confiée au réseau seize mille et à culture action.

Signature de l'accord de coopération avec la Région Centre Val-de-Loire

Cet accord, qui porte sur la période 2020-2022, permet de mettre en œuvre des projets communs (comme la journée lectures en cour(s) au festival d'Avignon) avec la Région partenaire et de soutenir de façon réciproque l'octroi de résidences artistiques.

Soutien renforcé à la restauration du patrimoine et des musées dans le cadre du plan de relance

Dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR), la Région souhaite accélérer les investissements en faveur du patrimoine et bonifier le soutien aux travaux d'une dizaine de sites patrimoniaux emblématiques. Cette relance par l'investissement aura un impact important et positif pour les entreprises qui œuvrent dans le secteur de la restauration patrimoniale, qu'elles soient généralistes ou spécialisées. Le volume financier consacré à la mise en œuvre de ces projets témoigne de l'importance des chantiers qui seront ouverts (plus de 10 millions d'euros).

Lancement de nouvelles études sur le patrimoine régional

L'inventaire du patrimoine, qui est une compétence de la Région, se renouvelle en 2020 avec le lancement de nouvelles études sur le patrimoine des lieux de spectacle, du thermalisme, sur le patrimoine militaire ou encore sur des territoires comme ceux d'Arbois, Poligny ou Salins-les-Bains (39).

La réponse régionale à la crise sanitaire

Les métiers de la culture et du patrimoine traversent la crise sanitaire avec grande difficulté. Les fermetures de sites, les reports et les annulations de projets, d'actions de valorisation du patrimoine et de programmation d'événements culturels ont gravement touché ce secteur indispensable à la vie des habitant·es de Bourgogne-Franche-Comté.

Face à ce contexte difficile, la Région a su être réactive et s'adapter pour répondre au mieux aux problématiques posées par la crise sanitaire. La collectivité a notamment mis en place dès le mois d'avril des dispositions d'adaptation de son budget 2020. Le plan de relance de la Région a fait du soutien de l'activité culturelle et de la politique patrimoniale une de ses priorités, avec :

- une intensification des investissements sur les programmes de travaux en projet ou d'ores et déjà engagés sur les sites patrimoniaux ;
- un soutien de l'investissement pour les librairies, les lieux de diffusion culturelle et les salles de cinéma
- un soutien de l'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments culturels.

Enfin, les acteurs et actrices culturel·les ont pu mobiliser les crédits dédiés au plan de soutien des associations (5,6 millions d'euros).

Sport

Éléments de contexte

Face aux conséquences économiques de la crise sanitaire qui ont gravement touché le mouvement sportif, la Région a pris un certain nombre de dispositions pour s'adapter à la situation des acteurs et des actrices du sport. Malgré ce contexte difficile, la collectivité a également poursuivi les priorités de mandat de sa politique sportive : soutien à la structuration des ligues et comités, aux clubs régionaux, au développement et à la valorisation de la place des femmes dans le sport. Ces objectifs ont été déployés dans un contexte de réorganisation de la structuration du sport en France.

Faits marquants

Adoption du plan piscines par l'assemblée plénière du 9 octobre 2020

Accueil des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver (JOJ Lausanne 2020) du 9 au 22 janvier

Obtention du label « centre de préparation aux JO 2024 » pour le Centre de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Dijon. Il concerne dix disciplines sportives olympiques et paralympiques

Accompagnement des partenaires de la Région lourdement touché·es par le contexte sanitaire et mise en place d'une dizaine de réunions en visio-conférence avec les principaux acteurs, actrices et représentant·es du secteur sportif

Chiffres clés

3 millions d'euros affectés au plan piscine

1,2 million d'euros investis pour la restructuration du stade des Tuffes, site nordique des JOJ Lausanne 2020

113 manifestations sportives subventionnées par la Région pour un montant de 751 390 euros. **41** manifestations ont été annulées ou reportées.

138 170 euros investis pour favoriser l'accès des personnes porteuses d'un handicap physique ou intellectuel à une pratique sportive de qualité et sécurisée.

10 millions d'euros engagés pour la première tranche de travaux de modernisation du CREPS

Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver 2020

350 athlètes de 15 à 18 ans, représentant 40 nations différentes, ont participé aux huit jours de compétitions olympiques dans trois disciplines (biathlon, saut, combiné nordique). Plus de 450 bénévoles ont été mobilisés. Cette manifestation internationale organisée par l'association « Jura Events » et le centre national de ski nordique et de la moyenne montagne de Prémamanon (39) fut l'opportunité de mettre en valeur le massif du Jura et ses structures d'accueil comme destinations privilégiées pour toutes les pratiques sportives d'hiver et comme site de référence pour les disciplines nordiques.

Démarrage de la modernisation du CREPS. La rénovation et la modernisation du CREPS de Bourgogne-Franche-Comté à Dijon (21) a été engagée, avec un ambitieux programme de mise aux normes d'accessibilité et de construction d'un centre de préparation et de performance athlétique. Le bâtiment d'hébergement *Notos* sera totalement restructuré pour monter en qualité d'hébergement et pour l'accueil des sportifs et sportives handicapé·es.

La réponse régionale à la crise sanitaire

La Région a proposé un accompagnement des acteurs sportifs dès le début de la pandémie en adaptant son budget 2020, en maintenant les aides au fonctionnement des structures quelle que soit la dégradation des plans d'actions, en finançant les dépenses de manifestations sportives annulées. La Région a également été réactive en permettant aux acteurs sportifs de mobiliser une partie des 5,6 millions d'euros de crédits dédiés au soutien des associations. Pour les associations sportives non employeuses, un fonds exceptionnel géré par la Région a été débloqué. Enfin, dans le cadre du plan de relance de la Région, l'adoption d'un Plan piscines exceptionnel a permis d'aider économiquement ces équipements sportifs fondamentaux pour la pratique sportive et la sécurité publique.

Jeunesse et vie associative

Eléments de contexte

La crise sanitaire a bouleversé le calendrier des grands projets de l'année 2020 en faveur de la jeunesse et de la vie associative. L'installation de la conférence régionale de la jeunesse a notamment été reportée comme la plupart des actions initiées par le monde associatif. La mobilisation de la collectivité a toutefois permis la poursuite des actions régionales conformément aux priorités de mandat : aide à la création et à la pérennisation d'emplois associatifs, soutien à la structuration du secteur associatif et à l'engagement des jeunes par le service civique, renforcement de l'autonomie des jeunes et soutien au pouvoir d'achat des familles (grâce à l'aide au permis de conduire et à la carte avantages jeunes), soutien aux projets individuels et collectifs portés par et pour les jeunes et promotion du principe de laïcité (avec l'adoption d'une charte qui s'impose à l'ensemble des associations qui solliciteront une subvention de la Région).

Faits marquants

Accompagnement des partenaires de la Région fragilisés par le contexte sanitaire et création des fonds de soutien aux acteurs associatifs, pour un montant de 5,6 millions d'euros, avec l'appui du réseau France active.

Adoption de la charte de la laïcité lors de l'assemblée plénière du 10 décembre

Renforcement du dispositif d'aide au permis de conduire

Chiffres clés

5,6 millions d'euros dédiés au fond de soutien associatif pour permettre aux associations de faire face à la crise sanitaire

96 480 euros engagés pour le déploiement de la e-carte avantages jeunes

2 000 aides au permis de conduire attribuées pour les 15-25 ans

Ouverture du dispositif d'aide au permis de conduire à l'ensemble des baccalauréats

L'ensemble des élèves des filières générales et technologiques est désormais éligible au dispositif d'aide au permis de conduire mis en place par la Région (qui a réévalué son objectif de 1 700 à 2 000 aides à attribuer). Malgré la fermeture des auto-écoles et des missions locales durant les phases de confinement, l'objectif d'attribuer 2 000 aides au permis de conduire a été atteint.

Lancement de la e-carte avantages jeunes

Grâce à ce dispositif mis en place par le Centre régional d'information jeunesse Bourgogne-Franche-Comté (CRIJ) en septembre, les jeunes auront la possibilité de choisir une version 100 % dématérialisée de leur carte avantages jeunes. D'un usage facilité, la carte offre plus de 3 200 réductions et gratuités pour la culture, les loisirs, le sport et la vie quotidienne, proposées par plus de 2 000 partenaires en Bourgogne-Franche-Comté.

La réponse régionale à la crise sanitaire

La Région s'est pleinement engagée dans l'accompagnement des associations fragilisées la crise sanitaire. 5,6 millions d'euros supplémentaires ont été mobilisés pour venir en aide au monde associatif, et ce, quelque que soit le secteur d'activité. Le déploiement des aides remboursables et des subventions a été assuré par le réseau France Active reconnu pour son expertise et son positionnement dans l'accompagnement des structures associatives. Il a reçu le soutien de la banque

des territoires (participation à hauteur d'un euro par habitant de la région) et les Départements de la Nièvre et de l'Yonne qui abondent le dispositif également à hauteur d'un euro par habitant.

Un fonds d'aide exceptionnel géré par la Région a ensuite été déployé pour compenser les pertes de recettes subies par les associations entre le début du confinement et la fin de la période estivale. Toutes les associations de moins de dix salariés, y compris non employeuses, y étaient éligibles.

Enfin, la Région a fait le choix de maintenir les aides au fonctionnement prévues en 2020 ainsi que l'attribution de subventions quand bien même les manifestations étaient annulées.

B. Solidarités et cohésion sociale et territoriale

Éléments de contexte

Les interventions de la Région en matière d'aménagement du territoire se sont substantiellement adaptées cette année pour faire face à la crise sanitaire. L'action régionale s'est consacrée à maintenir un accompagnement de tous les territoires, les ruralités, les quartiers, les centralités et les territoires de projet. Une attention particulière a été portée au secteur associatif dans les quartiers, aux petites communes, à l'action de proximité, au respect de l'environnement et plus globalement à la transition écologique.

Faits marquants

Adoption du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) par l'assemblée plénière des 25 et 26 juin

Parution des « nouvelles donnes territoriales » dans le cadre de la Stratégie régionale de la connaissance (SRC), en novembre 2020

Présentation de l'évaluation de la politique de revitalisation des bourgs-centres, le 18 décembre

Prolongation des Cap territoires, en juin

Réunion de concertation avec les groupes d'action locale (GAL), le 12 novembre

Chiffres clés

400 dossiers LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale) transférés sur des crédits régionaux, pour un montant de **10 millions** d'euros.

35 cap territoires prolongés

9 lauréats villages du futur

3^e et dernière convention bourg-centre signée

Approbation du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

L'année 2020 a été consacrée à la finalisation du SRADDET. Après une enquête publique réalisée entre le 9 décembre 2019 et le 16 janvier 2020, la Région a pris en compte les observations du grand public, de la commission d'enquête dédiée et des partenaires associés à la procédure. Ce travail minutieux d'analyse et d'adaptation du dossier a conduit à la production définitive du SRADDET à son adoption par l'assemblée plénière des 25 et 26 juin et à son approbation par l'Etat le 16 septembre. Une phase de mise en œuvre du schéma s'ouvre désormais pour la Région. Un plan qui prévoit 28 actions a donc été construit pour assurer l'atteinte de ses objectifs. Celui-ci s'articule autour des deux principaux enjeux identifiés par la Région : la sensibilisation et la formation des acteurs et l'accompagnement personnalisé des territoires, grâce à l'outil de dialogue dédié « Ici 2050 ».

Parution des « nouvelles donnes territoriales » dans le cadre de la Stratégie régionale de la connaissance (SRC). Cet ouvrage, encadré par des universitaires de renom (Olivier Bouba-Olga et Martin Vanier) a été publié en novembre 2020, dans le cadre de la stratégie régionale de la connaissance. Il est la synthèse de huit études de prospective orientée sur le devenir des territoires de la région. Elles ont été réalisées en partenariat avec des experts locaux (INSEE, AER, Emfor, agences d'urbanisme) ou nationaux (Philippe Frocraïn, chercheur labo à mines ParisTech, Olivier Portier, consultant). Sur la base de données parfois inédites (les revenus territoriaux) les nouvelles donnes territoriales proposent des angles de lecture du territoire, des définitions et un cadre de

référence qu'il sera possible d'approfondir avec l'outil « Ici 2050 » qui agrège toutes les données issues de ce travail et les met à disposition dans une perspective double : état des lieux et projection. L'objectif est de mieux connaître les dynamiques qui traversent les territoires afin d'améliorer la conduite des actions de la Région.

Le volet cohésion sociale et territoriale du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)

La Région soutient massivement le secteur du bâtiment et des travaux publics, dont les emplois ne sont pas délocalisables, à travers la commande publique. Le plan de relance de la Région (PAIR) a fait du développement territorial une de ses priorités, en prenant en compte les nouveaux besoins liés à la crise sanitaire : les services aux habitant·es, l'alimentation de proximité, les mobilités durables. Les territoires de projet ont ainsi fait remonter plus de 500 opérations qui pourraient s'engager d'ici fin 2021.

Démarche prospective « demain la DAT »

La distance liée au contexte sanitaire a fragilisé la cohésion sociale. Cette période particulière a éloigné les équipes et les agent·es de la Région, entre eux mais aussi avec les territoires. La Région a souhaité ainsi engager une démarche prospective pilotée par la Direction de l'aménagement du territoire (DAT) afin de tirer les enseignements de cette période particulière, aussi bien pour son fonctionnement interne que pour sa politique de développement local. Ce travail a permis à la collectivité d'ajuster sa manière de travailler, de se projeter dans le monde de demain, de renforcer la solidarité des équipes et d'organiser des temps courts au service des besoins des territoires,

La réponse régionale à la crise sanitaire

La priorité de la Région a été donnée à l'accompagnement des structures ou collectivités fragilisées par la crise sanitaire. Les subventions en faveur des associations engagées dans des politiques en faveur de la cohésion sociale et territoriale ont été maintenues et priorisées. Aussi, une action commune économie-territoires a été engagée pour soutenir l'économie de proximité, en recourant à l'ingénierie territoriale. Ces choix ont été bonifiés par le plan de relance de la Région.

Enfin, la crise sanitaire a mis en exergue des besoins locaux nouveaux s'appuyant sur la proximité, les circuits courts, la solidarité humaine et a mis le service public au centre de notre quotidien. La Région a cherché à tirer les enseignements de cette période particulière pour améliorer ses relations aux territoires. A ce titre, des temps d'échange à distance avec les habitant·es ont été organisés (sur la revitalisation des bourgs-centres par exemple) dans le but de construire les futures politiques de la Région.

EXEMPLE Evaluation de politiques publiques d'aménagement du territoire

Un chantier d'adaptation des interventions de la Région a été lancé en 2020. Pour cela, plusieurs évaluations ont été engagées permettant d'ouvrir de nouvelles perspectives aussi bien sur la forme (réflexion sur la relation aux territoires), que sur le fond (réflexion sur l'intérêt des interventions et définition des thématiques prioritaires). Ces démarches sont menées avec les bénéficiaires et les partenaires de la Région pour intégrer une vision à 360° et faire des propositions les plus adaptées aux réalités de terrain. L'évaluation de la politique de revitalisation des bourgs-centres, terminée pendant le premier confinement, a été présentée à l'ensemble des quarante bourgs-centres lors d'un webinaire au mois de décembre. Les autres dispositifs (cohésion sociale, Leader, politiques territoriales) ont été engagés au second semestre et donneront leur bilan final au cours du premier semestre 2021.

C. Egalité entre les femmes et les hommes, démarche globale autour du handicap et accès à la santé pour toutes et tous

Eléments de contexte

En 2020, les actions en faveur de l'égalité et de la diversité sont restées axées autour de deux priorités : la promotion de l'égalité entre les sexes (en veillant simultanément aux discriminations liées à l'identité de genre et/ou à l'orientation sexuelle, et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cet engagement a été structuré autour de la mise en œuvre de deux documents stratégiques.

La mise en œuvre de la feuille de route régionale de santé 2019-2021 met en lumière l'action de la collectivité en faveur d'un égal accès à la santé, dans une approche globale et transverse aux politiques régionales.

Faits marquants

Première rencontre du comité d'orientation de la feuille de route handicap 2019 – 2021 le 22 janvier

Lancement de la deuxième édition du « Printemps de l'égalité » orientée sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le 6 mars

Mobilisation du réseau régional égalité femmes-hommes pour une journée d'échanges sur l'impact de la crise sanitaire pour les femmes, en partenariat avec l'Etat, le 18 septembre

Signature de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif en Bourgogne-Franche-Comté (2020-2024) le 1^{er} octobre

Lancement des premiers ateliers santé-environnement le 9 janvier

Réunions du groupe « élu-es santé » pour le suivi et l'évaluation de la convention cadre Région-ARS (agence régionale de santé) et de la feuille de route régionale de santé (15 janvier) et pour échanger sur la situation sanitaire (27 mai)

Mise en œuvre du deuxième plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le rapport annuel présenté le 15 novembre 2019 a confirmé les orientations dégagées en 2018 et détaillé un plan d'actions pour 2020 dont les principales avancées ont été :

- le renforcement et la structuration du réseau interne de correspondant·es égalité, où 24 des 28 directions sont désormais représentées ;
- la poursuite du dialogue social dans le champ de l'égalité à travers un groupe de travail dédié réunissant les quatre organisations syndicales ;
- la mise en œuvre du plan de formation 2020- 2021 visant à sensibiliser, dans un premier temps, les correspondant·es et les encadrant·es du siège, afin de prévenir les violences sexistes et sexuelles ;
- le suivi des préconisations du CESER dans son rapport « femmes et monoparentalité, un double constat d'inégalités » ;
- La mobilisation de la filière sportive dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec constitution et formation d'un réseau de référentes dans les ligues et comités régionaux ;
- La préparation du premier plan pluriannuel d'égalité professionnelle, issu de la loi du 6 août 2019 ;
- l'inscription au Contrat de plan Etat-Région 2021 – 2027 (CPER) d'un futur centre de ressources pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bourgogne-Franche-Comté.

Le programme d'actions 2020 a fait l'objet d'un bilan qui, suivi du programme prévisionnel 2021, constitue le rapport annuel égalité femmes / hommes présenté en assemblée plénière du 16 novembre 2020.

Point d'étape de la feuille de route handicap 2019- 2021

Le comité d'orientation qui a réuni en janvier 2020 les partenaires impliqués dans les actions en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap (acteurs publics, représentant·es du champ du handicap et représentant·es des structures d'accompagnement à l'emploi et à la formation et du monde économique régional) a permis de valoriser des initiatives pilotées ou soutenues par la région comme :

- le conventionnement de la Région avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2019-2021 ;
- les travaux d'accessibilité des transports ferroviaires et des points d'arrêt routiers et la mise en accessibilité raisonnée des lycées et du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) ;
- la sécurisation des trajectoires professionnelles de ces publics, avec par exemple la formation des acteurs de la formation prévue dans la convention signée avec l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) ;
- la mise à disposition d'outils numériques facilitant le parcours scolaire ou la vie quotidienne des jeunes, par exemple les commandes oculaires financées pour les enfants polyhandicapés accueillis à l'EPNAK (établissement public national Antoine Koenigswarter) d'Auxerre (89).

Point d'étape de la feuille de route santé 2019- 2021

En 2020, la présentation du suivi de la feuille de route régionale de santé 2019-2021 au groupe « élu·es santé » a permis de valoriser des actions soutenues par la Région :

- le soutien au transport sanitaire hélicoptéré pour augmenter et sécuriser le recours aux transports sanitaires par les hélicoptères du SMUR sur l'ensemble de la région. Les aménagements vont permettre de renforcer les aires de pose, d'aménager des zones de dépotage permettant un avitaillement sur place et l'installation de quinze caméras pour sécuriser les atterrissages et décollages ;
- le soutien à la filière e-santé avec un recours accru aux téléconsultations et téléexpertises en 2020 ;
- Des territoires qui se mobilisent sur le champ de la santé environnement (prévention et intégration de la santé dans les politiques publiques).

Les actions en lien avec les professionnel·les, les acteurs et actrices de la santé sur les territoires (création de maisons de santé pluriprofessionnelles, animation des contrats locaux de santé) ont été toutefois moins nombreuses par rapport à 2019, du fait d'une mobilisation accrue de ces acteurs et actrices sur la gestion de la crise sanitaire.

La réponse régionale à la crise sanitaire

Face à la montée des violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales liée aux périodes de confinement, la Région a relayé dès mars 2020 les numéros d'urgence et coordonnées des structures régionales accompagnant les personnes victimes de violences.

Pour apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les centres hospitaliers et les cliniques, pour accompagner les équipes médicales (personnels soignants, étudiant·es et réserve sanitaire) particulièrement engagées et pour faire face aux tensions fortes sur le système de santé régional, la Région a su être réactive et a pris un grand nombre de mesures, parmi lesquelles :

- aides exceptionnelles pour les étudiant·es infirmier·es, kinés, aides-soignant·es et ambulancier·es en stage dans un établissement sanitaire ;

- masques : ligne de production, soutien à la filière, distribution dans les lycées, EHPAD et pour les professionnels de santé, faciliter l'acquisition de masques et tissu par les TPE et les travailleurs et travailleuses indépendant·es, commandes groupées, etc.
- intervention du FEDER (fonds européen de développement régional) : 10,5 millions d'euros orientés vers l'achat de matériel médical pour les hôpitaux (équipements de protection, équipements médicaux, consommables) ;
- soutien à la filière e-santé dans le cadre du plan de relance (PAIR) ;
- renforcement du soutien à l'exercice coordonné des professionnel·les de santé (maisons de santé pluriprofessionnelles) ;
- extension du dispositif Effilogis pour la rénovation des bâtiments à vocation sanitaire et sociale ;
- gratuité des transports vers les centres de vaccination.

EXEMPLE Convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif en Bourgogne-Franche-Comté (2020-2024)

Le 1^{er} octobre 2020, à l'EREA (établissement régional d'enseignement adapté) de Beaune, la Région s'est engagée avec l'Etat à favoriser l'égalité entre les sexes « de la maternelle à l'enseignement supérieur » en signant une convention-cadre pluriannuelle. Inspirée des grands axes d'intervention nationaux, la convention régionale dégage quatre axes prioritaires :

- lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- développer et transmettre une culture de l'égalité et du respect mutuel ;
- renforcer et poursuivre la mixité des filières et formations ;
- piloter la convention au niveau régional.

Glossaire

3D : trois dimensions

4D (loi) : loi dite de « décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification »

5G : cinquième génération de réseaux mobiles

A

Ad'AP : agenda d'accessibilité programmée

ADEA : assistant·e de dirigeant·e d'entreprise artisanale

ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ADI : appel à déclaration d'intention

ADIE : association pour le droit à l'initiative économique

ADT : agence de développement touristique

AER : agence économique régionale

AERES : agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

AES : accompagnant·e éducatif et social

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

AIO : accueil, information, orientation

AIPD : analyses d'impact à la protection des données

AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage

ANCT : agence nationale de cohésion des territoires

AVISE : agence d'ingénierie pour entreprendre autrement

ARACT : association régionale pour l'amélioration des conditions de travail

ARCEP : autorité de régulation des communications électroniques et des postes

ARDEA : association régionale pour le développement de l'emploi agricole

ARN-IA : agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle

ASA : autorisation spéciale d'absence

AURA : Auvergne-Rhône-Alpes

B

BBC : basse consommation énergétique

BEI : banque européenne d'investissement

BEPOS : bâtiments à énergie positive

BFC : Bourgogne-Franche-Comté

BTP : bâtiment et travaux publics

BU : bibliothèque universitaire

C

CAP : contrôles allégés en partenariat

CAJ : carte Avantages Jeunes

CCI : chambre de commerce et d'industrie

CDI : contrat à durée indéterminée

CESER : conseil économique, social et environnemental régional

CFA : centre de formation des apprentis

CFAI : centre de formation d'apprentis de l'industrie

CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CIA : complément individuel annuel

CIFA : contrat installation formation artisanale

CILEF : centre d'information local sur l'emploi et les formations
CIO : centre d'information et d'orientation
CLÉOR : clés pour l'évolution et l'orientation en région
CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale
CP2A : centre de préparation et performance athlétique
CPER : contrat de plan Etat-Région
CPIER : contrat de plan Interrégional Etat-Régions
CPRDFOP : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle
CRAJEP : comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire
CRC : chambre régionale des comptes
CREFOP : comité régional de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelles
CREPS : centre de ressource et d'expertise à la performance sportive
CRIJ : centre régional d'information jeunesse
CROUS : centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CSCF : convention de services comptables et financiers
CSTI : culture scientifique, technique et industrielle
CTJ : conférence transjurassienne

D

DGP : délai global de paiement
DIRECCTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAAF : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRFiP : direction régionale des finances publiques
DRONISEP : délégations régionales de l'office national d'information sur les enseignements et les professions
DSI : direction des systèmes d'information
DSP : délégation de service public

E

ECLAT BFC : écoles collèges lycées académies et territoires en Bourgogne-Franche-Comté
EGALIM (loi) : loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable
EMFOR : emploi, métiers, formation, orientation en Bourgogne-Franche-Comté
EMTN : euro medium term notes
ENIL BIO : école nationale d'industrie laitière et des biotechnologies
EnR : énergies renouvelables
EnR&R : énergies renouvelables et de récupération
ENT : espace numérique de travail
ENVI : espaces nouveaux villages innovants
EPCI : établissement public de coopération intercommunale
EPNAK : établissement public national Antoine Koenigswarter
EPL : établissement public local d'enseignement
ESR : enseignement supérieur et recherche
ESRI : enseignement supérieur, recherche et innovation
ESS : économie sociale et solidaire
ETP : équivalent temps plein
EVEIL : enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens

F

FAIRE : faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique

FAP : fonds d'aide aux projets
FARCT : fonds d'avances remboursables consolidation de la trésorerie des TPE
FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : fonds européen de développement régional
FFMPS : fédération française des maisons et pôles de santé
FIPHFP : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FTTH : fiber to the home - fibre optique jusqu'au domicile
FONGECIF : fonds de gestion des congés individuels de formation
FRT : fonds régional des territoires
FRTED : fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée
FSE : fonds social européen

G

GBFC : générateur Bourgogne-Franche-Comté
GEIQ : groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
GIFAS : groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales
GIP : groupement d'intérêt public
GPPR : comité gastronomie et promotion des produits gourmands de Bourgogne-Franche-Comté
GRETA : groupement d'établissements publics locaux d'enseignement pour adultes
GTCM : groupe de travail consultatif des marchés

H

HABAM : habitat et aménagement
HSNFC : GRETA Haute-Saône/Nord Franche-Comté

I

ICE : itinéraire chercheur entrepreneur
IFAS : institut de formation d'aides-soignant-es
IFSE : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
IFSI : institut de formation en soins infirmiers
IFPS : institut de formation de professions de santé
INSEE : institut national de la statistique et des études économiques
Interreg : programme de coopération territoriale européenne

J

JOJ : jeux olympiques de la jeunesse

L

LCAP (loi) : loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel
LEADER : liaison entre actions de développement de l'économie rurale

M

MAPTAM (loi) : loi de "modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles"
MBFC : mobilités Bourgogne-Franche-Comté

N

NACRE : nouvel accompagnement à la création reprise d'entreprise
NEU CP : negotiable european commercial paper
NFC : Nord Franche-Comté
NOTRe (loi) : loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République

O

OFB : office français de la biodiversité
OGEC : organisme de gestion de l'enseignement catholique
OLGA : logiciel dédié à la gestion des aides régionales à la Région Bourgogne-Franche-Comté
ONISEP : office national d'information sur les enseignements et les professions
ONF : office national des forêts
OPCA : organisme paritaire collecteur agréé
OPCO : opérateur de compétences

P

PAC : politique agricole commune
PACA : Provence-Alpes-Côte-D'azur
PAIR : plan d'accélération de l'investissement régional
PACTE : parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État
PCRTF : prime à la création-reprise dans les territoires fragilisés
PIA3R : programme d'investissement d'avenir régionalisé
PIJ : point information jeunesse
PMIE (SEM) : Pays de Montbéliard immobilier d'entreprises
PDR : programme de développement rural
PEI-AGRI : partenariat européen pour l'innovation dans le domaine de l'agriculture
PES (flux) : protocole d'échange standard
PNR : parc naturel régional
PO : programme opérationnel
POTEs : pionniers ordinaires de la transition écologique
PPI : programme pluriannuel d'investissement
PPUN : politique publique des usages numériques
PRAACTIQUE : pôle régional d'accompagnement agriculture et changement climatique
PRIC : pacte régional d'investissement dans les compétences
PSAD : plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
PSPC : projets structurants pour la compétitivité
PROFOREART : programme de formation à la reprise d'entreprise artisanale
PRPGD : plan régional de prévention et de gestion des déchets

R

R&D : recherche et développement
RCEA : route Centre-Europe Atlantique
RCP : réparations courantes du propriétaire
RGPD : règlement général de la protection des données
RI : règlement d'intervention
RNR : réserves naturelles régionales
RPS : risques psycho-sociaux
RSA : revenu de solidarité active
RSE : responsabilité sociétale des entreprises

S

SAF : service administratif et financier
SCI : société civile immobilière
SCORAN : stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique
SDA Ad'AP : schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée
SEM : société d'économie mixte
SIEG : service d'intérêt économique général
SIM : système d'information intermodal
SODAVI : schéma d'orientation et de développement des arts visuels

SPEE : service public de l'efficacité énergétique
SPL : société publique locale
SPRO : service public régional de l'orientation
SPLAAD : société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise
SPPH : société dite « soc production pharmaceutique hygiène »
SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRDEII : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
SRDTL : schéma régional de développement du tourisme et des loisirs
SRESRI : schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
SRH : service de restauration et d'hébergement
SUERA : stratégie de l'union européenne pour la région alpine

T

TDC : toutes dépenses confondues
TEP : tonne équivalent pétrole
TER : transports express régional
TGV : train à grande vitesse
THD : très haut débit
TT : transfert de technologie

U

uB : université de Bourgogne
UBFC : université Bourgogne-Franche-Comté
UFC : université de Franche-Comté
UIMM : union des industries et métiers de la métallurgie
UNESCO : united nations educational, scientific and cultural organization - organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNSS : union nationale du sport scolaire
UTBM : université de technologie de Belfort-Montbéliard

V

VAE : validation des acquis de l'expérience
VEFA : vente en l'état futur d'achèvement
VIE : volontaire international en entreprise
VPN : virtual private network - réseau privé virtuel

W

WiMAX : worldwide interoperability for microwave access

Z

ZAC : zones d'aménagement concerté